

Onze années de textes législatifs genevois et de travaux préparatoires sur un seul DVD

En novembre 1997, avec le lancement d'un CD-Rom intitulé «Système d'information sur la législation» (SIL), Genève était le premier canton à réunir sa législation cantonale sur un support numérique. Depuis, l'offre de ce produit conçu par la chancellerie d'Etat s'est constamment étoffée en incluant le droit de la Confédération, celui des cantons latins, la jurisprudence du Tribunal fédéral publiée depuis 1980, ainsi que de nombreuses autres données juridiques. Des mises à jour sont réalisées quatre fois par année.

Les autorités genevoises prennent chaque année plusieurs centaines de décisions qui ont des incidences sur les lois et règlements, d'où de très fréquentes questions de la part des juristes et du public quant à la teneur la plus récente d'un texte ou la recherche d'anciennes teneurs, lorsque c'est l'ancien droit qui s'applique à une situation donnée.

Une édition spéciale intitulée «Droit Genevois 1997-2008»

A l'occasion du 11^e anniversaire de la création du SIL, la chancellerie d'Etat a lancé une édition spéciale intitulée «Droit Genevois 1997-2008». Il s'agit d'un DVD qui réunit toutes les versions du droit genevois depuis 1997, ainsi que les travaux préparatoires du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Cette édition spéciale représente l'équivalent sous format papier d'un rayon de bibliothèque de 57 mètres de long. Cette édition spéciale, «Droit Genevois 1997-2008», constitue une véritable bibliothèque juridique. Elle permet d'explorer la dimension historique de la législation genevoise,

dans une perspective comparative sous forme de données numériques, et contient:

- le recueil systématique de la législation genevoise (RSG) du 15 octobre 1997 au 2 septembre 2008, soit 43 versions différentes;
- les tableaux historiques de chacune de ces 43 versions, permettant pour chacun des articles de chaque texte de loi ou de règlement édité de retrouver la date précise de son adoption et de son entrée en vigueur, avec des hyperliens sur les travaux préparatoires;
- les travaux préparatoires des lois figurant dans les 43 versions successives du recueil systématique genevois;
- le recueil officiel chronologique de la législation genevoise des années 1997 à 2007;
- des fiches de doctrine rédigées par des juristes pour chacun des textes du recueil systématique permettant aisément de retrouver la littérature scientifique consacrée à la législation genevoise au cours des dernières années.



Messieurs Fabien Waelti, directeur des affaires juridiques, et Robert Hensler, chancelier d'Etat, ont présenté le 9 décembre dernier le DVD intitulé «Droit Genevois 1997-2008» réalisé à l'occasion du 11^e anniversaire de la création du Système d'information sur la législation (SIL). Photos M. Faustino

Une véritable bibliothèque juridique

La possibilité de consulter et de comparer les textes normatifs issus de quelque 137 325 fichiers présents sur ce DVD devrait faciliter la tâche des spécialistes du droit et de tous ceux qui s'intéressent de près à la législation genevoise. Ils auront ainsi une vision exacte du droit genevois en vigueur à une date donnée, pour autant que celle-ci soit postérieure au 15 octobre 1997. Ils pourront également connaître exactement les intentions du législateur et l'esprit de la loi.

La chancellerie d'Etat est heureuse de contribuer, par la sortie de cette nouveauté, au développement d'une informatique juridique appliquée, destinée à servir non seulement les praticiens spécialistes du droit, mais également toutes celles et tous ceux qui, au sein de l'administration ou en dehors, sont intéressés par la recherche d'une information sur l'état du droit genevois ou sa genèse. Cette démarche s'inscrit dans une perspective tant historique que dynamique, qui va de la résolution d'un cas pratique à la défense des intérêts des justiciables devant les tribunaux, à la rédaction de jugements ou encore à celle de nouveaux textes législatifs.

L'administration cantonale prouve par la réalisation de ce DVD non

seulement son savoir-faire en matière de technologies de l'information, mais également la volonté de la chancellerie d'Etat d'offrir à la population des services toujours plus performants, puisque le Système d'information sur la législation genevoise (SIL) est très largement diffusé tant au sein du service public qu'au sein du secteur privé.

La législation genevoise est, en outre, accessible gratuitement sur le site Internet de l'Etat de Genève, à l'adresse suivante:

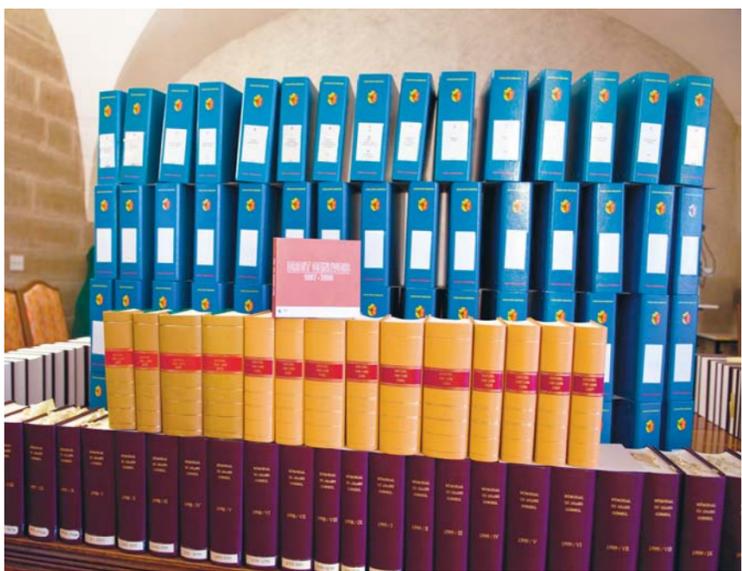
<http://www.ge.ch/legislation>

Chancellerie d'Etat

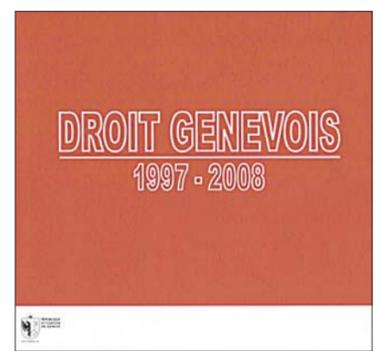
Le DVD «Droit Genevois 1997-2008» est en vente auprès du service de la législation de la chancellerie d'Etat au 2, rue Henri-Fazy, 1204 Genève, tél.: 022 327 22 17, e-mail: legislation@etat.ge.ch

Son prix est de:

- 100 francs à la souscription ou au renouvellement d'un abonnement aux 4 éditions annuelles du SIL;
- 290 francs sans abonnement au SIL.



Ce DVD réunit toutes les versions du droit genevois depuis 1997, ainsi que les travaux préparatoires du Grand Conseil. Cela représente, sous format papier, l'équivalent d'un rayon de bibliothèque de 57 mètres de long.



Cette édition spéciale constitue une véritable bibliothèque juridique.

GRAND CONSEIL

MÉMORIAL DU GRAND CONSEIL

Selon «Le Robert», mémorial signifie: «Écrit où sont consignées les choses dont on veut se souvenir.» Ainsi, depuis 1828, le Mémorial du Grand

Conseil est une source importante d'informations sur la vie politique et sociale à Genève. A ce jour, le Mémorial compte plus d'un demi-million de pages.

Le Mémorial rend accessibles au public, dans leur intégralité, les débats

du Grand Conseil et contient également les textes soumis à discussion ainsi que les lois, les motions et les résolutions adoptées.

Les retranscriptions des débats parlementaires sont accessibles sur le site Internet de l'Etat (<http://www.geneve.ch/grandconseil/memorial/index.asp>) depuis 1993 à nos jours.

La version papier, en vente au Service du Grand Conseil (2, rue de l'Hôtel-de-Ville, case postale 3970, 1211 Genève 3), coûte 25 F le volume. L'abonnement annuel de 24 volumes (12

volumes «Débats» et 12 volumes «Annexes») est fixé à 300 F.

Le président
du Grand Conseil:
E. LEYVRAZ.

FINANCES

IMPÔT SUR LES CHIENS ET ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE POUR 2009

Lieu et date d'acquisition de la marque

A partir du 2 janvier 2009, et avant le 1er avril 2009, les propriétaires ou détenteurs de chiens ont l'obligation d'acquiescer la marque 2009 auprès de la Trésorerie générale (caisse, 26, rue du Stand, rez-de-chaussée) de 9 h à 16 h sans interruption, pour l'agglomération urbaine, et auprès des mairies de leur lieu de domicile, pour les autres communes.

1. Montants de l'impôt

Le 17 juin 2007, le peuple genevois en votation populaire, a accepté la loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens du 22 février 2007 qui comportait aussi l'augmentation de l'impôt sur les chiens comme ci-dessous.

Les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent s'acquiescer avant le 1er avril 2009 de l'impôt annuel pour l'année 2009, soit:

- a) 50 F pour le premier chien;
- b) 70 F pour le deuxième chien;

c) 100 F dès le troisième chien. A ces montants s'ajoutent des taxes soit: 3 F pour l'assurance contre les dommages causés par les chiens errants (sans marque, de détenteur inconnu), et 4 F pour le fonds cantonal des épizooties.

Les communes peuvent percevoir des centimes additionnels communaux, ce qui peut avoir pour effet de doubler le tarif prévu sous chiffre 1, par ex. 107 F d'impôt pour le premier chien, 147 F en plus pour le deuxième chien, 207 F en plus pour le troisième chien, le quatrième, etc.

2. Identification obligatoire par la puce électronique ou le tatouage

Tous les chiens doivent être porteurs, pour être identifiés, d'une puce électronique compatible avec les systèmes de lecture en vigueur en Suisse, ou d'un tatouage, parfaitement lisible et dûment enregistré à la banque de données ANIS. Seuls les vétérinaires sont autorisés à pratiquer la pose de la puce. La puce ou le tatouage ne remplacent pas la marque de contrôle concernant l'impôt.

3. Documents demandés

- a) Pièce d'identité.

b) Attestation d'assurance responsabilité civile pour 2009.

c) Certificat de vaccinations, avec vaccin contre la rage obligatoire (validité 2 ans), excepté les vaccins Defensor 3, Rabdomun, Rabisin et Nobivac Rabies, dont la validité est de 3 ans.

d) Feuille ou carte d'enregistrement de la société ANIS à Berne, à défaut la vignette, prouvant l'inscription de la puce électronique ou du tatouage.

4. Port obligatoire de la marque

Dès le 1er avril 2009, tout chien doit être porteur de la marque officielle fixée au collier valable pour 2009.

5. Rappels

a) Tout propriétaire ou détenteur de chiens est responsable du paiement de l'impôt.

b) Tout propriétaire ou détenteur de chiens a l'obligation de s'assurer personnellement contre les conséquences de la responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance de son choix; il est tenu d'en apporter la justification (attestation d'assurance) en achetant la marque de l'année.

c) Les chiens d'aveugles, de police, ainsi que de membres des associations «Le Copain» et «L'Autre regard», sont exonérés de l'impôt.

d) L'impôt entier est également dû par la personne qui acquiert un chien dans le courant de l'année.

e) Pour toute marque rendue dans le courant de l'année, il est accordé, sur présentation du reçu, un remboursement de l'impôt correspondant aux trimestres non encore entamés;

f) Pour les jeunes chiens, l'impôt est dû dès que le chien atteint l'âge de six mois.

g) Tout chien qui n'est pas porteur de la puce électronique ou du tatouage, d'un collier auquel la marque doit être fixée, indiquant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du propriétaire, peut être saisi, mis en fourrière, séquestré et remis à un nouvel acquiescer s'il n'est pas réclamé dans un délai de 6 jours. La restitution du chien n'a lieu que sur le vu du récépissé de l'impôt, du paiement des frais et de l'amende s'il y a lieu.

IMPÔT SUR LES CHIENS ET ASSURANCES RC OBLIGATOIRES DES PROPRIÉTAIRES ET DÉTENTEURS

Sont annulées, en application de l'article 396, alinéa 3, de la loi générale sur les contributions publiques, les marques officielles suivantes, délivrées à:

(période du 01.11.2008 au 30.11.2008)
16495 **Dharma Shankar Bajpai**,
14, boulevard des Tranchées,
1206 Genève
1053 **Daubresse Claire**, 46 bis, rue
Jacques-Dalphin, 1227 Carouge
18-589976

Est annulée, en application de l'article 396, alinéa 3, de la loi générale sur les contributions publiques, la marque officielle suivante, délivrée à:

(période du 01.12.2008 au 22.12.2008)
16514 **Johnson Kathryn**, 59, rue du
Grand-Pré, 1202 Genève
18-589979

Le conseiller d'Etat
David HILER.

SOLIDARITÉ ET EMPLOI

REQUÊTE

à fin d'extension
du champ d'application
de diverses modifications
à la convention collective de travail
du secteur des parcs et jardins,
des pépinières et de l'arboriculture

conclue à Genève le 21 février 2007

(Loi fédérale du 28 septembre 1956 permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail – RS 221.215.311)

Par requête du 12 janvier 2009, la Commission paritaire des entrepreneurs de parcs et jardins, pépiniéristes et arboriculteurs (CPPJ) a demandé que soit étendu le champ d'application de diverses modifications à la convention collective de travail du secteur des parcs et jardins, des pépinières et de l'arboriculture, conclue à Genève le 21 février 2007.

La décision d'extension ne s'appliquera pas aux clauses imprimées en caractères italiques.

Champ d'application

1. L'extension est prononcée pour tout le canton de Genève.

2. Les clauses étendues s'appliquent aux rapports de travail entre d'une part:

tous les employeurs, les entreprises qui exécutent à titre principal des travaux de parcs et jardins (création et entretien), des pépinières, de l'arboriculture, terrains de sport et de jeux, pose de piscines préfabriquées, l'arrosage intégré et, dans les garden centers, les travaux de parcs et jardins réalisés à l'extérieur de l'établissement, ayant leur siège, une succursale ou un établissement dans le canton de Genève; et, d'autre part:

l'ensemble du personnel d'exploitation actif dans les domaines susmentionnés et occupé par l'une des entreprises mentionnées ci-dessus, ainsi que les apprentis sauf, pour ces derniers, les articles 4, 6 et 15.

3. Les dispositions étendues de la CCT relatives aux conditions minimales de travail et de salaire, au sens de l'article 2, alinéa 1, de la loi fédérale sur les travailleurs détachés (LDét – RS 823.20), et des articles 1 et 2 de son ordonnance (ODét – 823.201), sont également applicables aux employeurs ayant leur siège en Suisse, mais à l'extérieur du champ d'application géographique défini par l'alinéa 1 ainsi qu'à leurs employés, pour autant qu'ils exécutent un travail dans ce champ d'application. La commission paritaire de la CCT des parcs et jardins, des pépinières et de l'arboriculture est compétente pour effectuer le contrôle de ces dispositions étendues.

4. Chaque année, les comptes annuels détaillés, ainsi que le budget pour le prochain exercice, seront présentés à l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail au sujet de la contribution aux frais d'exécution de la convention collective de travail (article 26). Ces comptes doivent être complétés par le rapport d'une institution de révision reconnue. L'office susmentionné peut en outre requérir la consultation d'autres pièces et demander des renseignements complémentaires.

5. La décision d'extension entre en vigueur le premier jour du mois qui suit sa publication dans la FAO et porte effet jusqu'au 31 décembre 2009.

Il peut être formé opposition motivée à cette demande, en 6 exemplaires, devant le Département de la solidarité et de l'emploi, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Genève, dans les 15 jours à dater de la présente publication, par écrit, et avec indication des motifs.

Le conseiller d'Etat chargé du Département de la solidarité et de l'emploi: François LONGCHAMP.

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

Convention collective de travail
du secteur des parcs et jardins,
des pépinières et de l'arboriculture

Art. 8 – Salaires (tarifs minima)

Salaires horaires mensuels	2009	2009
----------------------------	------	------

a) Chef d'équipe		
1re année de pratique	27,80 F	5120 F
2e année de pratique	28,40 F	5230 F
3e année de pratique	28,75 F	5300 F

b) Jardinier avec CFC ou diplôme équivalent		
1re année de pratique	24,50 F	4510 F

après l'apprentissage	24,50 F	4510 F
2e année de pratique	25,75 F	4745 F

3e année de pratique	26,75 F	4930 F
après l'apprentissage	26,75 F	4930 F
4e année de pratique	27.— F	4970 F

c) Aide-jardinier		
1re année de pratique	23,40 F	4310 F
Dès le 4e mois	23,65 F	4350 F
2e année de pratique	23,85 F	4390 F
3e année de pratique	24,10 F	4440 F
4e année de pratique	24,85 F	4570 F

d) Nouvelles catégories professionnelles pour autant qu'il s'agisse de l'activité prépondérante		
Chauffeur poids lourd	29.— F	5340 F
Machiniste avec permis		
petites machines	28,30 F	5210 F
Paysagiste avec CFC de maçon	30,10 F	5540 F

e) Apprentis		
1re année	1260 F	
2e année	1585 F	
3e année	1930 F	

ARRÊTÉ

autorisant l'association
EMS «Résidence La Vendée»
à exploiter l'établissement
médico-social accueillant

des personnes âgées Résidence La Vendée

Du 9 janvier 2009

LE DÉPARTEMENT DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'EMPLOI, vu l'arrêté du 9 juillet 2008 autorisant l'association EMS «Résidence La Vendée» à exploiter l'établissement

médico-social accueillant des personnes âgées «Résidence La Vendée», sis 1, chemin de la Vendée, 1213 Petit-Lancy, dès le 1er juillet 2008, et pour autant que Monsieur Laurent Beausoleil en assume personnellement la direction et que le Docteur Christophe Andrey en assume la fonction de médecin-répondant;

vu la loi du 3 octobre 1997 relative aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées (J 7 20) et son règlement d'application du 15 décembre 1997 (J 7 20.01);

vu les arrêtés du 10 janvier 2007 et du 29 août 2007 déterminant la liste des établissements médico-sociaux (EMS) admis par le canton de Genève au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie;

vu le courrier du 29 août 2008 de la Résidence La Vendée demandant la conversion d'un lit UAT en long séjour,

Arrête

1. L'association EMS «Résidence La Vendée» est autorisée à exploiter l'établissement médico-social accueillant des personnes âgées «Résidence La Vendée», sis 1, chemin de la Vendée, 1213 Petit-Lancy.

2. La présente autorisation est valable dès le 1er janvier 2009 et aussi longtemps que Monsieur Laurent Beausoleil assume la direction de l'établissement et que le Docteur Christophe Andrey en assume la fonction de médecin-répondant et se conforment aux dispositions légales régissant leur activité.

3. L'établissement est autorisé à exploiter 65 lits pour l'hébergement de long séjour.

4. L'établissement est autorisé à héberger des personnes âgées se trouvant, à l'entrée, dans les catégories 3 à 8 définies par la méthode Planification informatisée des soins infirmiers requis (PLAISIR).

5. Il est perçu un émoulement de 300 F (trois cents francs) pour le présent arrêté, qui annule et remplace celui du 9 juillet 2008.

Le présent arrêté est publié dans la Feuille d'avis officielle.

TRAVAIL À DOMICILE

Le Département de la solidarité et de l'emploi rappelle aux personnes intéressées que la loi fédérale sur le travail à domicile, du 20 mars 1981 (ci-après, loi fédérale), s'applique aux employeurs, qu'ils soient des personnes de droit public ou de droit privé, et aux travailleurs à domicile qu'ils occupent.

Sont réputés travaux à domicile, au sens de la loi fédérale, les travaux artisanaux et industriels accomplis à la main ou à la machine qu'un travailleur exécute, seul ou à l'aide de membres de sa famille, dans son propre logement ou dans un autre local de son choix, et contre versement d'un salaire. Tout employeur occupant des travailleurs à domicile au sens de la loi fédérale doit se faire inscrire au registre des employeurs tenu par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail, sis 35, rue des Noirettes, 1227 Carouge, case postale 1255, 1211 Genève 26 (La Praille), tél. 022 388 29 29.

La loi fédérale prévoit notamment que:

1. Le salaire versé au travailleur à domicile doit être égal à celui versé par l'employeur pour un travail équivalent effectué dans son entreprise.

2. L'employeur doit rembourser au travailleur à domicile tous les frais imposés par l'exécution du travail, en particulier ceux qui ont été engagés pour les instruments de travail, les matériaux et leur transport.

3. L'employeur ne peut ni donner ni se faire livrer du travail avant 6 heures et après 20 heures ainsi que le dimanche ou un jour férié.

4. L'employeur doit fournir au travailleur à domicile des outils de travail et des matériaux conçus de telle façon que, lorsqu'ils sont maniés convenablement, ils ne puissent causer d'accident ou d'atteinte à la santé. En outre, l'employeur doit rendre le travailleur attentif aux prescriptions de sécurité à observer.

Tout renseignement à cet égard peut être obtenu auprès de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Le conseiller d'Etat
François LONGCHAMP.

SOMMAIRE

GRAND CONSEIL	2
DF	2
DSE	2
DCTI	3
DT	3-4
DI	4
COMMUNES	5
POUVOIR JUDICIAIRE	6
POURSUITES ET FAILLITES	7 À 9
REGISTRE DU COMMERCE	9 À 13, 15-16
LÉGISLATION	12-13
VENTES, AUTORISATIONS ET REQUÊTES	14 À 16
REMISES DE COMMERCE	16
IMMOBILIER	16

CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

ESSAI DES SIRÈNES DE PROTECTION CIVILE LE 4 FÉVRIER 2009

La protection civile va procéder aux essais des sirènes d'alarme, dans toute la Suisse, comme chaque année à la même période. Ceux-ci se dérouleront mercredi 4 février, entre 13 h 30 et 15 h. A Genève, 116 sirènes fixes seront testées.

Les essais annuels permettent de vérifier le bon fonctionnement des installations. En effet, comme pour tout appareil, des défaillances peuvent survenir. Ces dernières sont heureusement rares et ne dépassent pas les 3% de l'ensemble du «réseau» helvétique. A Genève, lors des essais 2008, toutes les installations ont parfaitement fonctionné.

Par ailleurs, ces essais permettent de contrôler la couverture sonore du territoire genevois par les sirènes. A l'intérieur des bâtiments recevant du grand public, des alarmes supplémentaires s'enclenchent et des consignes sont diffusées aux occupants. Il en est de même dans les transports publics, où la régulation centralisée transmet aux chauffeurs et aux usagers les directives utiles.

Une alarme-eau destinée aux habitants domiciliés en aval des barrages hydroélectriques de Verbois et de Chancy-Pougny sera également testée. Cette opération constitue également une bonne occasion de rappeler à la population le comportement à adopter en cas d'alarme réelle.

Adopter les bons réflexes

Le comportement à adopter en cas d'alarme générale (son ondulant pendant une minute), hors essai, est simple:

- écouter la radio;
- fermer portes et fenêtres;
- informer voisins et personnes âgées;

- ne pas téléphoner (pour éviter une surcharge du réseau);
- à bord d'un véhicule: arrêter la ventilation, remonter les fenêtres et enclencher la radio;
- dans la rue: se rendre dans l'habitation, le centre d'activité, l'administration ou le commerce le plus proche.

Pour davantage d'information:

- Sécurité civile, tél. +41 (22) 727 02 02;
- Site web www.geneve.ch/securitecivile

PROCÉDURE D'OPPOSITION AU PROJET DE PLAN DE SITE No 29430A-540 SITUÉ ENTRE LE NANT DES GREBATTES, LE RHÔNE, LE RUISSEAU DU CHÂTEAU-BLOCH ET LA ROUTE DU BOIS-DES-FRÈRES, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VERNIER / LE LIGNON

Vu la mise à l'enquête publique No 1599 du projet de plan de site No 29430-540, situé entre le nant des Grebattes, le Rhône, le ruisseau du Château-Bloch et la route du Bois-des-Frères, du 17 mars au 15 avril 2008;

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Vernier du 18 novembre 2008;

vu l'article 40, alinéa 6, de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976 (LPMNS, L 4.05), le projet de plan, tel qu'il sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, a été dressé par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) et peut être consulté:

- au service de l'information du territoire, 5, rue David-Dufour, 5e étage (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h), tél. 022 327 45 36;

- à la mairie de Vernier, 9, rue du Village (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h), tél. 022 306 06 06;
- site internet, www.ge.ch/patrimoine

du 14 janvier au 13 février 2009 inclusivement.

Pendant un délai de 30 jours à compter de la première publication, soit jusqu'au 13 février 2009, quiconque est atteint par le projet de plan de site et a un intérêt digne de protection à ce qu'il soit modifié ou écarté, peut déclarer son opposition, par acte écrit et motivé, au Conseil d'Etat.

SOUSSIONS PUBLIQUES

Le Département des constructions et des technologies de l'information rappelle que les inscriptions en soumissions publiques qu'il lance sont annoncées dans la Feuille d'avis officielle.

Ni lui ni ses mandataires ne prennent d'inscriptions en dehors de cette procédure.

Dès lors, il n'est plus répondu aux entreprises qui s'adressent à lui ou à ses mandataires sur la simple publication d'une demande ou d'une autorisation de construire; l'attention des entreprises est attirée sur le fait que leur intervention à ce stade ne vaut pas inscription, bien qu'il n'y soit pas répondu.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES DE LA LOTERIE ROMANDE 2008

Les fonds provenant des bénéfices de la Loterie romande sont destinés à encourager l'éducation physique de la jeunesse et le développement du sport amateur. Ils sont réservés aux communes, associations, clubs et sociétés

sportives ainsi qu'aux jeunes sportifs talentueux de niveau national ou international.

Le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) est chargé de soumettre au Conseil d'Etat les propositions pour la répartition de la part revenant au canton de Genève sur les bénéfices de la Loterie romande, après avoir pris l'avis de la commission consultative instituée à cet effet.

Les demandes des communes seront formulées par écrit, avec indication très précise de l'emploi qui sera fait des fonds désirés. Elles seront accompagnées de tous documents nécessaires à un examen sérieux, soit plans, devis, plans financiers, budgets, etc.

Les demandes des associations, clubs ou sociétés sportives seront présentées sur le formulaire ad hoc (cf. www.ge.ch/sport/subventions.html) accompagnées impérativement du bilan, du compte d'exploitation et du rapport des vérificateurs aux comptes du dernier exercice ainsi que du budget de l'année en cours. Les clubs ou sociétés non affiliés à une association faitière feront parvenir leurs demandes et leurs annexes directement à l'adresse de la commission.

Les demandes des clubs ou des sociétés seront adressées à leur association, laquelle vérifiera précisément que les documents exigés soient complets et correctement remplis. Les demandes de jeunes sportifs talentueux, de niveau national ou international exclusivement, devront être présentées à la commission par l'association avec le préavis du club ou société auxquels appartient l'athlète. Les demandes mal acheminées ou incomplètes seront refusées.

Le délai pour la remise des demandes 2009, concernant la répartition des bénéfices 2008 de la Loterie romande est fixé au 28 février 2009 pour les communes, associations, clubs ou

sociétés, et au 30 avril 2009 pour les jeunes sportifs talentueux. Toute demande présentée hors délai sera refusée.

Aucun subside ne sera versé d'office; le fait de présenter une demande ne donne pas ipso facto le droit de recevoir un subside. Le Conseil d'Etat décide en toute indépendance.

Les copies de justificatifs de l'utilisation des fonds reçus en 2008 par les communes ou pour des demandes extraordinaires, doivent parvenir à la commission jusqu'au 31 janvier 2009. Toute correspondance est à adresser à: Commission cantonale du Sport-Toto, 11, rue de l'Hôtel-de-Ville, case postale 154, 1211 Genève 8.

ACQUISITIONS D'APPARTEMENTS ET DEMANDES D'AUTORISATION

Le Département des constructions et des technologies de l'information rappelle à tous les acquéreurs d'appartements compris entre 1 et 7 pièces inclus que cette opération est soumise à autorisation en application de l'article 39, alinéa 1, de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996 (LDTR).

En cas d'acquisition de plusieurs appartements dans le cadre d'une procédure d'exécution forcée, le département attire l'attention des acquéreurs sur le fait qu'une telle opération ne pourra par la suite être considérée comme constituant une vente individualisée et que toute revente est obligatoirement soumise à autorisation du département.

Pour tout renseignement complémentaire, le service juridique de la police des constructions (tél. 022 327 43 50/53) se tient à disposition.

Le conseiller d'Etat
Mark MULLER.

TERRITOIRE

ARRÊTÉ

relatif à l'interdiction de la navigation de plaisance et des sports nautiques sur le Rhône les jours de recensement des oiseaux d'eau durant l'automne et l'hiver 2008-2009

Du 18 septembre 2008

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE, vu l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale, du 21 janvier 1991;

vu l'article 14 de la loi sur la faune, du 7 octobre 1993;

vu l'article 14, lettre b, du règlement d'application de la loi sur la faune, du 13 avril 1994;

vu que les comptages d'oiseaux d'eau effectués durant la période d'automne et d'hiver 2006-2007 sur le Rhône (Réserve OROEM No GE09) ont souvent été perturbés par des bateaux de plaisance et des embarcations sportives;

vu l'arrêté du 1er novembre 2007 interdisant la navigation durant l'automne et l'hiver 2007-2008;

considérant qu'il est à nouveau nécessaire d'interdire la navigation de plaisance et les sports nautiques, les jours

de recensement des oiseaux d'eau durant l'automne et l'hiver 2008-2009, sur le cours du Rhône normalement ouvert à ce type de navigation en cette période,

Arrête

La navigation de plaisance et les sports nautiques sont interdits, sur tout le cours du Rhône genevois en aval du barrage du Seujet les jours suivants, de 8 h à 13 h: dimanche 12 octobre 2008, dimanche 16 novembre 2008, dimanche 14 décembre 2008, samedi 17 janvier 2009, dimanche 15 février 2009 et dimanche 15 mars 2009.

Les contrevenants sont passibles des sanctions prévues par la loi sur la faune, du 7 octobre 1993.

Gilles MULHAUSER,
Directeur.

DÉCISION

approuvant l'incorporation au réseau secondaire des collecteurs d'eaux polluées et non polluées du chemin A.-P.-De-Montesquiou, Ville d'Onex

du 7 janvier 2009

LE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE,

vu les articles 56 et 58 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

vu la demande de la Ville d'Onex du 10 juillet 2008,

Décide

Les tronçons: cheminée 289 - raccord au collecteur Ø 300 mm de la route du Grand-Lancy du collecteur d'eaux polluées; cheminée 289 - raccord au collecteur Ø 500 mm de la route du Grand-Lancy du collecteur d'eaux non polluées, du chemin A.-P.-De-Montesquiou, tels qu'illustrés sur l'extrait du cadastre du réseau d'assainissement des eaux (CRAE) de la Ville d'Onex, daté du 5 août 2008, sont incorporés au réseau secondaire de la Ville d'Onex.

Conformément à l'article 130 de la loi cantonale sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05), la présente décision est susceptible d'un recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions (4, rue Ami-Lullin, CP 3888, 1211 Genève 3) dans un délai de 30 jours dès sa notification. La présente décision est également publiée dans la Feuille d'avis officielle et est susceptible d'un recours dans les trente jours à compter de sa publication. Tout recours doit être adressé par écrit et contenir, sous peine d'irre-

cevabilité, la désignation de la décision attaquée et les conclusions du recourant (articles 64 et 65 de la loi sur la procédure administrative).

DÉCISION

approuvant l'incorporation au réseau secondaire des collecteurs d'eaux polluées et non polluées de la rue Gaudy-Le-Fort, Ville d'Onex

du 7 janvier 2009

LE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE,

vu les articles 56 et 58 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

vu la demande de la Ville d'Onex du 19 septembre 2008,

Décide

Les tronçons: cheminée 599 - cheminée 140 du collecteur d'eaux polluées; cheminée 600 - déversoir d'orage Ox2-139 du collecteur d'eaux non polluées, du chemin Charles-Borgeaud, du chemin David-Brolliet, de la rue Gaudy-Le-Fort et de la route de Chancy, tels qu'illustrés sur l'extrait du cadastre du réseau d'assainissement des eaux (CRAE) de la Ville

d'Onex, daté de septembre 2008, ayant fait l'objet de l'autorisation de construire APA 22031, sont incorporés au réseau secondaire de la Ville d'Onex.

Conformément à l'article 130 de la loi cantonale sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05), la présente décision est susceptible d'un recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions (4, rue Ami-Lullin, CP 3888, 1211 Genève 3) dans un délai de 30 jours dès sa notification. La présente décision est également publiée dans la Feuille d'avis officielle et est susceptible d'un recours dans les trente jours à compter de sa publication. Tout recours doit être adressé par écrit et contenir, sous peine d'irrecevabilité, la désignation de la décision attaquée et les conclusions du recourant (articles 64 et 65 de la loi sur la procédure administrative).

DÉCISION

approuvant l'incorporation au réseau secondaire des collecteurs d'eaux polluées et non polluées de la route de Choulex, commune de Choulex

(Suite page suivante)

REQUÊTE EN AUTORISATION DE DÉVERSEMENT DES EAUX NON POLLUÉES DANS LE MILIEU NATUREL

conformément à l'article 7, alinéa 2, de la loi fédérale sur la protection des eaux, du 24 janvier 1991 (LEaux - RS 814.20)

Publication FAO du 14 janvier 2009

Service de la planification de l'eau

La publication de la présente requête est requise par le Département du territoire en application de l'article 7, alinéa 4, de la loi cantonale sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05)

N° dossier DT	N° dossier DCTI	Requérant	Propriétaires des parcelles	Parcelle, fe	Commune et lieu	Cours d'eau (kilomètre administratif)
	DD 100054/3	Desbaillet Claire-Lise, née Gallay	Revaclier Charles Léon Desbaillet Claire-Lise, née Gallay	1753, fe 38 8066, 8067 fe 38	Bernex, Challoux Bernex, Challoux	Le Merley (2,28)

Le dossier de requête peut être consulté au service cantonal de la planification de l'eau, sis 1, rue David-Dufour, 1205 Genève, 6e étage, sur rendez-vous pris téléphoniquement au No 022 327 82 99.

La présente requête peut faire l'objet d'observations écrites dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, à adresser au service cantonal de la planification de l'eau, case postale 206, 1211 Genève.

TERRITOIRE (SUITE)

du 7 janvier 2009

LE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE,

vu les articles 56 et 58 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;
vu la demande de la commune de Choulex du 30 juin 2008,

Décide

Les tronçons: cheminée U2 - cheminée U1 du collecteur d'eaux polluées; cheminée P3 - raccord au collecteur existant d'eaux non polluées de la route de Choulex, tels qu'illustrés sur le plan établi par le bureau Erbeia Ingénierie civile, No 1654-01 A daté du 18 avril 2008, dernière modification du 12 juin 2008, faisant l'objet de la requête en autorisation de construire APA 29673, sont incorporés au réseau secondaire de la commune de Choulex.

Conformément à l'article 130 de la loi cantonale sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05), la présente décision est susceptible d'un recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions (4, rue Ami-Lullin, CP 3888, 1211 Genève 3) dans un délai de 30 jours dès sa notification. La présente décision est également publiée dans la Feuille d'avis officielle et est susceptible d'un recours dans les trente jours à compter de sa publication. Tout recours doit être adressé par écrit et contenir, sous peine d'irrecevabilité, la désignation de la décision attaquée et les conclusions du

recourant (articles 64 et 65 de la loi sur la procédure administrative).

DÉCISION

approuvant l'incorporation au réseau secondaire des collecteurs d'eaux polluées et non polluées du chemin de la Redoute, commune de Plan-les-Ouates

du 7 janvier 2009

LE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE,

vu les articles 56 et 58 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;
vu la demande de la commune de Plan-les-Ouates du 10 juillet 2008,

Décide

Les tronçons: cheminée E - cheminée A du collecteur d'eaux polluées; cheminée E - cheminée A du collecteur d'eaux non polluées, du chemin de la Redoute, tels qu'illustrés sur le plan établi par le bureau d'ingénieurs Buffet Boymond, No 138/97-0A 1, daté du 12 février 2008, ayant fait l'objet de l'approbation LER 2691, sont incorporés au réseau secondaire de la commune de Plan-les-Ouates.

Conformément à l'article 130 de la loi cantonale sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05), la présente décision est susceptible d'un recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions (4, rue Ami-

Lullin, CP 3888, 1211 Genève 3) dans un délai de 30 jours dès sa notification. La présente décision est également publiée dans la Feuille d'avis officielle et est susceptible d'un recours dans les trente jours à compter de sa publication. Tout recours doit être adressé par écrit et contenir, sous peine d'irrecevabilité, la désignation de la décision attaquée et les conclusions du recourant (articles 64 et 65 de la loi sur la procédure administrative).

DÉCISION

approuvant l'incorporation au réseau secondaire des collecteurs d'eaux polluées et non polluées du chemin des Voirets, commune de Plan-les-Ouates

du 7 janvier 2009

LE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE,

vu les articles 56 et 58 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;
vu la demande de la commune de Plan-les-Ouates du 2 septembre 2008,

Décide

Les tronçons: cheminée E - cheminée A du collecteur d'eaux polluées; cheminée E - cheminée A du collecteur d'eaux non polluées, du chemin des Voirets, tels qu'illustrés sur le plan établi par le bureau d'ingénieurs Buffet Boymond Stouky, No 154/03 0A 1, daté du 15 mars 2006, ayant fait l'objet de l'autorisation de construire APA 21300, sont incorporés au réseau secondaire de la commune de Plan-les-Ouates.

Conformément à l'article 130 de la loi cantonale sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05), la présente décision est susceptible d'un recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions (4, rue Ami-Lullin, CP 3888, 1211 Genève 3) dans un délai de 30 jours dès sa notification. La présente décision est également publiée dans la Feuille d'avis officielle et est susceptible d'un recours dans les trente jours à compter de sa publication. Tout recours doit être adressé par écrit et contenir, sous peine d'irrecevabilité, la désignation de la décision attaquée et les conclusions du recourant (articles 64 et 65 de la loi sur la procédure administrative).

DÉCISION

approuvant l'incorporation au réseau secondaire du collecteur d'eaux non polluées du chemin du Château-Blanc, commune de Thônex

du 7 janvier 2009

LE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE,

vu les articles 56 et 58 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;
vu la demande de la commune de Thônex du 31 juillet 2008,

Décide

Le tronçon: cheminée EP6 - cheminée EP13 du collecteur d'eaux non

polluées, sis sur les parcelles Nos 3724 et 3030 du cadastre de la commune de Thônex et sur le chemin de Mapraz, tel qu'illustré sur le plan établi par le bureau Fiechter Ingénierie SA, No 4006/202A daté du 2 avril 2007, dernière modification du 14 mai 2008, ayant fait l'objet de l'autorisation de construire DD 100467, est incorporé au réseau secondaire de la commune de Thônex.

Conformément à l'article 130 de la loi cantonale sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05), la présente décision est susceptible d'un recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions (4, rue Ami-Lullin, CP 3888, 1211 Genève 3) dans un délai de 30 jours dès sa notification. La présente décision est également publiée dans la Feuille d'avis officielle et est susceptible d'un recours dans les trente jours à compter de sa publication. Tout recours doit être adressé par écrit et contenir, sous peine d'irrecevabilité, la désignation de la décision attaquée et les conclusions du recourant (articles 64 et 65 de la loi sur la procédure administrative).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Afin d'assurer la propreté sur le territoire du canton, dans l'intérêt de tous les habitants, les déchets urbains communaux sont levés par les soins des communes. Pour les autres déchets, les horaires d'ouverture sont les suivants:

Les Cheneviers

40, route de Verbois,
tél. 022 727 41 11, fax 022 727 41 12.
Du lundi au vendredi: 7 h à 16 h 15;
samedi: 7 h 30 à 11 h 45.

Centre de traitement des déchets spéciaux

40, route de Verbois,
tél. 022 727 42 22, fax 022 727 42 23.
Du lundi au vendredi: 7 h 30 à 11 h 30
et 13 h 30 à 15 h 30, sur rendez-vous pour les industries; samedi fermé.

Quai de chargement de la Jonction

Route des Péniches,
tél. 022 727 42 66, fax 022 727 42 67.
Lundi, mardi, jeudi, vendredi: matin fermé (réservé aux véhicules de voirie); après-midi: 13 h 15 à 16 h 15; mercredi: 7 h 30 à 11 h 45 et 13 h 15 à 16 h 15; samedi fermé.

Décharge du site de Châtillon et installation de traitement des matières de routes (ITMR)

Route d'Aire-la-Ville à Bernex,
tél. 022 420 91 11.
Du lundi au vendredi: 7 h 15 à 11 h 30
et 13 h à 16 h; samedi fermé.

Installation de compostage du site de Châtillon

Route d'Aire-la-Ville à Bernex,
tél. 022 420 91 11.
Du lundi au vendredi: 7 h 15 à 11 h 30
et 13 h à 17 h; samedi fermé.

Usine de méthanisation du site de Châtillon

Route d'Aire-la-Ville à Bernex,
tél. 022 420 91 11.
Du lundi au vendredi: 7 h 15 à 11 h 30
et 13 h à 17 h; samedi fermé.

Espace récupération du site de Châtillon

Route d'Aire-la-Ville à Bernex,
tél. 022 420 91 22.

Du lundi au vendredi: 14 h 30 à 19 h 30;
samedi et dimanche: 9 h 30 à 17 h.

Espace récupération de la Praille

Avenue de la Praille 47 à Carouge,
tél. 022 388 11 99.
Du lundi au vendredi: 14 h 30 à 19 h 30;
samedi et dimanche: 9 h 30 à 17 h.

Espace récupération des Chânets

Chemin des Chânets à Bellevue,
tél. 022 774 09 50.
Du lundi au vendredi: 14 h 30 à 19 h 30;
samedi: 9 h 30 à 17 h; dimanche et jours fériés: fermé.

ORDONNANCE SUR LES CONSEILLERS À LA SÉCURITÉ (OCS)

Le Département du territoire (DT) rappelle que, en vertu de l'article 7 de l'ordonnance sur les conseillers à la sécurité (OCS), les entreprises soumises à cette ordonnance communiquent spontanément à l'autorité d'exécution les noms des conseillers à la sécurité et les champs d'activité indiqués dans leurs certificats de formation dans les 30 jours à compter de leur désignation. L'entité sécurité du DT est l'autorité d'exécution pour la République et canton de Genève. Les annonces doivent être faites à l'adresse suivante: Département du territoire, SG - Entité sécurité, 2, rue Henri-Fazy, case postale 3918, 1211 Genève 3, téléphone 022 327 01 14, courriel: secu-dt@etat.ge.ch Il est rappelé que cette ordonnance s'applique aux entreprises qui transportent des marchandises dangereuses par route, par rail et par voie navigable ou qui effectuent des opérations d'emballage, de remplissage, d'expédition, de chargement et de déchargement afférentes à ces transports. De manière générale, les entreprises soumises aux règles de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et par rail (RID) tombent sous le coup de l'OCS

DÉPÔTS D'OBJETS ENCOMBRANTS SUR LES TROTTOIRS

Il est rappelé aux entreprises concernées, déménageurs, entreprises de nettoyage, entreprises de débarras, brocanteurs et autres, que les dépôts d'objets encombrants sur la voie publique sont strictement interdits. Les particuliers et eux seuls ont la possibilité d'appeler les services de voirie communaux pour faire enlever leurs objets volumineux. Pour leur part, les entreprises doivent amener les déchets encombrants à leurs frais à l'usine d'incinération des Cheneviers ou à un repreneur autorisé. Pour tout renseignement complémentaire, Info-service, tél. 022 327 47 11.

Les entreprises sont informées qu'il sera procédé à des contrôles de jour comme de nuit et que les contrevenants sont passibles d'une amende administrative pouvant aller jusqu'à 60 000 F, suivant la gravité de l'infraction ou en cas de récidive. Ces dispositions découlent de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20) du 5 août 1999.

Le conseiller d'Etat
Robert CRAMER.

MINERGIE®

« Outils d'aide à la conception et à la réalisation d'un dossier MINERGIE® »

Public cible :

Architectes, ingénieurs, bureaux techniques.

Programme :

- Module 1 : Théorie et exercices
- Module 2 : Simulation sur ordinateur

Coût :

Module 1 : CHF 160.- (documentation et pause-café compris)
Module 2 : CHF 190.- (documentation et pause-café compris)

Date, lieu :

Le jeudi 5 février 2009, École d'ingénieurs de Genève

Module 1 : 8h00 - 12h00

Module 2 : 13h15 - 17h30

Programme détaillé et information :
sur www.minergie.ch/fr (manifestations)
ou auprès de l'Agence MINERGIE® romande
tél. 026 309 20 95, romandie@minergie.ch

INSTITUTIONS

SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

NOTIFICATION PAR PUBLICATION

En application de l'article 46, alinéa 4, de la loi sur la procédure administrative, les personnes suivantes, sans domicile connu, sont invitées à se présenter auprès du service des automobiles et de la navigation, 86, route de Veyrier, 1227 Carouge, pour prendre connaissance d'une décision les concernant:

Ibrahim Abdalla Saalah, né le 16 juin 1975; Ziad Annan, né le 20 septembre 1971; A.C. Claude Ayedamou, né le 18 novembre 1970; Angelo Barbosa, né le 1er janvier 1977; Bartadiffusion Sàrl, dernier domicile connu: 262, route de Thonon, 1246 Corsier; Adrian Calugera, né le 28 avril 1952; Orlando Caro, né le 15 mars 1983; Cécile Marie

Caron Cuénod, née le 28 juillet 1960; Faker Chabbi, né le 3 novembre 1972; Gérard Choukroun, né le 13 mars 1946; Idy Diallo, né le 10 mars 1984; Thierry Duez, né le 25 mars 1972; Julien Eustachio, né le 13 novembre 1984; Jarmila Fatton, née le 23 août 1972; Rudy Favier, né le 22 février 1982; Daniel Fink, né le 12 octobre 1973; Moniz Henriques Francisco, né le 14 octobre 1980; Thierry Guérineau, né le 10 septembre 1974; Estelle Jacquet Pierroulet, née le 14 décembre 1980; Mahfoud Kebir, né le 4 décembre 1978; Emmanuel Klein, né le 19 juin 1979; Eric Macchi, né le 12 juillet 1962; Kais Morjane, né le 14 octobre 1983; Raul Munoz Bueno, né le 25 août 1972; Mabingue Ngom, né le 28 juin 1958; Raymond Noll, né le 24 octobre 1958; Béatrice Orsat Biedermann, née le 18 septembre 1958; Yannis Papasavvas, né le 8 jan-

vier 1986; Romain Perrin, né le 2 octobre 1972; Gyslain Poncet, né le 1er août 1978; Clémence Reboul, née le 17 juillet 1980; Raphaël Regnier, né le 23 août 1977; Pierre Luc Roetting, né le 8 juillet 1972; Iallaten Said, dernier domicile connu: 422, avenue Charles de Gaulle, F-74800 La Roche-sur-Foron; Miguel Sanchez Macias, né le 4 août 1969; Lydia Scossa, née le 4 juin 1958; Carlos Luis Silva Borges, né le 14 juin 1980; Claude Sokoloff, né le 13 août 1954; Lilia Specchiarello, née le 31 mars 1940; Padmanananda Thelidada-Palliyaguruge, né le 28 décembre 1977; Brigitte Vissuzaine, née le 6 mai 1956.

Décompte à retirer auprès du service comptabilité.

Les délais procéduraux ne sont ni prolongés ni suspendus par la présente publication.

RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Département des institutions rappelle que toute manifestation ou réunion de personnes sur la voie publique doit être autorisée par son secrétariat général (case postale 3962, 1211 Genève 3, tél. 022 327 21 06, fax 022 327 06 00) et que le défaut de cette autorisation est passible d'amende. En outre, l'occupation de tout domaine public doit aussi être autorisée par la collectivité publique qui en assure la gestion (pour la Ville de Genève: service de la sécurité et de l'espace publics, case postale 3737, 1211 Genève 3, tél. 022 418 61 00, fax 022 418 61 01) et l'autorisation du service du commerce (1, rue de Bandol, 1213 Onex, tél. 022 388 39 39, fax 022 388 39 40) doit également être obtenue s'agissant de l'organisation d'une mani-

festation revêtant un caractère de divertissement public (bal, concert, etc.) ou d'une tombola, de la diffusion de films ou de l'exploitation d'une buvette.

AVIS AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS

Il est rappelé que, selon l'article 23, alinéa 1, de la loi sur les procédés de réclames, du 9 juin 2000, l'affichage en dehors des emplacements prévus et autorisés est strictement interdit. Les organisateurs de manifestations doivent en conséquence donner toutes instructions utiles aux poseurs d'affiches et exercer une surveillance afin de s'assurer que ces instructions soient scrupuleusement observées.

Le conseiller d'Etat
Laurent MOUTINOT.

COMMUNES



VILLE DE GENÈVE

Le Conseil municipal est convoqué en séances ordinaires pour le mardi 20 et mercredi 21 janvier 2009, à 17 h et 20 h 30, salle du Grand Conseil, Hôtel de Ville, avec l'ordre du jour suivant:

– Questions orales.

Propositions des conseillers municipaux

M-804 Motion «Pour un site internet qui nous parle!».

M-819 Motion «Une ville mieux éclairée est une ville plus sûre».

M-820 Motion «Pour une ville verte de qualité!».

M-821 Motion «Pour des ASM qui s'identifient!».

R-114 Résolution «Cadrons la vidéosurveillance!».

Propositions du Conseil administratif

PR-661 Sur un crédit de 571 500 francs destiné au réaménagement du pavillon de l'île Rousseau, situé 1, île Rousseau, parcelle N° 5613, feuille N° 37, Genève-Cité.

PR-662 Sur l'approbation du projet de plan de site «Cité-Jardin Le Bouchet», N° 29530, sis sur les communes de Vernier et Genève/Petit-Saconnex.

PR-663 Sur un crédit de 3 202 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble, situé 10, rue de la Cité-de-la-Corderie, sur les parcelles N° 507 et 2670, feuille N° 70, du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

PR-664 Sur quatre crédits d'un montant total de 13 390 100 francs, à savoir:

– crédit brut de 12 878 600 francs, subventionné par l'Office fédéral de la protection de la population au titre de la protection des biens culturels et financé pour le solde par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné à la construction de la 5^e étape des Conservatoire et Jardin botaniques (extension de l'herbier, espaces d'accueil du public et buvette-restaurant), situés 1, chemin de l'Impératrice, parcelle N° 3917, feuille N° 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex;

– crédit brut de 122 100 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné à l'équipement informatique de l'extension de l'herbier et des nouveaux espaces d'accueil du public, situés 1, chemin de l'Impératrice, parcelle N° 3917, feuille N° 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex;

– crédit brut de 307 300 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné au mobilier et matériel d'exploitation de l'extension de l'herbier et des nouveaux espaces d'accueil du public, situés 1, chemin de l'Impératrice, parcelle N° 3917, feuille N° 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex;

– crédit brut de 82 100 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné au déplacement des collections vers la nouvelle extension de l'herbier, située 1, chemin de l'Impératrice, parcelle N° 3917, feuille N° 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex.

PR-665 Sur:

– un crédit de 3 229 000 francs destiné au réaménagement du centre de formation de Richelien (Cecofor: centre de compétences en matière de formation), situé 128, chemin de l'Etraz, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre Versoix (47);

– un crédit de 500 000 francs destiné à la liaison informatique entre le réseau de la Ville de Genève et Richelien, situé 128, chemin de l'Etraz, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre de Versoix (47).

Rapports des commissions

PR-630 A Commission des travaux sur un crédit net de 735 500 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 123 920 francs, soit un montant brut de 859 420 francs, destiné à la réalisation du réseau public d'assainissement des eaux du nant de Cayla.

Rapport de: Mme Claudia Heberlein Simonett.

PR-631 A Commission des travaux sur un crédit net de 1 319 000 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 214 000 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 1 533 000 francs, destiné à la réalisation du réseau public d'assainissement du chemin Eugène-Rigot.

Rapport de: Mme Claudia Heberlein Simonett.

PR-633 A Commission des travaux sur un crédit d'étude de 300 000 francs destiné à l'étude de la rénovation du bâtiment Botanique III (Conservatoire et Jardin botaniques), situé 1, chemin de l'Impératrice, 1292 Chambésy, parcelle N° 3917, feuille N° 85, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Rapport de: Mme Andrienne Soutter.

PR-643 A Commission de l'aménagement et de l'environnement sur l'acceptation du projet conforme à la demande définitive N° 102154 pour la construction de deux immeubles de logements et garage souterrain.

Rapport de: Mme Isabelle Brunier.

PR-650 A Commission de l'aménagement et de l'environnement sur l'examen anticipé du projet de plan directeur communal «Genève 2020 – Renouveau d'une ville-centre» par la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal.

Rapport de: Mme Sarah Klopmann.

PA-73 A Commission du règlement sur le projet d'arrêté de M. Guy Dossan, Mmes Odette Saez, Sarah Klopmann, MM. Alexandre Chevalier, Pascal Rubeli, Mme Frédérique Perler-Isaaz, MM. Alexis Barbey, Christian Zaugg, Jacques Hämmerli, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt, renvoyé en commission le 16 janvier 2008, intitulé: «Modification de l'article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes».

Rapport de: M. Pascal Rubeli.

P-198 A Commission des pétitions sur la pétition intitulée: «Pour de l'ombre à la patageoire et une ouverture des voies utilisable par les enfants».

Rapport de: Mme Silvia Machado.

P-200 A Commission des pétitions sur la pétition intitulée: «Tarif horaire du parking Saint-Antoine».

Rapport de: Mme Anne Carron-Cescato

P-207 A Commission des pétitions sur la pétition intitulée: «Pour le renforcement de l'offre des Mouettes genevoises».

Rapport de: Mme Silvia Machado.

P-210 A Commission des pétitions sur la pétition intitulée: «Pour une maison de quartier dans le secteur situé entre les avenues d'Aire, de Châtelaine et de l'Ain».

Rapport de: Mme Silvia Machado.

P-217 A Commission des pétitions sur la pétition intitulée: «Fermer la rue de la Tour-de-Boël pour lutter contre le vacarme nocturne».

Rapport de: Mme Linda de Coulon.

PR-615 A Commission des arts et de la culture sur l'approbation du budget de la saison 2008/2009 du Grand Théâtre de Genève.

Rapport de: Mme Véronique Paris.

M-640 A Commission sociale et de la jeunesse sur la motion de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Philippe Herminjard, René Winet, Pierre Maudet et Mme Catherine Hämmerli-Lang intitulée: «Drug testing»: la prévention en matière de drogue ne veut pas dire banalisation!».

Rapport de: M. Grégoire Carasso.

M-809 A Commission de l'aménagement et de l'environnement sur la motion de M. Simon Brandt, Mmes Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Nathalie Fontanet, MM. Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, Jean-Charles Lathion et Mme Anne Carron-Cescato intitulée: «Maintenons le site artisanal du Vélodrome».

Rapport de: Mme Diana Duarte Rizzolio.

P-204 A/B Majorité et de minorité - commission des pétitions sur la pétition intitulée: «Beuveries, violence et tapage nocturne à l'Usine».

Rapport de majorité de: M. Gérard Deshusses.

Rapport de minorité de: Mme Sarah Klopmann.

P-205 A/B Majorité et de minorité - commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Insalubrité et nuisances à la rue de la Coulouvrenière: quelle est la situation depuis le vote de la pétition P-141?».

Rapport de majorité de: Mme Marie-France Spielmann.

Rapport de minorité de: Mme Sarah Klopmann.

Réponses du Conseil administratif

QE-278 Question écrite de Mme Christine Camporini, intitulée: «Quel taux d'absentéisme en Ville de Genève?».

M-607 Motion de la commission Agenda 21 intitulée: «Mobility: pour un effort public en faveur d'une mobilité intelligente».

QE-290 Question écrite de M. Simon Brandt: «Etat des lieux des crédits complémentaires».

M-570 Motion de MM. Michel Ducret, Philippe Herminjard, Olivier Norer, Christian Zaugg, Thierry Piguet, Robert Pattaroni, Pascal Rubeli, René Winet, Alain Dupraz, Mmes Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquier Grecuccio et Marie-France Spielmann intitulée: «Desserte par les transports publics du secteur Saint-Paul/Grange-Canal».

P-203 Conclusions de la commission des pétitions sur la pétition intitulée: «Sécurisation du passage pour piétons à l'avenue d'Aire 3».

QE-259 Question écrite de MM. Olivier Norer et Eric Rossiaud: «Stationnement à la rue Pictet-de-Bock».

QE-295 Question écrite de Mme Diana Duarte Rizzolio: «Réponses aux questions: quid des ancien-ne-s élu-e-s?».

Propositions des conseillers municipaux

M-824 Motion «Pour une rue du Rhône sécurisée!».

M-825 Motion «Contre la déprime de la place Sturm créons un aménagement et une zone de rencontre digne de ce nom».

M-826 Motion «Pour une ville plus propre: prendre ses responsabilités».

M-827 Motion: «Zones 30 km/h et mobilité douce: du concret au lieu de belles paroles!».

PA-88 Projet d'arrêté «Présidences de commission».

M-828 Motion «Pont du Mont-Blanc pour tous».

M-829 Motion «Botellón».

PA-89 Projet d'arrêté «Halte à l'abus de procédure!».

M-831 Motion «Non à une zone VIP au milieu du pont du Mont-Blanc pendant le feu d'artifice des Fêtes de Genève».

M-832 Motion «Pour une gestion intelligente et sécurisée des flux de trafic sur le parvis de la gare».

M-833 Motion «Pour des états généraux de l'aménagement privilégiant le vivre ensemble et une gestion équilibrée de la mobilité».

M-835 Motion «Le cycliste de la Coulou, espèce en danger à protéger urgemment!».

PA-90 Projet d'arrêté «Internalisation des concierges, nettoyeurs et nettoyeuses qui travaillent pour la Ville de Genève».

PA-91 Projet d'arrêté «Troisième débat».

M-837 Motion: «Ateliers d'artistes: rendons Grast aux artistes!».

M-838 Motion: «D'une pierre deux coups: égalité de traitement et agrandissement des préaux».

M-839 Motion de Mmes Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Patricia Richard, Anne-Marie Gisler, Alexandra Rys et M. Jean-Charles Lathion: «Pour un meilleur dialogue Ville-commerçant-e-s et habitant-e-s lors de travaux et d'aménagements».

M-841 Motion de MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Mmes Mary Pallante, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Christiane Olivier, Nicole Valiquier Grecuccio, Silvia Machado, Isabelle Brunier et Annina Pfund: «Soutenons l'initiative «Protégeons la dignité: un agenda pour les droits humains»».

M-842 Motion de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Adrien Genecand, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, Mmes Anne-Marie Gisler, Patricia Richard et Christine Camporini: «Adhésion des institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne».

I-180 Interpellation de M. Grégoire Carasso: «Après les foires du XVI^e siècle, est-ce au tour du fonds du XXI^e de partir pour Lyon?».

I-181 Interpellation de M. Jacques Hämmerli: «Où l'on constate que le Conseil administratif cède gratuitement à un grand établissement financier les conditions contractuelles de l'octroi d'un droit de superficie ou comment certains conseillers administratifs ont diminué le domaine privé de la Ville de Genève et ses revenus».

Pétitions

Le président: Thierry PIGUET.

18-592304

**COMMUNE
DU GRAND-SACONNEX****Conseil municipal**

Le Conseil municipal de la commune du Grand-Saconnex est convoqué en séance ordinaire, le lundi 19 janvier 2009, à 20 h, à la salle communale des Délices.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2008.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions:
 - 4.1 Rapport de la commission de l'urbanisme concernant une demande de dérogation à 0,30 suite aux modifications du projet initial pour la construction

de deux villas contiguës, abri de jardin, couvert à voitures au chemin du Pastel 22-24.

4.2 Rapport de la commission de l'environnement relatif à l'éclairage public.

4.3 Rapport de la commission de l'environnement concernant la collecte de déchets organiques.

5. Projets de délibérations:

5.1 Préavis relatif à une demande de dérogation à 0,30 suite aux modifications du projet initial pour la construction de deux villas contiguës, abri de jardin, couvert à voitures, 22-24, chemin du Pastel, parcelles Nos 2079 et 2080, feuille 4, du Grand-Saconnex.

5.2 Ouverture d'un crédit quadriennal 2009-2012 de 680 000 F pour l'éclairage public.

5.3 Ouverture d'un crédit de 147 000 F pour la mise en place de la collecte de déchets organiques.

5.4 Ouverture d'un crédit d'étude de 50 000 F pour la mobilité douce au Grand-Saconnex.

6. Propositions du Conseil administratif:

7. Route des Nations et autres grands travaux.

8. Réponses aux suspens du Conseil municipal.

9. Questions des conseillers municipaux.

10. Propositions des conseillers municipaux:

10.1 Adoption du calendrier des séances – 1^{er} semestre 2009.

10.2 Autres propositions.

11. Motions.

12. Résolutions.

13. Communications et divers.

Huis clos:

14. Naturalisations (4 dossiers).

Le Grand-Saconnex, le 8 janvier 2009.

Le président du Conseil municipal: E. STEINER.
18-591651

VILLE DE LANCY**Cimetière de Lancy**

Les personnes ayant des parents inhumés au cimetière de Lancy en l'année 1988 ou antérieurement, sont informées que le tour de rotation de 20 ans est échu.

Pour le renouvellement ou l'annulation des tombes, prière de s'adresser à la mairie, 41, route du Grand-Lancy, tél. 022 706 15 11, interne 513.

Sauf avis contraire, les monuments ou ornements des tombes seront enlevés dans un délai d'un mois à dater du 1^{er} janvier 2009.

Le maire.
18-592087



POUVOIR JUDICIAIRE

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

L'an deux mille neuf et le 14 janvier. Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 148 de la loi de procédure civile, avisons **Mme Maria Desponds**, anciennement domiciliée 14, rue des Bossons, 1213 Onex, actuellement sans résidence ni domicile connus, que, dans son audience du 17 octobre 2008, le Tribunal de première instance, statuant en matière de procédure sommaire, a rendu dans la cause No C/21027/2008 JS SS entre l'Etat de Genève, soit pour lui la perception de l'AFC, requérant, comparant en personne et Mme Maria Desponds, citée, un jugement par défaut dont le dispositif est le suivant: LE TRIBUNAL, statuant par défaut et par voie de procédure sommaire:

1. Prononce la mainlevée définitive de l'opposition formée au commandement de payer, poursuite No 08 601734 N.

2. Condamne la partie citée à payer 200 F à titre de dépens à la partie requérante, frais de publication FAO non compris.

P.o. la greffière: C. COURTOIS. Le présent jugement est à la disposition de Mme Maria Desponds au Parquet du procureur général, 1, place du Bourg-de-Four, Genève, 1re cour, 3e étage, où elle peut le retirer.

18-591664

L'an deux mille neuf et le 14 janvier. Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 148 de la loi de procédure civile, avisons **Mme Lucienne Casagrande**, anciennement domiciliée 3, chemin des Pontets, 1212 Grand-Lancy, actuellement sans résidence ni domicile connus, que, dans son audience du 10 novembre 2008, le Tribunal de première instance, statuant en matière de procédure sommaire, a rendu dans la cause No C/23297/2008 JS YAS SS entre l'Etat de Genève, soit pour lui la perception de l'AFC, requérant, comparant en personne et Mme Lucienne Casagrande, citée, un jugement par défaut dont le dispositif est le suivant: LE TRIBUNAL, statuant par défaut et par voie de procédure sommaire:

1. Prononce la mainlevée définitive de l'opposition formée au commandement de payer, poursuite No 08 627290 K.

2. Condamne la partie citée à payer 300 F à titre de dépens à la partie requérante, frais de publication FAO non compris.

P.o. la greffière: C. COURTOIS. Le présent jugement est à la disposition de Mme Lucienne Casagrande au Parquet du procureur général, 1, place du Bourg-de-Four, Genève, 1re cour, 3e étage, où elle peut le retirer.

18-591665

L'an deux mille neuf et le 7 janvier. Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 148 de la loi de procédure civile, avisons **M. Pascal Henry**, né le 11 septembre 1962, actuellement sans résidence ni domicile connus, que, dans son audience du 5 janvier 2009, la quinzième chambre du Tribunal de première instance, statuant sur mesures préprovisaires urgentes, a rendu dans la cause C/27697/2008-15-SPF entre **Mme Taous Henry** et **M. Pascal Henry**, une décision dont le dispositif est le suivant: LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL, statuant sur mesures préprovisaires urgentes:

1. Autorise Pascal Henry et Taous Henry à vivre séparés.

2. Attribue à Taous Henry la jouissance exclusive du domicile conjugal, sis 12, rue Alfred-Vincent à Genève.

3. Prononce la séparation des biens.

4. Compense les dépens.

5. Déboute les parties de toutes autres conclusions.

P.o. le greffier: M. HALITI. Le présent jugement est à la disposition de M. Pascal Henry au Parquet

du procureur général, Palais de justice, 1, place du Bourg-de-Four, Genève, 1re cour, 3e étage, où il peut le retirer.

18-591655

TRIBUNAL TUTÉLAIRE

Publications en vertu des articles 369, alinéa 1, 374, alinéa 2, 375 et 387 CCS

2e insertion

Par décision du 10 novembre 2008, le Tribunal tutélaire a prononcé l'interdiction de **Mme Evelynne Anne Chauvet**, née le 27 avril 1962, originaire de Genève, domiciliée 33, avenue Adrien-Jeandin, 1226 Thônex, et a désigné **Mme Marie-Hélène Koch Binder**, directrice ad interim du service des tutelles d'adultes, 26-28, boulevard Georges-Favon, 1204 Genève, aux fonctions de tutrice de **Mme Evelynne Chauvet**, susqualifiée.

Genève, le 7 janvier 2009.

Le greffier: C. ZBINDEN.

TRIBUNAL D'APPLICATION DES PEINES ET DES MESURES

Mme Mariana Dragoi, née le 17 décembre 1970, sans domicile connu, est citée à comparaître par-devant le Tribunal d'application des peines et des mesures, siégeant en la salle F210, bâtiment F, Palais de justice, 7, rue des Chaudronniers, 2e étage, le jeudi 5 mars 2009 à 9 h 15, pour être jugée sur la base de la requête du procureur général.

Une copie de la requête peut être retirée auprès du greffe du Tribunal d'application des peines et des mesures jusqu'à la date de l'audience.

Le greffier: L. FAVRE.

18-591955

M. Tierno Diadama, né le 1er janvier 1988, sans domicile connu, est cité à comparaître par-devant le Tribunal d'application des peines et des mesures, siégeant en la salle F210, bâtiment F, Palais de justice, 7, rue des Chaudronniers, 2e étage, le jeudi 5 mars 2009 à 9 h, pour être jugé sur la base de la requête du procureur général.

Une copie de la requête peut être retirée auprès du greffe du Tribunal d'application des peines et des mesures jusqu'à la date de l'audience.

Le greffier: L. FAVRE.

18-591952

M. Armando Perez-Galdos Abreus, né le 14 octobre 1964, actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître par-devant le Tribunal de police, siégeant en la salle G1, Palais de justice, bâtiment G, 9, rue des Chaudronniers, Genève, le mardi 24 février 2009 à 14 h 30, pour être jugé sur la base de la requête du procureur général.

Une copie de la requête peut être retirée auprès du greffe du Tribunal de police et d'application des peines et des mesures jusqu'à la date de l'audience.

Le greffier: F. DUVOISIN.

18-591975

M. Amine Fadel, né le 17 juin 1981, ressortissant égyptien, actuellement sans domicile ni résidence connus, est informé qu'un jugement a été prononcé à son encontre par le Tribunal de police en son audience du 5 janvier 2009.

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Tribunal de police.

Le greffier:

p.o. S.-J. ROSSOZ-NIGL.

18-592064

M. Maquito Conde, né le 10 février 1981, originaire de Guinée, sans domicile connu, est cité à comparaître par-devant le Tribunal d'application des peines et des mesures, siégeant en la salle F3, Palais de justice, bâtiment F, 7, rue des Chaudronniers, Genève, le mardi 17 février 2009 à 8 h 30, pour être jugé sur la base de la requête du procureur général.

Une copie de la requête peut être retirée auprès du greffe du Tribunal de

police et d'application des peines et des mesures jusqu'à la date de l'audience.

La greffière: C. MENÉTREY.

18-591911

M. Paul Eric Martin, né le 28 août 1983, anciennement domicilié 20, rue du Château d'Eau, Les Cascades, à Gaillard (France), est cité à comparaître par-devant le Tribunal d'application des peines et des mesures, siégeant en la salle F3, Palais de justice, bâtiment F, 7, rue des Chaudronniers, Genève, le mardi 3 février 2009 à 9 h 30, pour être jugé sur la base de la requête du procureur général.

Une copie de la requête peut être retirée auprès du greffe du Tribunal de police et d'application des peines et des mesures jusqu'à la date de l'audience.

La greffière: C. MENÉTREY.

18-591988

M. Chani Bokarth, né le 12 octobre 1987, originaire de Lybie, sans domicile connu, est cité à comparaître par-devant le Tribunal d'application des peines et des mesures, siégeant en la salle F3, Palais de justice, bâtiment F, 7, rue des Chaudronniers, Genève, le mardi 17 février 2009 à 9 h, pour être jugé sur la base de la requête du procureur général.

Une copie de la requête peut être retirée auprès du greffe du Tribunal de police et d'application des peines et des mesures jusqu'à la date de l'audience.

La greffière: C. MENÉTREY.

18-591912

Mme Prisca Le Divenach, née le 5 août 1973, anciennement domiciliée 25, avenue d'Evian, Thonon-les-Bains (France), est citée à comparaître par-devant le Tribunal d'application des peines et des mesures, siégeant en la salle F3, Palais de justice, bâtiment F, 7, rue des Chaudronniers, Genève, le mardi 3 février 2009 à 9 h, pour être jugée sur la base de la requête du procureur général.

Une copie de la requête peut être retirée auprès du greffe du Tribunal de police et d'application des peines et des mesures jusqu'à la date de l'audience.

La greffière: C. MENÉTREY.

18-591981

Mme Eliane Marquier, née le 9 novembre 1980, originaire de France, actuellement sans domicile ni résidence connus, est informée qu'un jugement a été prononcé à son encontre par le Tribunal d'application des peines et des mesures le 18 décembre 2008.

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Tribunal de police.

Le greffier: L. CARDOT.

18-591674

Mme Carmen Martinez Saulnier, actuellement sans domicile ni résidence connus, est informée qu'un jugement a été prononcé à son encontre par le Tribunal d'application des peines et des mesures le 18 décembre 2008.

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Tribunal de police.

Le greffier: L. CARDOT.

18-591677

M. Luis Arzua Angueira, né le 24 août 1975, originaire d'Espagne, actuellement sans domicile ni résidence connus, est informé qu'un jugement a été prononcé à son encontre par le Tribunal d'application des peines et des mesures de Genève le 6 novembre 2008.

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Tribunal de police.

Le greffier: L. CARDOT.

18-591678

M. Rafael Vacas, né le 22 septembre 1972, originaire d'Espagne, actuellement sans domicile ni résidence

connus, est informé qu'un jugement a été prononcé à son encontre par le Tribunal d'application des peines et des mesures de Genève le 20 novembre 2008.

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Tribunal de police.

Le greffier: L. CARDOT.

18-591688

M. Jean-Luc Ballami, né le 24 septembre 1964, originaire de France, actuellement sans domicile ni résidence connus, est informé qu'un jugement a été prononcé à son encontre par le Tribunal d'application des peines et des mesures de Genève le 20 novembre 2008.

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Tribunal de police.

Le greffier: L. CARDOT.

18-591690

Mme Laurence Montavon, née le 17 mai 1979, originaire du Jura, actuellement sans domicile ni résidence connus, est informée qu'un jugement a été prononcé à son encontre par le Tribunal d'application des peines et des mesures le 20 novembre 2008.

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Tribunal de police.

Le greffier: L. CARDOT.

18-591695

Mme Susi Alvarez, née le 3 mai 1964, originaire d'Italie, actuellement sans domicile ni résidence connus, est informée qu'un jugement a été prononcé à son encontre par le Tribunal d'application des peines et des mesures le 20 novembre 2008.

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Tribunal de police.

Le greffier: L. CARDOT.

18-591696

Mme Carole Villet, née le 27 septembre 1973, sans domicile connu, est informée qu'un jugement a été prononcé à son encontre par le Tribunal d'application des peines et des mesures en son audience du 8 janvier 2009.

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Tribunal d'application des peines et des mesures.

Le greffier: L. FAVRE.

18-591669

M. Michel Franck, né le 24 février 1948, sans domicile connu, est informé qu'un jugement a été prononcé à son encontre par le Tribunal d'application des peines et des mesures en son audience du 8 janvier 2009.

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Tribunal d'application des peines et des mesures.

Le greffier: L. FAVRE.

18-591671

PARQUET

Mme Veselina Lacatus, née le 13 juillet 1967, ressortissante roumaine, sans domicile connu, est informée qu'une ordonnance de condamnation a été prononcée à son encontre par le procureur général, en date du 10 octobre 2008.

Un délai de 10 jours à compter de la présente publication lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Parquet du procureur général, Palais de justice, 1, place du Bourg-de-Four, 1re cour, 3e étage.

Pour le procureur général:

T. DENBLYDEN, huissier.

18-591789

M. Hassan Houcine, né le 31 août 1989, ressortissant marocain, sans domicile connu, est informé qu'une ordonnance de condamnation a été prononcée à son encontre par le pro-

curateur général, en date du 9 octobre 2008.

Un délai de 10 jours à compter de la présente publication lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Parquet du procureur général, Palais de justice, 1, place du Bourg-de-Four, 1re cour, 3e étage.

Pour le procureur général:

T. DENBLYDEN, huissier.

18-591798

M. Karim Ramzi, né le 2 avril 1989, ressortissant irakien, sans domicile connu, est informé qu'une ordonnance de condamnation a été prononcée à son encontre par le procureur général, en date du 9 octobre 2008.

Un délai de 10 jours à compter de la présente publication lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Parquet du procureur général, Palais de justice, 1, place du Bourg-de-Four, 1re cour, 3e étage.

Pour le procureur général:

T. DENBLYDEN, huissier.

18-591801

M. Arnoldas Buciskas, né le 8 février 1964, ressortissant lithuanien, sans domicile connu, est informé qu'une ordonnance de condamnation a été prononcée à son encontre par le procureur général, en date du 31 octobre 2008.

Un délai de 10 jours à compter de la présente publication lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Parquet du procureur général, Palais de justice, 1, place du Bourg-de-Four, 1re cour, 3e étage.

Pour le procureur général:

T. DENBLYDEN, huissier.

18-591803

M. Mohamed Feres, né le 9 juin 1977, ressortissant palestinien, sans domicile connu, est informé qu'une ordonnance de condamnation a été prononcée à son encontre par le procureur général, en date du 20 octobre 2008.

Un délai de 10 jours à compter de la présente publication lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Parquet du procureur général, Palais de justice, 1, place du Bourg-de-Four, 1re cour, 3e étage.

Pour le procureur général:

T. DENBLYDEN, huissier.

18-591805

PARQUET

M. Kiantede Nzogu, né le 28 mars 1959, ressortissant de la République Démocratique du Congo, sans domicile connu, est informé qu'une ordonnance de condamnation a été prononcée à son encontre par le procureur général, en date du 6 novembre 2008.

Un délai de 10 jours à compter de la présente publication lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Parquet du procureur général, Palais de justice, 1, place du Bourg-de-Four, 1re cour, 3e étage.

Pour le procureur général:

T. DENBLYDEN, huissier.

18-591948

COMMISSION CANTONALE DE RECOURS EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE (CCRA)

Pour adresse:
CCRA – 4, rue Ami-Lullin
Case postale 3888 – 1211 Genève 3
Par acte déposé le 23 décembre 2008, au nom de **SI Résidence «La Tourrelle» 35**, la commission a été saisie d'un recours contre la décision du Département des constructions et des technologies de l'information du **21 novembre 2008, dossier APA 29512**, rejetant la demande d'autorisation d'édifier une construction sur la parcelle **3786, feuille 69**, de la commune de **Genève-Petit-Saconnex**.

En application de l'article 147, alinéa 2, LCI, les tiers disposent d'un délai de 30 jours, dès la présente parution, pour intervenir dans la procédure et, s'ils s'abstiennent de cette démarche, ils n'auront plus la possibilité de recourir contre la décision de la commission, ni de participer aux procédures ultérieures.

POURSUITES ET FAILLITES

OFFICE DES POURSUITES

VENTE IMMOBILIÈRE

Le mardi 10 mars 2009 à 10 h aura lieu à Genève, à la salle des ventes de l'office des poursuites, 46, rue du Stand, 1204 Genève (1er étage), la vente aux enchères publiques de l'immeuble inscrit au registre foncier au nom de feu **Lucien Wasmer** (débiteur: M. Olivier Wasmer).

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

L'immeuble est situé sur la commune d'Anières, dans le hameau de Chevrens, 11, chemin du Courson. Sur la parcelle No 2190, plan 36, de 1495 m², sont érigés le bâtiment No 619, de 146 m², soit une villa, le bâtiment No 1629 de 8 m², soit une cabane de jardin et le bâtiment No 1628 de 24 m², soit un garage privé.

La parcelle est située en zone agricole, mais n'est pas assujettie à la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR).

DESCRIPTION DU BÂTIMENT No 619

Il s'agit d'une villa indépendante de 9 pièces, d'environ 146 m² de surface au sol composée de plusieurs corps de bâtiments juxtaposés au fil des ans. La partie initiale date de 1937. Il s'agissait d'une petite maison, de type chalet, destinée aux vacances d'été. Une aile comprenant une chambre côté nord a ensuite été ajoutée. Enfin, la partie sud, comprenant le 1er étage a été bâtie en 1964.

Les pièces se répartissent de la manière suivante:

Sous-sol: caves, plusieurs locaux (environ 60 m²) en enfilade avec accès extérieur, local citernes à mazout, chaufferie, salle de jeux et partie non excavée sous le séjour.

Rez: petit hall d'entrée, salon, bureau/alcôve, cuisine, 6 chambres de 9 à 14 m², WC/douche, terrasse extérieure côté jardin.

1er étage: salon, loggia, WC/douche. Extérieur: un garage pour une voiture, une cabane de jardin et une piscine le long de la façade.

La qualité de construction de l'ensemble est simple et disparate. De nombreux éléments d'aménagements et de finitions ne correspondent plus aux standards actuels. L'isolation thermique est vraisemblablement insuffisante.

L'immeuble est occupé.

Une visite unique est organisée par l'office des poursuites le mardi 17 février 2009 à 10 h.

ESTIMATION DE L'OFFICE

Un million huit cent mille francs

Ci.....CHF 1 800 000.--
Délai de production: 4 février 2009.

AVIS

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du **12 février 2009** à l'office des poursuites, 46, rue du Stand, 1204 Genève (1er étage), où chacun pourra en prendre connaissance.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'office sous-signé, dans le délai fixé pour les productions, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par gage.

Devront être annoncées dans le même délai toutes les servitudes qui ont pris naissance avant 1912 sous l'empire du droit cantonal ancien et qui n'ont pas encore été inscrites dans les registres publics. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi des immeubles, à moins que, d'après le Code civil suisse, elles ne produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

La vente est requise par un créancier gagiste.

Genève, le 5 janvier 2009.

<http://www.geneve.ch/opf/ventes>

OFFICE DES POURSUITES

C. SAVIOZ GERMAIN, juriste,
tél. 022 388 91 36.
18-589982

VENTE IMMOBILIÈRE

Le mardi 24 mars 2009, à 8 h 30, aura lieu, à Genève, à la salle des ventes de l'office des faillites, 13, chemin de la Marbrerie, 1227 Carouge, rez-de-chaussée, la vente forcée aux enchères publiques à tout prix des immeubles inscrits au registre foncier et dépendant de **A. Astié & Fils SA**, siège à Genève.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES
Les immeubles à vendre sont situés sur les communes d'Avusy et Cartigny soit:

Vente No 1: parcelle No 1426, au lieu-dit Bois-de-Saint-Victor, commune de Cartigny: terrain agricole d'une surface totale de 2077 m². Immeuble de dépendance; B-F 9/2744 quote-part inconnue.

Vente No 2: parcelle No 1428, au lieu-dit Bois-de-Saint-Victor, commune de Cartigny: terrain agricole d'une surface totale de 2258 m². Immeuble de dépendance; B-F 9/2744 quote-part inconnue.

Vente No 3: parcelle No 1475, au lieu-dit Bois-de-Saint-Victor, commune de Cartigny: terrain d'une surface totale de 282 m² - garage privé No 765 d'une surface totale de 18 m² (surface totale de 35 m² sur plusieurs immeubles). Immeuble de dépendance; B-F 9/2736 quote-part inconnue.

Vente No 4: parcelle No 2288, au lieu-dit Bois-de-Saint-Victor, commune de Cartigny: terrain et forêt d'une surface totale de 1609 m² - garage privé No 764 d'une surface totale de 34 m² - garage privé No 765 d'une surface totale de 17 m² (surface totale de 35 m² sur plusieurs immeubles).

Vente No 5: parcelle No 263, au lieu-dit Bois-de-Saint-Victor, commune de Cartigny: terrain agricole et forêt d'une surface totale de 5337 m². Immeuble de dépendance; B-F 9/2736 quote-part inconnue.

Vente No 6: parcelle No 264, au lieu-dit Bois-de-Saint-Victor, commune de Cartigny: terrain agricole d'une surface totale de 4214 m². Immeuble de dépendance; B-F 9/2736 quote-part inconnue. Immeuble de dépendance; B-F 9/2744 quote-part inconnue.

Vente No 7: parcelle No 1236, au lieu-dit Bois-de-Saint-Victor, commune de Cartigny: terrain agricole d'une surface totale de 11506 m². Immeuble de dépendance; B-F 9/2736 quote-part inconnue. Immeuble de dépendance; B-F 9/2744 quote-part inconnue.

Vente No 8: parcelle No 1430, au lieu-dit Bois-de-Saint-Victor, commune de Cartigny: terrain agricole d'une surface totale de 8634 m². Immeuble de dépendance; B-F 9/2744 quote-part inconnue.

Vente No 9: parcelle No 1550, au lieu-dit Bois-de-Saint-Victor, commune de Cartigny: forêt d'une surface totale de 3493 m². Bâtiment plus grand que 20 m² non classé ailleurs, No 771 de 34 m².

Vente No 10: parcelle No 2503, au lieu-dit La Petite-Grave - Longemalle et 35, route de Vorpillaz, commune de Cartigny: terrain et forêt d'une surface totale de 23308 m² - hangar, No 494 de 256 m², 35, route de Vorpillaz - Dépôt, No 495, 127 m² - Dépôt, No 496, 226 m². Bâtiment plus grand que 20 m² non classé ailleurs, No 497 de 36 m². Bâtiment plus grand que 20 m² non classé ailleurs, No 498 de 63 m². Bâtiment plus petit que 20 m², No 499, 10 m². Atelier, No 800, 192 m².

Vente No 11: parcelle No 10069, au lieu-dit Les Gravières, commune d'Avusy: terrain d'une surface totale de 3184 m².

DÉSIGNATION

Les immeubles à réaliser sont situés principalement dans la région de la «Petite Grave» où l'activité principale est l'exploitation de gravière. Une parcelle se situe sur la commune d'Avusy, vers le moulin de Veigy au lieu-dit «Bois-de-Saint-Victor» en bordure de la route du Creux-de-Boisset, les autres parcelles forment un ensemble de part et d'autre de la route de Vorpillaz.

Les constructions sont en grande partie regroupées sur la parcelle 2503 de Cartigny. Ce sont des bâtiments d'exploitation pour le tri et calibrage du gravier et les locaux annexes sont utilisés comme des hangars et couverts.

Pour plus de détail, les amateurs sont priés de consulter le rapport d'expertise remis avec les conditions de vente. Une visite des lieux est prévue le lundi 2 mars 2009 à 14 h précises.

MISE À PRIX

L'estimation de l'office selon rapport de l'expert s'élève à:

Vente No 1 - parcelle 1426:
Trente et un mille cent cinquante-cinq francs

Ci.....CHF 31 155.--

Vente No 2 - parcelle 1428:
Trente-trois mille huit cent septante francs

Ci.....CHF 33 870.--

Vente No 3 - parcelle 1475:
Deux mille huit cent vingt francs

Ci.....CHF 2820.--

Vente No 4 - parcelle 2288:
Quinze mille deux cent nonante francs

Ci.....CHF 15 290.--

Vente No 5 - parcelle 263:
Cinquante-deux mille trois cent nonante-trois francs

Ci.....CHF 52 393.--

Vente No 6 - parcelle 264:
Soixante-trois mille deux cent dix francs

Ci.....CHF 63 210.--

Vente No 7 - parcelle 1236:
Cent septante et un mille six cent cinq francs

Ci.....CHF 171 605.--

Vente No 8 - parcelle 1430:
Cent vingt-neuf mille cinq cent dix francs

Ci.....CHF 129 510.--

Vente No 9 - parcelle 1550:
Six mille neuf cent huitante-six francs

Ci.....CHF 6986.--

Vente No 10 - parcelle 2503:
Huit cent sept mille septante-neuf francs

Ci.....CHF 807 079.--

Vente No 11 - parcelle 10069:
Trente et un mille huit cent quarante francs

Ci.....CHF 31 840.--

AVIS

Les conditions de vente, les états des charges et l'expertise sont déposés à l'office des faillites où chacun peut en prendre connaissance.

CAPACITÉ D'ACQUÉRIR

Dispositions LDFR du 04.10.1991: les ventes Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 sont soumises aux dispositions légales concernant l'acquisition d'immeubles sis en zone agricole (loi sur le droit foncier rural).

Les enchérisseurs sont rendus attentifs aux dispositions légales mentionnées dans les conditions de vente.

<http://www.ge.ch/opf/ventes>

Genève, le 14 janvier 2009.

D. ROSSETTI,
chargée de faillites,
tél. 022 388 89 07.
18-590096

M. Jean-Pierre Sgueglia, anciennement domicilié 13, rue des Peupliers, 1205 Genève, et actuellement sans domicile ni résidence connus, est informé que, dans le cadre de la poursuite en réalisation de gage mobilier No 07 184181 G, le certificat de garantie de loyer No 160928 de 3750 F, constitué le 1er décembre 2004, fait l'objet d'un décompte final déposé à l'office, où il peut en prendre connaissance.

Il est rendu attentif au fait que la répartition des fonds aura lieu après l'expiration du délai de plainte ou d'opposition de **10 jours** dès la présente publication.

M. KOCHER
comptable
Office des poursuites
1211 Genève 8.
18-591700

M. Li-Hsiang Yu, anciennement domicilié 34, rue du Môle, 1201 Genève, actuellement sans domicile ni résidence connus, est informé que, dans le cadre de la poursuite en réalisation de gage mobilier No 07 220607 N, le certificat de garantie de loyer, compte No 0268/H6202117 de 3060 F, établi le 31 juillet 2001 auprès de UBS SA à Genève, fait l'objet d'un décompte final déposé à l'office, où il peut en prendre connaissance.

Il est rendu attentif au fait que la répartition des fonds aura lieu après l'expiration du délai de plainte ou d'opposition de **10 jours** dès la présente publication.

M. KOCHER
comptable
Office des poursuites
1211 Genève 8.
18-591704

OFFICE DES FAILLITES

OUVERTURES DE FAILLITES

Les créanciers du failli et les personnes qui ont des revendications à exercer sont invités à produire, dans le délai fixé pour les productions, leurs créances ou revendications à l'office et à lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). L'ouverture de la faillite arrête, à l'égard du failli, le cours des intérêts de toute créance non garantie par gage (article 209 LP). Les débiteurs du failli sont tenus de s'annoncer, sous les peines de droit, dans le délai fixé pour les productions. Ceux qui détiennent des biens du failli, en qualité de créanciers gagistes, ou à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office, dans le délai fixé pour les productions, tous droits réservés, faute de quoi ils encourront les peines prévues par la loi et pourront être déclarés déchus de leur droit de préférence en cas d'omission inexcusable.

Les titulaires de créances garanties par gage immobilier doivent annoncer leurs créances en indiquant séparément le capital, les intérêts et les frais, et dire également si le capital est déjà échu ou dénoncé au remboursement, pour quel montant et pour quelle date.

Les créanciers hypothécaires et les tiers auxquels des titres garantis par les immeubles du failli ont été remis en gage sont tenus de déposer leurs titres à l'office dans le même délai. Les tiers doivent en outre indiquer le montant de leur créance garantie par le nantissement des titres hypothécaires.

Les titulaires de servitudes nées sous l'empire de l'ancien droit cantonal sans inscription au registre foncier, et non encore inscrites, sont invités à faire valoir leurs droits à l'office des faillites dans les 30 jours, en joignant à leur production leurs moyens de preuve. Lorsque la masse en faillite comprend une part de copropriété sur un immeuble, cette sommation s'adresse aux titulaires de telles servitudes grevant l'immeuble lui-même et, en cas de propriété par étages régie par l'ancien droit cantonal, également aux titulaires de telles servitudes grevant l'étage compris dans la masse en faillite.

Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à un acquéreur de bonne foi de l'immeuble grevé, à moins qu'il ne s'agisse de droits qui, d'après le code civil suisse, produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Les codébiteurs, cautions et autres garants du failli ont le droit d'assister aux assemblées des créanciers.

Les notifications destinées aux intéressés demeurant à l'étranger leur seront adressées à l'office, tant qu'ils n'auront pas élu un autre domicile de notification en Suisse.

FAILLIS:

No 2008-000232-T-OFA5, **Madame Bellamri Zoulikha**, exploitant le café-restaurant à l'enseigne «Les Lionceaux», 8, rue de l'Aubépine, 1205 Genève, née le 26 juillet 1967, VS, gérante de café, domiciliée 56, L'Ancienne-Route, 1218 Le Grand-Sacconex.

Date du jugement de faillite: 11 juillet 2008.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 17 décembre 2008.

Délai pour les productions: 13 février 2009.

Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2008-001293-P-OFA3, **Com-Quest Sàrl**, acheter, vendre, importer, exporter, faire le commerce, distribuer et faire la représentation de biens, accessoires, logiciels et de matériel électronique, ainsi que d'appareils électroniques et informatiques; représenter des fournisseurs de sociétés de haute technologie; agir en qualité de consultant et de formateur dans le secteur des systèmes et des applications; conseils et services ressortissant au domaine de la distribution et de l'organisation de la vente de marchandises, ayant son siège 16, rue Alexandre-Gavard, 1227 Carouge.

Date du jugement de faillite: 21 octobre 2008.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 17 décembre 2008.

Délai pour les productions: 13 février 2009.

Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

No 2008-001335-U-OFA2, **succession répudiée de Madame Canonica Floretta Luigina Maria**, née le 13 octobre 1942, TI, qv. serveuse, domiciliée 8, chemin De-Normandie, 1206 Genève, décédée le 25 août 2008.

Date du jugement de faillite: 11 novembre 2008.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 17 décembre 2008.

Délai pour les productions: 13 février 2009.

Pour tout renseignement: Groupe No 2, tél. 022 388 89 02.

No 2008-001090-K-OFA5, **Monsieur De Farias Clezio Exdra**, exploitant entreprise de construction et rénovation de bâtiment à l'enseigne «La Maison Parfaite», sise 67, rue de la Servette, 1202 Genève, né le 22 septembre 1965, GE, chauffeur, domicilié 1, rue François-Durafour, 1220 Les Avanchets.

Date du jugement de faillite: 28 août 2008.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 17 décembre 2008.

Délai pour les productions: 13 février 2009.

Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2008-001400-Y-OFA3, **Erasm SA**, études, audit, conseils en matière d'analyses économiques, sociales et politiques, tels que sondages d'opinion, études de marché, études d'évaluation, recherche sociale appliquée, recherche en matière de marketing; les services et prestations de la société concernent le recueil et l'analyse de toutes données et informations économiques, sociales et politiques, ainsi que les activités de conseils, d'expertise et de formation, ayant son siège 6, rue de la Gabelle, 1227 Carouge.

Date du jugement de faillite: 19 novembre 2008.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 17 décembre 2008.

Délai pour les productions: 13 février 2009.

Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

(Suite page suivante)

POURSUITES ET FAILLITES (SUITE)

No 2008-001228-K-OFA5, **succession répudiée de Monsieur Maurer Robert**, né le 18 juillet 1954, BE, qv. sp., domicilié 11A, avenue Georges-Werner, 1231 Conches, décédé le 30 août 2008. Date du jugement de faillite: 1er octobre 2008.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 17 décembre 2008.

Délai pour les productions: 13 février 2009.

Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2008-001107-S-OFA5, **succession répudiée de Monsieur Pagin Jean Claude**, né le 22 août 1948, GE, qv. ingénieur ETS, domicilié 14, avenue Henri-Dunant, 1205 Genève, décédé le 5 juin 2008.

Date du jugement de faillite: 3 septembre 2008.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 17 décembre 2008.

Délai pour les productions: 13 février 2009.

Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2008-001076-A-OFA2, **succession répudiée de Madame Recupero Natalia**, née le 12 septembre 1932, Italie, qv. sp., domiciliée 18, route du Bout-du-Monde, 1206 Genève, décédée le 28 mai 2008.

Date du jugement de faillite: 28 août 2008.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 17 décembre 2008.

Délai pour les productions: 13 février 2009.

Pour tout renseignement: Groupe No 2, tél. 022 388 89 02.

SUSPENSIONS DE FAILLITES

Le Tribunal de première instance a, ensuite de constatation de défaut d'actif, prononcé la suspension des faillites mentionnées ci-après.

Si, dans le délai indiqué ci-dessous, aucun créancier ne requiert la continuation de la liquidation en faisant l'avance de frais nécessaire, les faillites seront clôturées.

Dans le même délai, et sous les peines de droit, notamment de l'article 324 CPS, chiffres 1 et 2, les débiteurs ont l'obligation de s'annoncer et ceux qui détiennent des biens du failli, à quel que titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office.

Les personnes qui revendiquent des objets sont également tenues de s'annoncer dans le même délai.

FAILLIS:

No 2008-001354-Y-OFA3, **AMAC Asset Management and Consulting SA**, gestion et administration de biens; toutes recherches en matière économique et financière, tous conseils dans ce domaine et relatifs à la gérance et à la surveillance de fortunes, ayant son siège 12, rue Bonivard, 1201 Genève. Date du jugement de faillite: 13 novembre 2008.

Date de la suspension de la liquidation: 17 décembre 2008.

Délai pour l'avance des frais: 26 janvier 2009.

Montant de l'avance des frais: 20000 F.

Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

No 2008-001287-W-OFA5, **succession répudiée de Monsieur Arbenz Cyril Stephen**, né le 27 septembre 1940, ZH, qv. agent commercial, domicilié 3, rue Butini, 1202 Genève, décédé le 15 août 2008.

Date du jugement de faillite: 15 octobre 2008.

Date de la suspension de la liquidation: 17 décembre 2008.

Délai pour l'avance des frais: 26 janvier 2009.

Montant de l'avance des frais: 850 F.

Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2008-000561-K-OFA3, **ATS Alp Travel Services SA**, organisation de voyages, location d'appartements, location de véhicules automobiles sans chauffeur, importation et exportation de produits, ayant son siège 15, rue du Fort-Barreau, 1201 Genève.

Date du jugement de faillite: 15 avril 2008.

Date de la suspension de la liquidation: 17 décembre 2008.

Délai pour l'avance des frais: 26 janvier 2009.

Montant de l'avance des frais: 4500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

No 2008-001211-D-OFA1, **succession répudiée de Madame Batchinsky née Gaille Marie Madeleine**, née le 25 avril 1922, GE, qv. retraitée, domiciliée 1, chemin de la Vendée, 1213 Petit-Lancy, décédée le 15 août 2008.

Date du jugement de faillite: 1er octobre 2008.

Date de la suspension de la liquidation: 17 décembre 2008.

Délai pour l'avance des frais: 26 janvier 2009.

Montant de l'avance des frais: 2500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2008-001165-D-OFA1, **succession répudiée de Madame Dubois née Marguerettaz Arlette Gabrielle Eva**, née le 30 janvier 1922, GE, qv. retraitée, domiciliée 24, chemin des Châtagniers, 1292 Pregny-Chambésy, décédée le 21 juin 2008.

Date du jugement de faillite: 3 septembre 2008.

Date de la suspension de la liquidation: 17 décembre 2008.

Délai pour l'avance des frais: 26 janvier 2009.

Montant de l'avance des frais: 2500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2008-001263-X-OFA1, **Monsieur Garcés Carlos**, né le 30 octobre 1953, Chili, employé de boulangerie, domicilié 11, rue du Port, 1204 Genève.

Date du jugement de faillite: 15 octobre 2008.

Date de la suspension de la liquidation: 17 décembre 2008.

Délai pour l'avance des frais: 26 janvier 2009.

Montant de l'avance des frais: 3500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2008-000560-L-OFA3, **Madame Garcia-Cardoso Paula Cristina**, exploitant anciennement une buvette sans alcool au fitness «Silhouette Acacias», sis 17, rue du Grand-Bureau, 1227 Les Acacias, née le 25 avril 1970, Portugal, commerçante, domiciliée 5, rue de l'Ecole-de-Médecine, 1205 Genève.

Date du jugement de faillite: 15 avril 2008.

Date de la suspension de la liquidation: 17 décembre 2008.

Délai pour l'avance des frais: 26 janvier 2009.

Montant de l'avance des frais: 1100 F. Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

No 2008-001348-E-OFA2, **Monsieur Gyger Thierry Gilbert Eugène**, but: entreprise générale de menuiserie, ayant son siège 62, rue De-Monthoux, 1201 Genève, né le 13 août 1958, Belgique, menuisier, domicilié 80, rue des Bossons, 1213 Petit-Lancy.

Date du jugement de faillite: 11 novembre 2008.

Date de la suspension de la liquidation: 17 décembre 2008.

Délai pour l'avance des frais: 26 janvier 2009.

Montant de l'avance des frais: 3500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 2, tél. 022 388 89 02.

No 2008-001212-C-OFA1, **succession répudiée de Monsieur Lopes Subtil Octavio Manuel**, né le 2 octobre 1961, Portugal, qv. homme de piste, domicilié 10, rue du Vieux-Moulin, 1213 Onex, décédé le 26 juin 2008.

Date du jugement de faillite: 1er octobre 2008.

Date de la suspension de la liquidation: 17 décembre 2008.

Délai pour l'avance des frais: 26 janvier 2009.

Montant de l'avance des frais: 2250 F. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2008-001167-B-OFA1, **succession répudiée de Madame Morand Louise Henriette**, née le 8 mai 1914, NE, qv. sp., domiciliée 7, rue de la Terrassière, 1207 Genève, décédée le 31 mai 2008.

Date du jugement de faillite: 17 septembre 2008.

Date de la suspension de la liquidation: 17 décembre 2008.

Délai pour l'avance des frais: 26 janvier 2009.

Montant de l'avance des frais: 700 F. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2008-001283-A-OFA3, **succession répudiée de Madame Moretti née Tenner Ecaterina Clara**, née le 20 décembre 1920, GE, qv. retraitée, domiciliée 15, rue Cavour, 1203 Genève, décédée le 25 avril 2008.

Date du jugement de faillite: 15 octobre 2008.

Date de la suspension de la liquidation: 17 décembre 2008.

Délai pour l'avance des frais: 26 janvier 2009.

Montant de l'avance des frais: 2500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

No 2008-001264-W-OFA1, **succession insolvable de Monsieur Niculescu Marcel**, né le 23 juillet 1929, GE, qv. retraité, domicilié 8, rue Le-Corbusier, 1208 Genève, décédé le 9 août 2008.

Date du jugement de faillite: 15 octobre 2008.

Date de la suspension de la liquidation: 17 décembre 2008.

Délai pour l'avance des frais: 26 janvier 2009.

Montant de l'avance des frais: 300 F. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2008-000121-N-OFA3, **succession répudiée de Madame Pleinjour née Haab Hélène**, née le 25 août 1912, France, qv. sp., domiciliée 34, rue Jacques-Dalphin, 1227 Carouge, décédée le 20 mars 2007.

Date du jugement de faillite: 16 janvier 2008.

Date de la suspension de la liquidation: 17 décembre 2008.

Délai pour l'avance des frais: 26 janvier 2009.

Montant de l'avance des frais: 2400 F. Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

ÉTATS DE COLLOCATION

Dans les faillites mentionnées ci-après sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. l'état de collocation (réf. No 1);
2. l'état de revendication, cas échéant (réf. No 2);
3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. No 3).

A dater de cette publication, il est imparté aux créanciers un délai de:

- 20 jours pour introduire action contre l'état de collocation (article 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (articles 49 et 80 OAOF);
- 10 jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (article 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés.

FAILLIS:

No 2008-000339-B-OFA5, **Bindring SA**, conception, fabrication et commercialisation de raccords, tubes et autres pièces contenant des thermostats ainsi que toute autre activité pouvant contribuer au développement de la société, ayant son siège 18, chemin des Aulx, 1228 Plan-les-Ouates. (Réf. Nos 1-2-3.) Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2008-001105-U-OFA5, **succession répudiée de Monsieur Charbonnier Paul Amédée**, né le 12 mars 1914, VD, qv. retraité, domicilié 14, quai des Arénieres, 1205 Genève, décédé le 6 mai 2008. (Réf. Nos 1-3.) Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2008-000771-G-OFA5, **Monsieur Diverse Albert André**, né le 20 octobre 1973, Etats-Unis d'Amérique, scientifique, domicilié 48, rue du 31-Décembre, 1207 Genève. (Réf. Nos 1-3.) Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2008-000783-U-OFA5, **succession répudiée de Monsieur Herter Henri**

Constant, né le 28 avril 1919, ZH, qv. retraité, domicilié 52, route de Malagnou, 1208 Genève, décédé le 20 novembre 2007. (Réf. Nos 1-3.) Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2008-000933-F-OFA4, **succession répudiée de Madame Jeantet Alice Pierrette Louise**, née le 13 avril 1917, France, qv. sp., domiciliée 7, rue de la Terrassière, 1207 Genève, décédée le 7 avril 2008. (Réf. Nos 1-3.) Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

No 2008-000934-E-OFA4, **succession répudiée de Madame Kopf Marie**, née le 23 décembre 1925, VD, qv. retraitée, domiciliée 18, route du Bout-du-Monde, 1206 Genève, décédée le 31 mars 2008. (Réf. Nos 1-3.) Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

No 2008-000818-F-OFA4, **succession répudiée de Madame Milia Danielle Georgette**, née le 25 janvier 1948, GE, qv. secrétaire, domiciliée 32, rue François-Lehmann, 1218 Le Grand-Saconnex, décédée le 31 mai 2008. (Réf. Nos 1-2-3.) Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

No 2008-001052-B-OFA5, **succession répudiée de Monsieur Parisod Michel Louis**, né le 20 septembre 1934, VD, qv. sans activité, domicilié 5, rue Henri-Veyrassat, 1202 Genève, décédé le 23 juillet 2006. (Réf. Nos 1-3.) Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2008-000947-R-OFA5, **succession répudiée de Madame Rosli Margrith Katharina**, née le 28 août 1933, LU, qv. secrétaire, domiciliée 7, boulevard des Philosophes, 1205 Genève, décédée le 4 mars 2008. (Réf. Nos 1-3.) Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2008-001082-U-OFA3, **succession répudiée de Monsieur Rosset Bernard René**, né le 17 août 1960, VS, qv. sans activité, domicilié 6, rue Du-Bois-Melly, 1205 Genève, décédé le 15 avril 2008. (Réf. Nos 1-3.) Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

No 2008-000278-T-OFA4, **Soba SA**, achat, vente et exploitation d'établissements publics, ayant son siège 11, place des Augustins, 1205 Genève. (Réf. No 1.) Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

No 2008-000471-H-OFA1, **Monsieur Tastan Hacik**, exploitation d'un salon de jeux avec buvette à l'enseigne «Happy Day», avec extension au sous-sol d'un café-bar-restaurant à l'enseigne «Gal Axy», sis 15, rue Dr-Alfred-Vincent, 1201 Genève, né le 12 mai 1962, Turquie, gérant d'une salle de jeux, domicilié 48, rue de Lyon, 1203 Genève. (Réf. Nos 1-2-3.) Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2008-000842-E-OFA4, **succession répudiée de Madame Vuffray née Zahler Geneviève**, née le 31 juillet 1944, GE, qv. secrétaire, domiciliée 3, rue du Loup, 1213 Onex, décédée le 27 avril 2008. (Réf. Nos 1-3.) Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

MODIFICATIONS D'ÉTATS DE COLLOCATION

Dans les faillites mentionnées ci-après sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. l'état de collocation (réf. No 1);
2. l'état de revendication, cas échéant (réf. No 2).

A dater de cette publication, il est imparté aux créanciers un délai de:

- 20 jours pour introduire action contre l'état de collocation (article 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (articles 49 et 80 OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérées comme acceptées.

FAILLIES:

No 2008-000887-F-OFA2, **succession répudiée de Monsieur Demartines Jean-Jacques Alexandre**, né le 31 décembre 1949, VD, qv. médecin-dentiste, domicilié 20, rue du Marché, 1204 Genève, décédé le 21 mai 2008. (Réf. No 1.)

Pour tout renseignement: Groupe No 2, tél. 022 388 89 02.

No 2008-000657-F-OFA4, **succession répudiée de Madame Schwarz Tina**, née le 19 mai 1963, FR, qv. sp., domiciliée 3, chemin du Curé-Desclouds, 1226 Thônex, décédée le 22 février 2008. (Réf. No 1.)

Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

No 2007-000901-X-OFA1, **Madame Tanisman née Aboulian Sedik**, associée dans la société à responsabilité limitée Rugva Décor, sise à Genève, née le 26 décembre 1964, GE, domiciliée 2, chemin du Pré-de-l'Éuf, 1228 Plan-les-Ouates. (Réf. No 1.)

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2008-000458-X-OFA4, **succession répudiée de Monsieur Tschumi Henri Frédéric**, né le 15 mai 1918, GE, qv. sp., domicilié 1 bis, chemin du Pré-du-Couvent, 1224 Chêne-Bougeries, décédé le 17 décembre 2007. (Réf. No 1.)

Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

No 2008-000536-M-OFA2, **succession répudiée de Monsieur Wolf Vincent Georges**, né le 8 janvier 1950, BE, qv. chauffeur, domicilié 8, rue du Vicaire-Savoyard, 1203 Genève, décédé le 11 décembre 2007. (Réf. No 1.)

Pour tout renseignement: Groupe No 2, tél. 022 388 89 02.

CLÔTURES DE FAILLITES

Par jugement rendu le 17 décembre 2008, le Tribunal de première instance a prononcé la clôture des faillites mentionnées ci-après.

FAILLIES:

No 2003-000160-D-OFA1, **Best Associates SA**, facilités, services et conseils en matière de recherche de cadres, sélection de personnel, conseils en organisation et gestion d'entreprises, marketing, analyses de marchés, ayant son siège 11, rue Ferdinand-Hodler, 1207 Genève.

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2008-000321-W-OFA1, **succession répudiée de Madame Biero Joséphine Yvonne**, née le 7 mars 1910, GE, qv. sp., domiciliée 85, route de Veyrier, 1234 Vessy, décédée le 16 mai 2007.

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2008-000604-N-OFA1, **succession insolvable de Madame Caspi Hugnette Marivonne**, née le 26 juin 1923, France, qv. retraitée, domiciliée 162, chemin des Marais, 1255 Veyrier, décédée le 2 juin 2007.

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2008-000781-W-OFA1, **succession répudiée de Monsieur Cherif Omar**, né le 12 février 1936, GE, technicien en radiologie, domicilié 9, rue Faller, 1202 Genève, décédé le 29 février 2008.

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2005-000001-N-OFA7, **Covelo et Cie (SNC) «Serrurerie, tôlerie»**, fabrication et vente de canaux et de gaines de ventilation; fabrication et vente de produits aérauliques, ayant son siège 7, chemin de l'Épinglier, 1217 Meyrin. Pour tout renseignement: tél. 022 388 89 07.

No 2008-000284-L-OFA1, **Monsieur De Pinho Almeida Domingos Manuel**, associé-gérant dans la société à responsabilité limitée Corbol Sàrl, ayant son siège 60, rue Ancienne, 1227 Carouge, né le 8 avril 1957, Portugal, cordonnier, domicilié 5, passage de la Radio, 1205 Genève.

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

(Suite page suivante)

POURSUITES ET FAILLITES (SUITE)

No 2007-000907-R-OFA4, **succession insolvable de Monsieur Donoso Julio**, né le 25 février 1925, Chili, qv. retraité, domicilié 5, chemin du Roitelet, 1292 Chambésy, décédé le 10 mars 2007. Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

No 2008-000586-H-OFA5, **Monsieur Fialho Cristovao**, né le 29 mai 1975, Portugal, maçon, domicilié 90, avenue de Vaudagne, 1217 Meyrin. Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2007-001221-Z-OFA4, **succession insolvable de Monsieur Fritschi Thomas Humbert Philippe**, né le 18 janvier 1941, ZH, qv. architecte, domicilié 6, chemin Rieu, 1208 Genève, décédé le 21 août 2007. Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

No 2008-000364-Z-OFA1, **succession répudiée de Madame Gauthey Georgettes Hortense**, née le 5 mars 1910, VS, qv. sp., domiciliée 44, route du Creux-de-Boisset, 1286 Soral, décédée le 29 janvier 2008. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2006-000506-H-OFA1, **Monsieur Harari Soly-Selim Soly**, associé-gérant de Central Emerald Sàrl, né le 21 mars 1947, GE, diamantaire, domicilié 72, route de Florissant, 1206 Genève. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2007-000028-W-OFA1, **Italo Molino SA**, entreprise générale du bâtiment ainsi que tous travaux publics, ayant son siège 36, boulevard Helvétique, 1207 Genève. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2008-000549-Y-OFA1, **succession insolvable de Madame Jacques Simone Thérèse**, née le 13 octobre 1931, France, qv. retraitée, domiciliée 29, rue de Vermont, 1202 Genève, décédée le 2 janvier 2008. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2008-000447-J-OFA1, **succession répudiée de Madame Keusch Anna**, née le 14 mars 1919, AG, qv. sp., domiciliée 28, rue de Bâle, 1201 Genève, décédée le 19 septembre 2007. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2007-000893 F-OFA1, **Monsieur Nahabed Naim André**, né le 12 juillet 1965, VD, employé de banque, domicilié p.a. M. Helio Junior Vieira, 1203 Genève. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2007-001166-J-OFA1, **Prestige Travel Services Sàrl**, organisation de voyages, assistance aux voyageurs étrangers et activité de conseils et de services dans le domaine touristique, des loisirs et des manifestations ponctuelles, ayant son siège 5, rue Jean-Gutenberg, 1201 Genève. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2008-000005-P-OFA4, **Monsieur Rochat Joël**, né le 4 octobre 1958, VD, maître d'atelier, domicilié 7, chemin du Ruisseau, 1216 Cointrin. Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

No 2007-000393-Z-OFA7, **Sertilor SA**, fabrication, sertissage, commerce, représentation et courtage d'objets d'art, de montres et d'articles de bijouterie, ayant son siège 5, rue du Marché, 1204 Genève.

Pour tout renseignement: tél. 022 388 89 07.

No 2007-001337-Y-OFA4, **Swiss-Hitech SA**, création, développement, importation et distribution de produits et, accessoirement, d'autres produits de même que toutes opérations en relation directe ou indirecte avec son but social, ayant son siège rue de la Filature à 1227 Carouge. Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

No 2008-000469-K-OFA1, **succession répudiée de Monsieur Thurre Josy Maurice**, né le 29 mai 1936, VS, qv. sp., domicilié 10, rue des Maraîchers, 1205 Genève, décédé le 23 décembre 2007. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

Le préposé: C. POMMAZ.

REGISTRE DU COMMERCE

Extrait de la Feuille officielle suisse du commerce

La présente publication a un caractère informatif, seule la publication faite antérieurement dans la Feuille officielle suisse du commerce ayant valeur légale.

FOSC DU 23 DÉCEMBRE 2008, No 249.

MUTATIONS

■ **Société Coopérative d'habitation PRE-COLOMB**, à Genève, CH-660-0426003-5, construire et mettre à disposition de ses membres des logements, etc. (FOSC du 06.02.2008, p. 8/4326170). Châtelain Michel n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Cuinier David, de France, à Versoix, et Golaz Jean-François, de L'Abbaye, à Versoix, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 16599 du 17.12.2008 (04798402 / CH-660.0.426.003-5)

■ **Société Immobilière Janlimon**, à Genève, CH-660-0104950-5, société anonyme (FOSC du 19.11.2001, p. 9083). Chiaromonte Mario, de Massonnens, à Thônex, est membre du conseil d'administration avec signature individuelle. Registre journalier No 16600 du 17.12.2008 (04798404 / CH-660.0.104.950-5)

■ **Société Immobilière Lucarde**, à Genève, CH-660-0105950-1, société anonyme (FOSC du 19.11.2001, p. 9083). Chiaromonte Mario, de Massonnens, à Thônex, est membre du conseil d'administration avec signature individuelle. Registre journalier No 16601 du 17.12.2008 (04798406 / CH-660.0.105.950-1)

■ **Société Immobilière Rue de Contamines 25**, à Genève, CH-660-0081946-3, société anonyme (FOSC du 19.11.2001, p. 9083). Chiaromonte Mario, de Massonnens, à Thônex, est membre du conseil d'administration avec signature individuelle. Registre journalier No 16602 du 17.12.2008 (04798408 / CH-660.0.081.946-3)

■ **Société Immobilière rue de Lyon No 67**, à Genève, CH-660-0061954-8, société anonyme (FOSC du 19.11.2001, p. 9083). Chiaromonte Mario, de Massonnens, à Thônex, est membre du conseil d'administration avec signature individuelle. Registre journalier No 16603 du 17.12.2008 (04798410 / CH-660.0.061.954-8)

■ **Sogetra SA**, à Carouge (GE), CH-660-0307980-3, création et gestion de boutiques, etc. (FOSC du 29.06.1992, p. 2987). La société est dissoute par décision de l'assemblée générale du 16.12.2008. Sa liquidation est opérée sous la raison sociale: **Sogetra SA, en liquidation**. Baur Edwina n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Liquidateur: Baur Georges, de Thônex, à Genève, lequel signe individuellement. Adresse de liquidation: Cité Vieusseux 16, 1203 Genève. Registre journalier No 16604 du 17.12.2008 (04797296 / CH-660.0.307.980-3)

■ **Solar Trade & Services SA**, à Genève, CH-660-6913008-6, conseil, étude, assistance et fourniture de différents services,

etc. (FOSC du 17.10.2008, p. 7/4696442). Northland Marco signe désormais individuellement. Nouvelle adresse: rue Henri-Blanvalet 15, 1207 Genève. Registre journalier No 16605 du 17.12.2008 (04798412 / CH-660.6.913.008-6)

■ **SOLSTEAM SA**, à Plan-les-Ouates, CH-660-0490002-3, recherche, développement, distribution et commercialisation de produits technologiques et informatiques, en particulier de logiciels et progiciels (FOSC du 27.02.2008, p. 7/4362542). Fusion: reprise des actifs et passifs de SOFTWARE TECHNICAL SOLUTIONS SA, à Fribourg (CH-217-1001349-5), selon contrat de fusion du 13.12.2007 et bilan au 31.06.2008, présentant des actifs de CHF 349'806.45, des passifs envers les tiers de CHF 138'318.20, soit un actif net de CHF 211'488.25. La société reprenante détenant l'ensemble des actions de la société transférante, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution d'actions. Registre journalier No 16606 du 17.12.2008 (04798988 / CH-660.0.490.002-3)

■ **SoraCom Sàrl**, à Anières, CH-160-4003702-1, acquisition et administration de licences, etc. (FOSC du 03.03.2005, p. 7/2726664). Par suite du transfert de son siège à Gland, la société est inscrite au registre du commerce du canton de Vaud; par conséquent, elle est radiée d'office du registre de Genève. Registre journalier No 16619 du 17.12.2008 (04797308 / CH-160.4.003.702-1)

■ **Sporthomed-Services SA**, à Genève, CH-660-0322990-6, commercialisation d'appareils et accessoires techniques, principalement dans le domaine médical (FOSC du 27.04.2007, p. 7/3906082). Nouvelle adresse: route de Florissant 10, 1206 Genève. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou lettre recommandée s'ils sont tous connus. Nouveaux statuts du 11.12.2008. Contrôle n'est plus organe de révision. Selon déclaration de l'administrateur du 11.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16607 du 17.12.2008 (04798990 / CH-660.0.322.990-6)

■ **Swan Holding SA**, à Genève, CH-660-2070001-5, achat, vente, administration et gestion de participations, etc. (FOSC du 28.02.2008, p. 8/4364344). La société est dissoute par décision de l'assemblée générale du 15.12.2008. Sa liquidation est opérée sous la raison sociale: **Swan Holding SA, en liquidation**. Barré Emmanuel n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Liquidateur: Schaefer Roland, jusqu'ici administrateur, lequel signe désormais individuellement. Registre journalier No 16608 du 17.12.2008 (04797298 / CH-660.2.070.001-5)

■ **TELESONIQUE SA, en liquidation**, à Meyrin, CH-660-0878998-0, fourniture de services de télécommunication, etc. (FOSC du 10.12.2008, p. 9/4773448). Callegaro François n'est plus administrateur ni liquidateur; ses pouvoirs sont radiés. Registre journalier No 16609 du 17.12.2008 (04798414 / CH-660.0.878.998-0)

■ **Télésonique Telecommunications & Technology Group (T3G), en liquida-**

tion, à Meyrin, CH-660-1031001-0, société anonyme, détenir, financer et développer des entreprises dans le domaine de la technologie, ect. (FOSC du 12.12.2008, p. 10/4777616). Callegaro François n'est plus administrateur ni liquidateur; ses pouvoirs sont radiés. Registre journalier No 16610 du 17.12.2008 (04797300 / CH-660.1.031.001-0)

■ **TétrassA.**, à Satigny, CH-550-0172014-4, fabrication ainsi que commerce des articles mécaniques et électroniques, etc. (FOSC du 03.12.2007, p. 9/4228112). Breitschmid Roland et Siegrist Thierry ne sont plus administrateurs; leurs pouvoirs sont radiés. Steinfeld Brandla reste seule administratrice et signe désormais individuellement. Registre journalier No 16611 du 17.12.2008 (04798416 / CH-550.0.172.014-4)

■ **T.R.B. INTERNATIONALE SA, Luxembourg, succursale du Grand-Saconnex**, au Grand-Saconnex, CH-660-2098006-1, commercialisation et élaboration des lignes de produits de consommation, etc. (FOSC du 19.09.2006, p. 7). Nouveau capital: EUR 1'468'000.00, entièrement libéré, divisé en 58'720 actions nominatives de EUR 25. Statuts modifiés le 26.08.2008. Aguirre Padilla Roberto Enrique, Berthet Loïc, Clémence Michel, et Pels Roeland P. ne sont plus administrateurs. Tombolini Francesco, d'Italie, à Genève, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 16612 du 17.12.2008 (04798992 / CH-660.2.098.006-1)

■ **Walsa**, à Genève, CH-660-0448985-3, exploitation d'un bureau d'étude de problèmes architecturaux, etc. (FOSC du 29.04.1994, p. 2348). Nouvelle raison sociale: **WALSA SA**. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce. La clause statutaire relative à l'apport en nature effectué à la constitution est abrogée conformément à l'article 628, alinéa 4, CO. Nouveaux statuts du 10.12.2008. Selon déclaration du conseil d'administration du 10.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. «Fidufirst SA» n'est plus organe de révision. Registre journalier No 16613 du 17.12.2008 (04797302 / CH-660.0.448.985-3)

RADIATIONS

■ **Beau & Co Limited, St. Peter Port, succursale de Genève**, à Genève, CH-660-2228002-7, services et conseils juridiques et fiscaux aux personnes privées, etc. (FOSC du 04.08.2008, p. 7/4599436). La succursale est radiée par suite du transfert du siège de la société étrangère à Genève sous la raison sociale **BEAU & CO SOCIETE FIDUCIAIRE SA** (CH-660-7494008-7). Registre journalier No 16614 du 17.12.2008 (04798994 / CH-660.2.228.002-7)

■ **Calypto Asset Management SA**, à Genève, CH-660-0950999-1, gestion de fortune et de placements, etc. (FOSC du 02.04.2007, p. 8/3866764). Christian Chavaz, expert-comptable diplômé n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Fiduciaire Chavaz SA (CH-660-2117002-6), à Carouge (GE).

Capital-actions réduit de CHF 890'000, soit de CHF 1'000'000 à CHF 110'000, par réduction de la valeur nominale des 10'000 actions nominatives de CHF 100 à CHF 11 et remboursement aux actionnaires. Capital-actions: CHF 110'000, entièrement libéré, divisé en 10'000 actions de CHF 11, nominatives. Statuts modifiés le 19.08.2008. L'accomplissement des formalités légales a été constaté par acte authentique du 28.11.2008. Fusion: les actifs et les passifs envers les tiers sont repris par la société Compagnie Financière Aval SA, à Genève (CH-660-1050990-1); la société est radiée par suite de fusion. Registre journalier No 16615 du 17.12.2008 (04798996 / CH-660.0.950.999-1)

■ **d-d.ch, Manobla & Shawesh**, à Genève, CH-660-6990008-6, taille de diamants sur demande, expertises, ainsi qu'achat et vente (FOSC du 15.09.2008, p. 6/4651356). Selon décision des associés du 4 décembre 2008, la société a prononcé sa dissolution. Sa liquidation a été opérée sous la raison de commerce: **d-d.ch, Manobla & Shawesh, en liquidation**. Liquidateurs: les associés Manobla Khadija et Shawesh Mohamed avec signature collective à deux. Sa liquidation étant terminée la société est radiée. Registre journalier No 16616 du 17.12.2008 (04797304 / CH-660.6.990.008-6)

■ **DHAKA - CAFE RESTAURANT, Khan**, à Genève, CH-660-1701007-5 (FOSC du 04.09.2008, p. 6/4637902). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 16617 du 17.12.2008 (04798418 / CH-660.1.701.007-5)

FOSC DU 24 DÉCEMBRE 2008, No 250.

NOUVELLES INSCRIPTIONS

■ **BHF-BANK (Switzerland) Ltd, succursale de Genève [BHF-BANK (Schweiz) AG, Zweigniederlassung Genf] [BHF-BANK (Switzerland) Ltd, Geneva Branch]**, à Genève, rue De-Candolle 9, 1205 Genève, CH-660-7735008-4. Nouvelle succursale de BHF-BANK (Schweiz) AG [BHF-BANK (Switzerland) Ltd] (CH-020-3903352-8), société anonyme, à Zurich, inscrite au registre du commerce du canton de Zurich (dernière publication FOSC du 14.08.2008, p. 20/4611788). Signature collective à deux de Cologna Charles Selim, de Genève, de Cologny, directeur de la succursale. Signature collective à deux, limitée aux affaires de la succursale, de Badaro Cyril, de France, à Genève. Procuration collective à deux de Boustany Fouad, de France, à Genève. Registre journalier No 16620 du 18.12.2008 (04799514 / CH-660.7.735.008-4)

■ **Busfront Sàrl**, à Vernier, chemin de Delay 7, 1214 Vernier, CH-660-7851008-3. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 12.12.2008. But: développement de solutions logicielles, conseil, analyse et formation dans le domaine du web ainsi que toutes activités ayant un rapport direct ou indirect avec son but. Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Capital: CHF 20'000. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Com-

merce. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Associés-gérants: L'Herbette Killian Pierre, de France, à Avusy, président, et Baumgardt Daniel, de France, à Frangy, F. vice-président, chacun pour 100 parts de CHF 100, tous deux avec signature individuelle. Selon déclaration des gérants du 12.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16622 du 18.12.2008 (04802062 / CH-660.7.851.008-3)

■ **EASYGIGA SA**, à Plan-les-Ouates, chemin des Aulx 21, 1228 Plan-les-Ouates, CH-660-7863008-6. Nouvelle société anonyme. Statuts du 11.12.2008. But: fourniture de tous services internet, d'hébergement, connectiques et conseils (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 50'000, divisé en 100 actions de CHF 1'000, au porteur. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Administration: Bourquin Roman, de Sennwald, à Lancy, est administrateur unique avec signature individuelle. Selon déclaration de l'administrateur du 11.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16623 du 18.12.2008 (04799876 / CH-660.7.863.008-6)

■ **El-Hamdi, L'Artisan Pressing 3000**, à Genève, avenue Théodore-Weber 9, 1208 Genève, CH-660-7866008-1. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: El-Hamdi Abdallah, de France, à Saint-Julien-en-Genevois, F. But: exploitation d'un pressing, blanchisserie. Registre journalier No 16624 du 18.12.2008 (04799878 / CH-660.7.866.008-1)

■ **Emailvision Switzerland SA**, à Genève, avenue Louis-Casaï 18, Tour Balaxert, 1209 Genève, CH-660-7857008-0. Nouvelle société anonyme. Statuts du 11.12.2008. But: conception et exploitation sous toutes formes de programmes informatiques, édition de logiciels en relation avec le marketing, gestion et hébergement de bases de données, prise de participations financières et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridique, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet susindiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions de CHF 100, nominatives. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: par écrit ou par courriel. Administration: Porré Guy, de Belgique, à Grez Doiceau, B. président, et Heys Nicholas Peter, de Grande-Bretagne, à Paris, F. secrétaire, tous deux avec signature individuelle. Signature individuelle a été conférée à Morand Jacques, du Pâquier (FR), à Onex, directeur. Selon déclaration du conseil d'administration du 11.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16625 du 18.12.2008 (04799516 / CH-660.7.857.008-0)

(Suite page suivante)

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■ **La Perle d'Orient, Nguyen**, à Genève, rue de Carouge 56, 1205 Genève, CH-660-7861008-4. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Nguyen Quang Huy, de et à Carouge. But: traiteur asiatique. Reprise de l'actif et du passif de l'entreprise «Van Sang Nguyen» (CH-660-0061986-3), à Genève. Registre journalier No 16626 du 18.12.2008 (04799880 / CH-660.7.861.008-4)

■ **MAXWELL**, à Confignon, rue de Bernex 233, 1232 Confignon, CH-660-7867008-5. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Maxwell Russell, des USA, à Confignon. But: agence de communication, graphisme, création de sites Internet et marketing. Registre journalier No 16627 du 18.12.2008 (04799882 / CH-660.7.867.008-5)

■ **NOFICO SA**, à Meyrin, rue Lect 29, 1217 Meyrin, CH-660-7785008-3. Nouvelle société anonyme. Statuts du 05.12.2008. But: comptabilité et gestion de personnes morales et physiques ainsi que toute activité fiduciaire (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Administration: Samy Samy, de et à Genève, est administrateur unique avec signature individuelle. Selon déclaration de l'administrateur unique du 05.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16628 du 18.12.2008 (04799518 / CH-660.7.785.008-3)

■ **Pache-Yachai, Oceane Beauty**, à Genève, rue du Nant 3, 1207 Genève, CH-660-7868008-2. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Pache-Yachai Claire-Anne, d'Epalinges, à Versoix. But: location d'une cabine esthétique dans un centre Self-Solarium. Registre journalier No 16629 du 18.12.2008 (04799884 / CH-660.7.868.008-2)

■ **Personal Trainers, Aparico Edouard**, à Bernex, rue de Bernex 378, 1233 Bernex, CH-660-7864008-7. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Aparico Edouard, de France, à Jonzier-Épagny, F. But: entraînement personnalisé à domicile dans le domaine du sport et du bien être; rééducation en collaboration avec les professionnels de la santé, ainsi que conseiller en nutrition. Registre journalier No 16630 du 18.12.2008 (04799886 / CH-660.7.864.008-7)

■ **SATURNO & CO, CONTAINER**, à Carouge (GE), avenue du Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge, CH-660-7859008-5. Société en commandite qui a commencé le 14.11.2008. Objet: commerce, achat-vente, location, de tous produits en containers maritimes. Associé indéfiniment responsable: Saturno Guglielmo, de Soleure, à Veyrier. Associés-commanditaires: Krause Jan Hendrik Ulrich, d'Allemagne, à Sittensen, DEU, avec une commandite de CHF 4'500'000, et Krause Lars Alexander Tillman, d'Allemagne, à Loxstedt-Nesse, DEU, avec une commandite de CHF 4'500'000. Registre journalier No 16631 du 18.12.2008 (04802064 / CH-660.7.859.008-5)

■ **StrategoWeb Sàrl**, à Genève, rue de l'Aubépine 2, 1205 Genève, CH-660-7865008-0. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 11.12.2008. But: fourniture et mise sur pied de services informatiques et de stratégies dans le domaine de l'internet et des nouvelles technologies; opérations et participations s'y rapportant (cf. statuts pour but complet). Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Capital: CHF 20'000. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Associé-gérant: Ribeiro Da Cruz Sébastien, de La Verrière, à Genève, pour 20 parts de CHF 1'000, avec signature individuelle. Selon déclaration du gérant du 11.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16632 du 18.12.2008 (04799636 / CH-660.7.865.008-0)

■ **SwissAlerte Sàrl**, à Lancy, chemin des Palettes 5, 1212 Grand-Lancy, CH-660-7858008-1. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 12.12.2008. But: vente, location et entretien de tous types de solutions et de systèmes de sécurité et de surveillance; commerce, location, assistance et entretien de produits et solutions

informatiques et électroniques en tout genre, y compris dans le domaine de la sécurité (cf. statuts pour but complet). Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Capital: CHF 20'000. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par courrier postal ou par courriel. Associé-gérant: Halkoum Yacine, de Basadingen-Schlattingen, à Lancy, pour 20 parts de CHF 1'000, avec signature individuelle. Selon déclaration du gérant du 12.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16633 du 18.12.2008 (04799638 / CH-660.7.858.008-1)

MUTATIONS

■ **ANGELA BREVETTI SA**, à Genève, CH-660-0273006-0, commerce de tous produits industriels ainsi que de matières premières, etc. (FOSC du 07.02.2006, p. 8/3232554). Nouvelle adresse: rue de la Coraterie 14, 1204 Genève. Registre journalier No 16634 du 18.12.2008 (04800512 / CH-660.0.273.006-0)

■ **Anita Zurkiden Executive Search & Consulting Services**, à Lancy, CH-660-7279008-7, recrutement, sélection et placement privé de façon stable du personnel, etc. (FOSC du 21.10.2008, p. 6/4699574). L'inscription No 13191 du 15.10.2008 est rectifiée en ce sens que la raison de commerce est: **Anita Zurkiden Executive Search & Consulting Services** (et non Anita Zurkiden Executive Search & Consulting). Registre journalier No 16635 du 18.12.2008 (04802066 / CH-660.7.279.008-7)

■ **ARTMEDICARE SA**, à Genève, CH-660-6051008-3, commerce d'équipement médical, etc. (FOSC du 04.06.2008, p. 8/4506046). Brau Nicolas n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Baré Philippe, de Möhlin, à Bogis-Bossey, est administrateur unique avec signature individuelle. Cofigen SA n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: UIS-United Investors Services SA (CH-170-3019582-2), à Chêne-Bourg. Registre journalier No 16636 du 18.12.2008 (04802068 / CH-660.6.051.008-3)

■ **Atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme, ACAU**, à Carouge (GE), CH-660-0023963-9, société coopérative (FOSC du 04.07.2007, p. 10/4006960). Nouvelle raison sociale: **Société Coopérative Atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme, ACAU**. Communication aux associés: lettre recommandée. Statuts modifiés le 11.12.2008 ainsi que sur un point non soumis à publication. Les administrateurs Dubois-Ferrière Denis, jusqu'ici président, et Dellenbach Antoine, nommé président, continuent à signer collectivement à deux. Selon déclaration de l'administration du 11.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16637 du 18.12.2008 (04799640 / CH-660.0.023.963-9)

■ **Banque Cantonale de Genève**, à Genève, CH-660-0018916-7, société anonyme de droit public (FOSC du 20.11.2008, p. 8/4741764). La procuration de Bermejo Dubois Laurence, Crausaz Catherine, Currit Alexandre, d'Elia Claudio et Godel Jean-Marie est radiée. Registre journalier No 16638 du 18.12.2008 (04802070 / CH-660.0.018.916-7)

■ **Banque de Commerce et de Placements SA**, à Genève, CH-660-0036969-7 (FOSC du 16.12.2008, p. 12/4784414). Kendirli Atalay est maintenant originaire de Chêne-Bougeries. Procuration collective à deux a été conférée à Mottaz David Olivier, de Syens, à Carouge. Registre journalier No 16639 du 18.12.2008 (04802072 / CH-660.0.036.969-7)

■ **BeArt SA**, à Genève, CH-660-0710005-6, exploitation d'une galerie d'art, etc. (FOSC du 25.07.2006, p. 6/3482024). Ciletti Vicente n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Cordemans Jean-François, jusqu'ici président, reste seul administrateur et signe désormais individuellement. Registre journalier No 16640 du 18.12.2008 (04802074 / CH-660.0.710.005-6)

■ **Bimar SA**, à Carouge (GE), CH-660-0071979-7, achat, vente et représentation de toutes marchandises, etc. (FOSC du 10.05.2007, p. 6/3924032). Les administrateurs Ritz Markus, président, et Perroud-

Ritz Florence, secrétaire, signent désormais individuellement. Registre journalier No 16641 du 18.12.2008 (04802076 / CH-660.0.071.979-7)

■ **BNC Change (Suisse) SA, succursale de Perly**, à Perly-Certoux, CH-660-1719007-2, exploitation d'un bureau de change, entreprise ayant son siège à Genève (FOSC du 18.07.2007, p. 7/4029880). Les pouvoirs de Poutier Eric sont radiés. Signature individuelle, limitée aux affaires de la succursale, a été conférée à L'Hénoiret Claire, de France, à Bellegarde-sur-Valserine, F, directrice de la succursale. Registre journalier No 16642 du 18.12.2008 (04802078 / CH-660.1.719.007-2)

■ **BTP CONSTRUCTION SA**, à Chêne-Bougeries, CH-660-0390006-7, exploitation d'une entreprise générale du bâtiment, etc. (FOSC du 17.12.2008, p. 11/4786888). Gillieron Jacques n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Registre journalier No 16643 du 18.12.2008 (04799888 / CH-660.0.390.006-7)

■ **Caversham SA**, à Genève, CH-660-0785999-5, activités dans le domaine fiduciaire, telles que gestion comptable, fiscalité et révision (FOSC du 07.07.2008, p. 9/4561724). Nouveaux statuts du 04.11.2008. L'administratrice Platts Christina, nommée présidente, continue à signer individuellement. Crichton Andrew et Crichton Helen, tous deux de Grande-Bretagne, à Jersey, GB, sont membres du conseil d'administration; ils n'exercent pas la signature sociale. CA CONSULTANTS ASSOCIÉS SA n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: CONSULTANTS ASSOCIÉS SA (CH-170-3028794-2), à Genève. Registre journalier No 16644 du 18.12.2008 (04802080 / CH-660.0.785.999-5)

■ **CENTRE ON HOUSING RIGHTS AND EVICTIONS FOUNDATION COHRE**, à Genève, CH-660-1482007-6 (FOSC du 26.06.2007, p. 7/3992996). Autorité de surveillance: Département fédéral de l'intérieur. Registre journalier No 16645 du 18.12.2008 (04802082 / CH-660.1.482.007-6)

■ **Cité Heureuse**, à Genève, CH-660-0006960-8, société coopérative, procurer en location à ses sociétaires des logements, etc. (FOSC du 03.03.2006, p. 7/3270818). Amacker Patrick est maintenant domicilié à Perly-Certoux. «Aloys de Perrot SA Société Fiduciaire» n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: FIDUCIAL SA. (CH-550-0172023-9), à Genève. Registre journalier No 16646 du 18.12.2008 (04802084 / CH-660.0.006.960-8)

■ **CK CONSULT SA**, à Carouge (GE), CH-217-1000323-8, études, recherche, obtention, exploitation directe ou indirecte, cession de brevets, licences, procédés, modèles ou marques, consulting, recrutement et placement privé de personnel (FOSC du 18.07.2002, p. 8). Nouvelle raison sociale: **C1 CONSULT SA**. But modifié: études, recherche, obtention, exploitation directe ou indirecte, cession de brevets, licences, procédés, modèles ou marques, consulting, recrutement et placement privé de personnel, ressources humaines, consultants en informatique, outsourcing et télécommunications, activités de réservation hôtelière, activités d'une fiduciaire et tous services en relation avec son but. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Nouveaux statuts 04.12.2008. Registre journalier No 16647 du 18.12.2008 (04799890 / CH-217.1.000.323-8)

■ **COBALT multimédia SA**, à Genève, CH-660-0343007-6, exploitation d'un atelier de création multimédias, etc. (FOSC du 05.12.2008, p. 10/4766322). Roux Julien n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Wilschut Elbertus, des Pays-Bas, à Auvernier, est administrateur unique avec signature individuelle. Registre journalier No 16648 du 18.12.2008 (04802086 / CH-660.0.343.007-6)

■ **Compu Quick Sàrl**, à Genève, CH-660-0266996-2, commerce, commercialisation, location, réparation de matériel informatique, etc. (FOSC du 29.01.2001, p. 692). L'inscription No 909 du 23.01.2001 est rectifiée en ce sens que l'associé-gérant se nomme Khazaei Ali (et non Khazei Ali). L'associée Khazaei Sandrine est maintenant originaire de Genève et signe désormais individuellement. Registre journalier No 16649 du 18.12.2008 (04802088 / CH-660.0.266.996-2)

■ **Coopérative Arcoop**, à Carouge (GE), CH-660-0084958-3, procurer en lo-

cation à ses membres, etc. (FOSC du 28.08.2008, p. 8/4629318). Henry Raphael, Favre Jean-Marc et Boros Andreas ne sont plus administrateurs; leurs pouvoirs sont radiés. Schönhaus Beat, de Bâle, à Veyrier, président, Gros Christian, de et à Thônex, vice-président, et Perneger Joseph, de et à Collonge-Bellerive, secrétaire, sont membres du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 16650 du 18.12.2008 (04802090 / CH-660.0.084.958-3)

■ **C4i Compagnie d'Investissements & Conseils SA**, à Genève, CH-660-0118005-8, acquisition, aliénation et gestion de participations dans des entreprises notamment dans le secteur de l'immobilier, etc. (FOSC du 24.01.2005, p. 8/2666396). Ciletti Vincente n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Pasciuto David, d'Italie, à Genève, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 16651 du 18.12.2008 (04799892 / CH-660.0.118.005-8)

■ **DESTINATIONS SANTE PP SA**, à Meyrin, CH-660-0271991-3, préparation, établissement, organisation et commercialisation de programmes de voyages, etc. (FOSC du 31.10.2008, p. 7/4713678). La procuration de Dalang Elisabeth et Seem David est radiée. Registre journalier No 16652 du 18.12.2008 (04800248 / CH-660.0.271.991-3)

■ **D.E.V.A. Immobilier SA**, à Genève, CH-660-0113006-2, achat, vente, gestion, transformation, etc. (FOSC du 29.04.2008, p. 8/4453948). Par suite du transfert de son siège à Matran, la société est inscrite au registre du commerce du canton de Fribourg; par conséquent, elle est radiée d'office du registre de Genève. Registre journalier No 16706 du 18.12.2008 (04801514 / CH-660.0.113.006-2)

■ **DS Atelier d'Architecture SA**, à Vernier, CH-660-0531007-5, activités s'inscrivant dans le cadre de l'exploitation d'un bureau d'architecture, etc. (FOSC du 08.03.2007, p. 7/3817030). REVICONULTANTS SA n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: SOFIREGE SA (CH-660-1590996-3), à Genève. Registre journalier No 16653 du 18.12.2008 (04800250 / CH-660.0.531.007-5)

■ **Etablissements A. Glon SA**, à Genève, CH-660-0479981-3, achat, vente, importation et exportation de tous produits alimentaires, etc. (FOSC du 06.03.2008, p. 8/4375542). Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce et lettre recommandée ou courriel s'ils sont connus. Nouveaux statuts du 12.12.2008. Selon déclaration du conseil d'administration du 12.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. «Roger Peyraud, expert-comptable diplômé» n'est plus organe de révision. Registre journalier No 16654 du 18.12.2008 (04800252 / CH-660.0.479.981-3)

■ **FIDULAC ASSET MANAGEMENT SA**, à Genève, CH-660-1547005-6, gestion de fortune pour tiers, etc. (FOSC du 19.03.2008, p. 6/4393898). Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Nouveaux statuts du 11.12.2008. Selon déclaration du conseil d'administration du 11.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. MAZARS CORESA n'est plus organe de révision. Registre journalier No 16655 du 18.12.2008 (04800254 / CH-660.1.547.005-6)

■ **FINANCIERE ERMEWA SA**, à Genève, CH-660-2457002-9, détention et gestion de participations dans des sociétés, etc. (FOSC du 24.11.2008, p. 10/4746226). Berger Francine est maintenant domiciliée à Gland. Registre journalier No 16656 du 18.12.2008 (04800256 / CH-660.2.457.002-9)

■ **Fingamco SA**, à Genève, CH-660-0224972-4, toutes opérations et transactions commerciales, etc. (FOSC du 11.08.2008, p. 7/4606886). Christian Masson n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Sales Rozmuski Fiduciaire (CH-660-0090002-4), à Cologny. Registre journalier No 16657 du 18.12.2008 (04800258 / CH-660.0.224.972-4)

■ **Fondation de la Cité Universitaire de Genève**, à Genève, CH-660-0090954-8, étudier la création d'une cité universitaire, etc. (FOSC du 30.01.2007, p. 8/3749856). Organe de révision: Fiduciaire Verifid SA (CH-660-0677983-5), à Genève.

Registre journalier No 16658 du 18.12.2008 (04800260 / CH-660.0.090.954-8)

■ **Fondation des terrains et de la maison scouts**, à Genève, CH-660-0090946-4, mettre des terrains et locaux à la disposition de l'Association du scoutisme genevois, etc. (FOSC du 14.03.2007, p. 8/3837818). Les pouvoirs de Bosson Bernard, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés. Devernay Gérard n'est plus membre du conseil. Buclin Alexandre, d'Onex, à Plan-les-Ouates, et Wünsche Denis, de Neuhausen-am-Rheinfall, à Thônex, sont membres du conseil, mais n'exercent pas la signature sociale. Maechler Jean-Luc n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: CTR-Audit & Conseil SA (CH-660-2420002-2), à Genève. Registre journalier No 16659 du 18.12.2008 (04800262 / CH-660.0.090.946-4)

■ **Fondation Kofi Annan**, à Genève, CH-660-2206007-8, exclusivement charitables, y compris mais non limité à la réduction, etc. (FOSC du 22.09.2008, p. 9/4659598). Signature collective à deux a été conférée à Möller Michael, du Danemark, à Genève, directeur, et McCoy Ruth, de Malaisie, à Mies. Registre journalier No 16660 du 18.12.2008 (04800264 / CH-660.2.206.007-8)

■ **Fondation Maurice Robert**, à Avusy, CH-660-0341996-5, promouvoir la diffusion de l'œuvre de Maurice Robert, etc. (FOSC du 03.11.2008, p. 8/4716332). Richard Nussli Conseils n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Tosco Fiduciaire (CH-660-6944008-0), à Veyrier. Registre journalier No 16661 du 18.12.2008 (04800266 / CH-660.0.341.996-5)

■ **Fondation Petitgrain pour la petite enfance**, à Satigny, CH-660-1015006-8, organiser, gérer et développer un ou plusieurs espaces de vie enfantine, etc. (FOSC du 27.06.2006, p. 7/3435480). Les pouvoirs de Furner Matthew, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés. Registre journalier No 16662 du 18.12.2008 (04800268 / CH-660.1.015.006-8)

■ **Fondation Philanthropique des Français de Suisse**, à Genève, CH-660-1057007-3, aider à l'épanouissement de talents ou à la réalisation de projets au profit de résidents français en Suisse, etc. (FOSC du 06.11.2007, p. 7/4187916). Nouvelle adresse: rue Marignan 13, c/o Alexandre Balit, 1206 Genève. Registre journalier No 16663 du 18.12.2008 (04800270 / CH-660.1.057.007-3)

■ **FONDATION POUR LA RECHERCHE OSTEO-ARTICULAIRE**, à Genève, CH-660-7050008-5, promouvoir et soutenir la recherche fondamentale, etc. (FOSC du 23.09.2008, p. 7/4662578). Autorité de surveillance: Département fédéral de l'intérieur. Registre journalier No 16664 du 18.12.2008 (04800272 / CH-660.7.050.008-5)

■ **Fonds de prévoyance SCF et des sociétés affiliées**, à Genève, CH-660-0028944-6, organiser et assurer la prévoyance professionnelle du personnel des entreprises, etc. (FOSC du 10.02.2005, p. 8/2695270). Les pouvoirs de Stocker Nicole, Fievré Véréna et Mudry Corinne, jusqu'ici membres du conseil, sont radiés. Roder Jean-Claude, de Wengi, à Versoix, vice-président, Anton Luis, de Meyrin, à Archamps, F, et Nançoz Christelle, de et à Conthey, membres du conseil, signent collectivement à deux. Organe de révision: Comtesas + Gerficom SA (CH-660-0151968-2), à Genève. Registre journalier No 16665 du 18.12.2008 (04799894 / CH-660.0.028.944-6)

■ **group8 extension Sàrl**, à Genève, CH-660-0380004-5, conception, suivi et exécution de projets d'architectures, etc. (FOSC du 23.02.2004, p. 7). Nouvelle raison sociale: **Ammeter architectes Sàrl**. But modifié: exploitation d'un bureau d'architecture (cf. statuts pour but complet). Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Frisk Oscar, Galissard de Marignan François, et Pidoux Christophe ne sont plus associés ni gérants; leurs pouvoirs sont radiés et leurs parts respectives de CHF 6'000, CHF 2'000 et CHF 6'000 ont été cédées à l'associé-gérant Ammeter Laurent Frédéric. Division des 3 parts de CHF 6'000 et de la part de CHF 2'000 formant le capital de CHF 20'000 en 200 parts de CHF 100, toutes détenues par l'associé-gérant Ammeter Laurent Frédéric. Com

(Suite page suivante)

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

munication aux associés: par écrit ou par courriel. Nouveaux statuts du 12.12.2008. Selon déclaration du gérant du 12.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Adresse actuelle: rue Boissonnas 20, 1227 Les Acacias. Registre journalier No 16666 du 18.12.2008 (04799642 / CH-660.0.380.004-5)

■ **Haideri, Afzali & Cie**, à Genève, CH-660-2237007-8, société en nom collectif, alimentation, boissons et tabacs (FOSC du 02.10.2007, p. 6/4135920). Haideri Foorozan n'est plus associé; ses pouvoirs sont radiés. Nouvelle raison de commerce: **Haideri & Afzali**. Registre journalier No 16667 du 18.12.2008 (04799896 / CH-660.2.237.007-8)

■ **Helvetica Wealth Management Partners SA**, succursale à Genève, CH-660-1495004-6, entreprise ayant son siège à Zoug, gestion de fortune et services financiers (FOSC du 29.05.2008, p. 9/4496890). Hare Oliver est maintenant domicilié à Cologny. Registre journalier No 16668 du 18.12.2008 (04799898 / CH-660.1.495.004-6)

■ **I.A.B. LEASING SA**, à Genève, CH-660-1779002-6, achat, vente, location, transport, leasing et courtage en assurances de véhicules, etc. (FOSC du 23.11.2007, p. 6/4214300). Marie-Luce Dulce et Marie-Luce Jimmy Silvère ne sont plus administrateurs; leurs pouvoirs sont radiés. Registre journalier No 16669 du 18.12.2008 (04800274 / CH-660.1.779.002-6)

■ **Idea SA**, à Genève, CH-660-0096971-4, exploitation d'un bureau d'architectes, etc. (FOSC du 11.08.2008, p. 7/4606898). Christian Masson n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Sales Rozmuski Fiduciaire (CH-660-0090002-4), à Cologny. Registre journalier No 16670 du 18.12.2008 (04800276 / CH-660.0.096.971-4)

■ **Info-Meyer**, à Genève, CH-660-0608998-4, assemblage d'ordinateurs, conseil en informatique (FOSC du 03.04.1998, p. 2307). Nouvelle raison de commerce: **Info-Meyer JM Services**. Nouvelle adresse: promenade de l'Europe 59, 1203 Genève. But actuel: consultant en système d'information. Registre journalier No 16671 du 18.12.2008 (04799900 / CH-660.0.608.998-4)

■ **Konstrukta CHK SA**, à Genève, CH-660-0297990-1, commerce de matériaux de second œuvre, etc. (FOSC du 03.01.2008, p. 12/4268330). FIDUCIAIRE CHAVAZ SA n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: NBA Audit S.A. (CH-217-1000264-8), à Villars-sur-Glâne. Registre journalier No 16672 du 18.12.2008 (04800278 / CH-660.0.297.990-1)

■ **KX ENERGY SA**, à Genève, CH-660-1044006-6, effectuer toutes activités de commerce, transport et courtage dans le domaine des produits énergétiques (FOSC du 15.01.2008, p. 7/4290104). Nouvelle raison sociale: **MAC ENERGY SA**. Nouveaux statuts du 09.12.2008. Registre journalier No 16673 du 18.12.2008 (04799644 / CH-660.1.044.006-6)

■ **Le petit-fils de L.U. Chopard & Cie SA**, à Meyrin, CH-660-0017964-1, fabrication et vente de montres, bijouterie, montres-bijoux, etc. (FOSC du 09.09.2005, p. 7). Les pouvoirs de Tissot François sont radiés. Signature collective à deux a été conférée à Steininger Serge, de Neuchâtel, à Lutry, directeur. Procuration collective à deux a été conférée à Scheufele Christine, de et à Prangins. Registre journalier No 16674 du 18.12.2008 (04800280 / CH-660.0.017.964-1)

■ **MEDITECHTRADE SA**, à Genève, CH-660-6225008-4, le commerce d'équipement médical, etc. (FOSC du 09.06.2008, p. 7/4512826). Brau Nicolas n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Baré Philippe, de Möhlin, à Bogis-Bossey, est administrateur unique avec signature individuelle. Cofigen SA n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: UIS-United Investors Services SA (CH-170-3019582-2), à Chêne-Bourg. Registre journalier No 16675 du 18.12.2008 (04800282 / CH-660.6.225.008-4)

■ **Merck Serono International, succursale de Laboratoires Serono SA**, à Genève, CH-660-6403008-5, recherche, développement, création, manufacture, consultation, commercialisation, distribution et exploitation de technologies pour les sciences de la vie, etc. (FOSC du 07.07.2008, p. 8/4561668). Procuration collective à deux a été conférée à Bastide Laurent, de France, à Genève, Biro Peter, des Pays-Bas, à Sergy, F, et Graz Arnold, de Soral, à Cervens, F. Registre journalier No 16676 du 18.12.2008 (04800284 / CH-660.6.403.008-5)

■ **MONEY CASH WORLDWIDE SA**, à Genève, CH-660-1986003-4, toutes activités de transfert d'argent et toutes prestations financières (FOSC du 28.01.2008, p. 9/4310758). Le capital-actions de CHF 100'000 est maintenant entièrement libéré. Augmentation ordinaire du capital-actions de CHF 100'000 à CHF 1'000'000 par l'émission de 900 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts. Capital-actions: CHF 1'000'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts. Apport en nature: selon contrat de transfert de patrimoine des 2 et 3 décembre 2008, certains actifs et passifs de la société OSMOSE FINANCES Sarl (CH-660-0911002-6) à Genève relatifs à l'activité de transfert de fonds, soit des actifs pour CHF 2'768'816 et des passifs pour CHF 1'812'544, soit un actif net de CHF 956'272 accepté pour CHF 950'000, en contrepartie duquel il est remis 900 actions de CHF 1'000 (le solde de CHF 50'000 servant à la libération du solde du capital-actions). Nouveaux statuts du 02.12.2008 modifiés le 03.12.2008. Registre journalier No 16677 du 18.12.2008 (04802092 / CH-660.1.986.003-4)

■ **Nicolas Wenger, expert-comptable**, à Genève, CH-660-0469984-6, expert-comptable (FOSC du 28.01.2008, p. 9/4310760). Procuration collective à deux, avec Wenger Nicolas, a été conférée à Locatelli Umberto, de Winterthour, à Pully. Registre journalier No 16678 du 18.12.2008 (04802094 / CH-660.0.469.984-6)

■ **NOVOIL SA**, à Genève, CH-660-2577005-6, commerce international de produits pétroliers et produits dérivés du pétrole, etc. (FOSC du 06.07.2006, p. 11/3451978). Nouvelle raison sociale: **MALOON SA**. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou courrier recommandé ou courriel s'ils sont tous connus. Nouveaux statuts du 15.05.2008. Administration: Georgiades Alain est nommé président, et Ryzhin Maxim, de Russie, à Moscou, RUS, secrétaire, tous deux avec signature individuelle. MAZARS CORESA n'est plus organe de révision. Selon déclaration du conseil d'administration du 15.05.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16679 du 18.12.2008 (04799646 / CH-660.2.577.005-6)

■ **Oléagine 60 SA**, à Genève, CH-660-0199960-6, représentation de maisons et sociétés étrangères, etc. (FOSC du 11.08.2008, p. 7/4606916). Christian Masson n'est plus organe de révision. Nouvel

organe de révision: Sales Rozmuski Fiduciaire (CH-660-0090002-4), à Cologny. Registre journalier No 16680 du 18.12.2008 (04802096 / CH-660.0.199.960-6)

■ **Onex Télévision SA**, à Onex, CH-660-0158971-3, exploitation d'un commerce d'appareils de télévision, caméras de télévision (FOSC du 23.01.1991, p. 315). Nouveau but: transferts, transcodages, encodages, duplications de tous supports vidéo et informatique; transferts de films; vente de tous supports vidéo, DVD, CD-R (cf. statuts pour but complet). Communication aux actionnaires: lettre recommandée s'ils sont tous connus ou Feuille Officielle Suisse du Commerce. Nouveaux statuts du 10.12.2008. Selon déclaration de l'administrateur du 10.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16681 du 18.12.2008 (04800514 / CH-660.0.158.971-3)

■ **OSMOSE FINANCES Sarl**, à Genève, CH-660-0911002-6, prestations fiduciaires, notamment comptabilité de PME-PMI, etc. (FOSC du 30.11.2006, p. 7/3658562). Transfert de patrimoine: Selon contrat des 2 et 3 décembre 2008, la société a transféré des actifs pour CHF 2'768'816 et des passifs envers les tiers pour CHF 1'812'544, à MONEY CASH WORLDWIDE SA à Genève (CH-660-1986003-4). Contre-prestation: 900 actions CHF 1'000 de la société MONEY CASH WORLDWIDE SA (le solde de CHF 50'000 servant à la libération du solde du capital-actions de ladite société). Registre journalier No 16682 du 18.12.2008 (04802098 / CH-660.0.911.002-6)

■ **Participinvest SA**, à Genève, CH-660-2510005-5, prises de participations financières et immobilières, etc. (FOSC du 25.11.2005, p. 6/3120490). Tamisier Patrick n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Schaer Alexandre, de Thônex, à Veyrier, est administrateur unique avec signature individuelle. Registre journalier No 16683 du 18.12.2008 (04802100 / CH-660.2.510.005-5)

■ **Peet & O'Phill Music SA**, à Vernier, CH-660-0210005-9, offrir des services en matière musicale et informatique, etc. (FOSC du 08.02.2005, p. 6/2691024). Nouvelle adresse: avenue Henri-Golay 22 bis, 1219 Châtellaine. Registre journalier No 16684 du 18.12.2008 (04802102 / CH-660.0.210.005-9)

■ **Planète Dentaire SA**, à Genève, CH-660-0642000-3, exploitation d'établissements médicaux et d'établissements médicaux dentaires (FOSC du 03.11.2005, p. 6/3087564). Adjonction au but: exploitation d'un laboratoire dentaire (cf. statuts pour but complet). Nouveaux statuts du 10.12.2008. Registre journalier No 16685 du 18.12.2008 (04799648 / CH-660.0.642.000-3)

■ **PROFESSIONAL WEBSITE DESIGN NETWORK SA**, à Genève, CH-660-0186004-2, exploitation d'une entreprise active, etc. (FOSC du 02.02.2004, p. 8). Embaco SA n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Sofider SA (CH-660-0704985-1), à Genève. Registre journalier No 16686 du 18.12.2008 (04800516 / CH-660.0.186.004-2)

■ **Prospex Int'l Sarl**, à Genève, CH-660-0327004-5, commerce, en gros, demi-gros ou détail, négoce, etc. (FOSC du 20.12.2005, p. 8/3156984). Nouveaux statuts du 10.12.2008. Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. TELEPCO n'est plus associée; sa part de CHF 10'000 a été cédée à concurrence de CHF 7'000 à Chehab Samir, jusqu'ici gérant, nouvel associé pour une part de

CHF 7'000 et à concurrence de CHF 3'000 à Gedeon Elie, de France, à Neuilly sur Seine, F, nouvel associé pour une part de CHF 3'000. Les 3 parts sociales de CHF 10'000, de CHF 7'000 et de CHF 3'000 sont divisées en 200 parts de CHF 100. Associés: GLOBAL PERSPECTIVES GROUP SAL (OFFSHORE COMPANY) G.P.G. pour 100 parts, Chehab Samir pour 70 parts et Gedeon Elie pour 30 parts. Gérant: l'associé Chehab Samir continue à signer individuellement et les autres associés n'exercent pas la signature sociale. Selon déclaration du gérant du 05.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16687 du 18.12.2008 (04802104 / CH-660.0.327.004-5)

■ **RBS Sempra Energy Trading Holdings Sarl**, à Genève, CH-660-1140000-3, commerce, financement, etc. (FOSC du 08.07.2008, p. 10/4564286). Stavelman Paul D. et Todaro Ralph ne sont plus gérants; leurs pouvoirs sont radiés. Registre journalier No 16688 du 18.12.2008 (04802106 / CH-660.1.140.000-3)

■ **Recogest Partners SA**, à Carouge (GE), CH-660-0445984-6, tenue de comptabilités, déclarations d'impôts, etc. (FOSC du 18.03.2008, p. 6/4391586). «Fiduciaire R. Pilet» n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: CF Compagnie fiduciaire de révision SA (CH-660-0166991-7), à Genève. Registre journalier No 16689 du 18.12.2008 (04802108 / CH-660.0.445.984-6)

■ **SARCEM SA**, à Meyrin, CH-660-1559998-0, participer au capital de toutes sociétés, etc. (FOSC du 14.07.2008, p. 10/4572648). Frachon Pierre est maintenant domicilié à Nyon. Georges Frachon Carole, de France, à Commugny, est membre du conseil d'administration avec signature individuelle. Registre journalier No 16690 du 18.12.2008 (04800518 / CH-660.1.559.998-0)

■ **SB Technique SBt Sarl**, à Genève, CH-660-0690996-2, bureau d'ingénieur spécialisé dans le domaine de l'énergie thermique (FOSC du 23.03.2007, p. 7/3853900). Organe de révision: Fiduciaire Brandt SA (CH-660-0550984-5), à Genève. Registre journalier No 16691 du 18.12.2008 (04802110 / CH-660.0.690.996-2)

■ **SI Avenue Wendt 18**, à Genève, CH-660-0032969-8, société anonyme (FOSC du 21.12.2004, p. 9/2600840). Sin Janine n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Buchs Jean-Bernard, jusqu'ici président, signe désormais individuellement. Nouvelle adresse: rue du Rhône 100, 1204 Genève. Registre journalier No 16692 du 18.12.2008 (04802112 / CH-660.0.032.969-8)

■ **SI Gentianes-Cocandes, en liquidation**, à Genève, CH-660-0282976-0, société anonyme (FOSC du 15.10.2008, p. 8/4692776). Nouvelle adresse: rue du Port 2, c/o Cofinico SA, 1204 Genève. L'administrateur Hay Frank-Olivier, jusqu'ici liquidateur, nommé président, maintenant domicilié à Gibraltar, GIB, continue à signer individuellement. Freiburghaus Paola, de et à Lancy, est membre du conseil d'administration avec signature individuelle. La situation légale étant rétablie conformément aux articles 708 aCO, 86, 88a aORC et 180 ORC, la dissolution d'office de la société est révoquée en vertu de l'article 86, alinéa 3, aORC et 180 ORC. Par conséquent, la raison sociale devient: **SI Gentianes-Cocandes SA**. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Nouveaux statuts du 10.12.2008. Registre journalier No 16693 du 18.12.2008 (04799902 / CH-660.0.282.976-0)

■ **SOCOFINANCE SA**, à Genève, CH-660-0286976-5, toutes opérations financières et commerciales, notamment dans le domaine des métaux précieux, etc. (FOSC du 20.08.2007, p. 7/4072888). Osmann Muhieddine n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Ghanem Philippe, de et à Genève, est membre et président du conseil d'administration, en outre directeur, avec signature individuelle. Nexia Suisse SA n'est plus organe de révision. Registre journalier No 16694 du 18.12.2008 (04802114 / CH-660.0.286.976-5)

■ **Solem SA**, à Carouge (GE), CH-660-0380979-0, études, contrôles, analyses et expertises dans le domaine du bâtiment, génie civil et industriel (FOSC du 13.12.2007, p. 9/4245656). But modifié: tous conseils et services dans le domaine technique, toutes études, contrôles, analyses et expertises dans le domaine du bâtiment, génie civil et industriel, ainsi que la maintenance et l'entretien d'installations thermiques et hydrauliques (cf. statuts pour but complet). Transformation des 50 actions de CHF 1'000, jusqu'ici au porteur, en 50'000 actions de CHF 1, nominatives, liées selon statuts. Augmentation ordinaire du capital-actions porté de CHF 50'000 à CHF 400'000 par l'émission de 350'000 actions de CHF 1, nominatives, liées selon statuts, partiellement libérées par compensation de créances pour un montant de CHF 200'000. Capital-actions: CHF 400'000, libéré à concurrence de CHF 250'000, divisé en 400'000 actions de CHF 1, nominatives, liées selon statuts. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Nouveaux statuts du 26.11.2008. «Sodreco SA» n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Fiduciaire Verifid SA (CH-660-0677983-5), à Genève. Registre journalier No 16695 du 18.12.2008 (04802116 / CH-660.0.380.979-0)

■ **Sonics & Materials, Inc., Newtown, succursale de Satigny**, à Satigny, CH-550-0180036-8, développement, production et vente d'appareils ultrasoniques, etc. (FOSC du 03.02.2004, p. 7). Les pouvoirs de Slakta Alexandre sont radiés. Signature individuelle a été conférée à Verdian André, de France, à Viuz-en-Sallaz, F, et Desponds Arnold Edith, de Genève, à Vernier, directeurs de la succursale. Registre journalier No 16696 du 18.12.2008 (04802118 / CH-550.0.180.036-8)

■ **SQUARE FOUR SA**, à Genève, CH-660-0318001-6, services informatiques pour le négoce international (FOSC du 26.04.2007, p. 8/3903912). Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Nouveaux statuts du 11.12.2008. «Fiduciaire du commerce et de l'artisanat Gérard Pittet» n'est plus organe de révision. Selon déclaration de l'administrateur du 11.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16697 du 18.12.2008 (04802120 / CH-660.0.318.001-6)

■ **Stoneage Capital (Swiss) SA**, à Genève, CH-660-2805006-5, fournir des services, des conseils et la gestion administrative, etc. (FOSC du 26.04.2007, p. 7/3903640). La société est dissoute par décision de l'assemblée générale du 12.12.2008. Sa liquidation est opérée sous la raison sociale: **Stoneage Capital (Swiss) SA, en liquidation**. Les pouvoirs de Yang Weimin sont radiés. Liquidatrice: Zhang Shiqiong, jusqu'ici administratrice, laquelle continue à signer individuellement. Registre journalier No 16698 du 18.12.2008 (04800520 / CH-660.2.805.006-5)

(Suite page suivante)

REGISTRE
DU COMMERCE
(SUITE)

■ **Success and Career SA**, à Genève, CH-660-0081996-7, création, édition et vente de guide, etc. (FOSC du 29.12.2004, p. 10/2616996). Willame Martine signe désormais individuellement. Registre journalier No 16699 du 18.12.2008 (04802122 / CH-660.0.081.996-7)

■ **SwissNova Services, société coopérative, succursale Impulsion**, à Plan-les-Ouates, CH-660-6632008-5, société ayant son siège à Lausanne, gérer de manière autonome les activités dans le domaine de l'insertion de personnel (FOSC du 09.09.2008, p. 9/4644328). Nouveau siège: Genève, rue de Lyon 75, 1203 Genève. Registre journalier No 16700 du 18.12.2008 (04800522 / CH-660.6.632.008-5)

■ **TAMISIER & FILS Sàrl**, à Genève, CH-660-0908003-0, prestation de tous services entrant dans le cadre des activités d'une fiduciaire, etc. (FOSC du 09.05.2003, p. 11). Nouvelle adresse: route des Jeunes 9, 1227 Les Acacias. Registre journalier No 16701 du 18.12.2008 (04802124 / CH-660.0.908.003-0)

■ **Transitex SA**, à Genève, CH-660-0082990-5, achat, vente, représentation et courtage, etc. (FOSC du 30.05.2008, p. 10/4499550). La société est dissoute par décision de l'assemblée générale du 16.12.2008. Sa liquidation est opérée sous la raison sociale: **Transitex SA, en liquidation**. Liquidateur: de Raemy Antoine, jusqu'ici administrateur, lequel continue à signer individuellement. Adresse de liquidation: avenue de Frontenex 32, c/o MM Von Bergen & Ferrisse Expertises, Analyses & Synthèses Comptables, 1207 Genève. Registre journalier No 16702 du 18.12.2008 (04799904 / CH-660.0.082.990-5)

■ **Triservice SA**, à Vernier, CH-660-0146964-6, toute activité dans le domaine de la publicité (FOSC du 08.11.2007, p. 7/4190758). Nouvelle raison sociale: **Adnative SA**. Les 500 actions de CHF 500, nominatives, sont liées selon statuts. Capital-actions: CHF 250'000, entièrement libéré, divisé en 500 actions de CHF 500, nominatives, liées selon statuts. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Nouveaux statuts du 02.12.2008. Schmidt Andreas et Flückiger Lionel ne sont plus administrateurs; leurs pouvoirs sont radiés. Administration: Turner Anthony, de Grande-Bretagne, à Turnbridge Wells, GB, président, avec signature collective à deux, et Früh René, de Mogelsberg, à Kappel (SO), lequel signe individuellement. KPMG SA n'est plus organe de révision. Selon déclaration d'un administrateur du 02.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16703 du 18.12.2008 (04800524 / CH-660.0.146.964-6)

■ **UP Distribution Sàrl**, à Genève, CH-660-0552995-6, import-export et distribution de biens de consommation, etc. (FOSC du 20.08.1997, p. 6042). Les pouvoirs de Blank Michel sont radiés. Registre journalier No 16704 du 18.12.2008 (04802126 / CH-660.0.552.995-6)

RADIATIONS

■ **A. Cittadini**, à Cologny, CH-660-0214976-4, entreprise du bâtiment (FOSC du 28.04.1997, p. 2839). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 16705 du 18.12.2008 (04800526 / CH-660.0.214.976-4)

■ **Ecole Professionnelle par Correspondance SA, en liquidation**, à Genève, CH-550-0069612-1, diffusion de cours de formation en tous genres, etc. (FOSC du 03.12.2003, p. 7/2011118). Sa liquidation étant terminée, la société est radiée. Registre journalier No 16707 du 18.12.2008 (04800528 / CH-550.0.069.612-1)

■ **GRUPO GOMEZ ABELLO S. L., Madrid, Geneva Branch**, à Genève, CH-660-1473006-8, participer, financer et administrer des compagnies, etc. (FOSC du 16.10.2006, p. 6/3593034). La succursale est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 16708 du 18.12.2008 (04800530 / CH-660.1.473.006-8)

(Suite page suivante)

LÉGISLATION

Règlement sur le service de probation et d'insertion (RSPI)

E 4 50.15

du 7 janvier 2009

Le CONSEIL D'ETAT de la République et canton de Genève, vu les articles 82, 93 à 96 et 376 du code pénal suisse, du 21 décembre 1937;

vu les articles 8, alinéa 2, lettres e et f, 8, alinéa 3 à 6, 9, alinéa 1, lettre c, et 9, alinéa 2, de la loi d'application du code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale, du 17 novembre 2006;

vu les articles 157 et 376 à 378 du code de procédure pénale, du 29 septembre 1977;

vu le concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes), du 10 avril 2006;

vu les décisions de la Conférence romande des autorités cantonales compétente en matière pénitentiaire,

arrête :

Chapitre I Dispositions générales

Art. 1 Rattachement et organisation

¹ Le service de probation et d'insertion (ci-après : service) dépend de l'office pénitentiaire.

² Le service est composé d'une direction, de travailleurs sociaux, de maîtres socioprofessionnels, de formateurs d'adultes et de personnel administratif en nombre suffisant.

Art. 2 Missions

Missions découlant du code pénal

¹ Le service a pour mission de fournir :

- l'assistance de probation, au sens de l'article 93 du code pénal suisse;
- l'assistance sociale, au sens de l'article 96 du code pénal suisse, pendant la procédure pénale et pendant l'exécution de la peine ou de la mesure jusqu'à libération définitive, à la demande des personnes concernées.

² Le service doit contrôler le respect des règles de conduite lorsqu'il est désigné à cet effet.

Autres missions

³ Le service a également pour mission de fournir :

- une assistance socioéducative, pendant la procédure pénale, notamment en cas de mise en liberté provisoire ou de relâche, à la demande des autorités pénales;
- des possibilités de formation aux personnes détenues dans un établissement genevois;
- une assistance socioéducative après libération définitive à toute personne âgée de plus de 18 ans, admise sur le territoire genevois et ayant exécuté une peine ou une mesure depuis moins d'un an, à la demande des personnes concernées et pour autant que cette aide réponde au mieux aux intérêts de l'intéressé.

Art. 3 Exercice de l'assistance de probation

¹ L'assistance de probation doit préserver les personnes prises en charge de la commission de nouvelles infractions, notamment en favorisant leur intégration sociale, et promouvoir les intérêts du condamné.

² Lors de la mise en œuvre de l'assistance de probation, le service doit prendre en compte le respect de la sécurité publique.

³ Le service vérifie régulièrement le respect des conditions spécifiques fixées dans le jugement ou la décision instaurant l'assistance de probation et/ou les règles de conduite.

Art. 4 Exercice de l'assistance sociale en milieu fermé

L'assistance sociale en milieu fermé telle que citée à l'article 2, alinéa 1, lettre b, du présent règlement est fournie par le service, sous réserve d'une délégation à d'autres organismes, lorsque les circonstances le justifient, et des compétences des cantons du siège des établissements.

Chapitre II Collaboration et rapports

Art. 5 Collaboration en général

¹ Le service instaure une collaboration avec les personnes physiques ou les organismes publics et privés, afin de remplir ses missions.

² Il peut faire appel à des spécialistes externes au service.

Art. 6 Collaboration privilégiée

¹ Le service bénéficie du soutien de la société genevoise de probation (ci-après : société) et de la fondation des Ateliers Feux-Verts (ci-après : fondation) dans l'accomplissement de ses missions.

Société genevoise de probation

² La société est une association de droit privé qui apporte son aide aux personnes prévenues d'une infraction pénale et aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pénale afin de favoriser l'intégration sociale ou une adaptation à la vie en société. Les statuts de la société sont approuvés par le Conseil d'Etat. Le conseiller d'Etat en charge du département des institutions, ou son délégué, fait partie de droit du comité, avec voix délibérative.

Fondation des Ateliers Feux-Verts

³ La fondation est une fondation de droit privé qui a pour but de gérer des ateliers favorisant des mesures éducatives ainsi que la réinsertion sociale. La modification des buts de la fondation doit être approuvée par le Conseil d'Etat.

⁴ La société et la fondation sont placées sous la surveillance du département des institutions.

Art. 7 Rapports

¹ A la demande du juge ou de l'autorité d'exécution, le service établit un rapport sur la personne susceptible de faire l'objet d'une assistance de probation ou de règles de conduite. La personne est entendue. Les avis divergents sont mentionnés dans le rapport qui est également signé par la personne concernée.

² Pendant la mise en œuvre de l'assistance de probation et des règles de conduite, les autorités de l'administration pénale peuvent demander au service un rapport sur la personne prise en charge. Ce rapport contient des informations d'ordre personnel et social utiles pour apprécier l'intégration de l'intéressé. Il renseigne notamment sur les circonstances du développement de l'intéressé, sur les particularités de son caractère et sur son environnement personnel, mais aussi sur les possibilités dont dispose le service pour opérer concrètement son travail d'intégration et sur les expériences faites par l'intéressé à ce jour.

³ Lorsque le service constate l'inobservation, l'impossibilité d'exécuter ou la contingence de l'assistance de probation et des règles de conduite, il adresse un rapport au procureur général. Une copie de ce rapport est remise au service de l'application des peines et mesures.

Chapitre III Gestion financière

Art. 8 Ressources

Le service peut recevoir des dons et des legs affectés à une aide directe en faveur des personnes prises en charge par le service.

Art. 9 Avoirs des personnes prises en charge

¹ A la demande des intéressés ou en vertu des dispositions légales, le service gère les ressources propres des personnes prises en charge.

² La part bloquée de la rémunération constituée pour la préparation de la libération conditionnelle ou définitive peut être mise à disposition du service au moment de l'élargissement. Le service gère ces montants en accord avec l'intéressé.

Art. 10 Aides accordées et contrôle

¹ Le service tient à la disposition des autorités compétentes le détail des aides financières accordées.

² Le contrôle financier et administratif est exercé dans le cadre défini notamment par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, et la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Chapitre IV Voies de droit

Art. 11 Recours

¹ Les usagers du service peuvent recourir auprès de la Cour de justice, dans un délai de 30 jours à partir de la notification de la décision, contre les décisions de la direction du service.

² Les articles 376 à 378 du code de procédure pénale, du 29 septembre 1977, sont applicables.

Chapitre V Dispositions finales et transitoires

Art. 12 Instructions complémentaires

La direction générale de l'office pénitentiaire et la direction du service édictent, sur la base du présent règlement, les instructions complémentaires nécessaires.

Art. 13 Clause abrogatoire

Le règlement du service du patronage, du 13 mars 1964, est abrogé.

Art. 14 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le lendemain de sa publication dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert HENSLER

Règlement modifiant le règlement sur les frais, émoluments et indemnités en procédure administrative (RFPA)

E 5 10.03

du 7 janvier 2009

Le CONSEIL D'ETAT de la République et canton de Genève arrête :

Art. 1 Modifications

Le règlement sur les frais, émoluments et indemnités en procédure administrative, du 30 juillet 1986, est modifié comme suit :

Art. 10 (nouvelle teneur)

En matière d'assistance sociale, de prestations complémentaires, d'assistance publique, d'allocations familiales, de prestations en faveur des personnes âgées, des veuves, des orphelins et des invalides, d'allocations d'études ou d'allocations d'apprentissage, bourses et prêts pour le perfectionnement professionnel, de surtaxe HLM, de décisions concernant les candidats à l'admission à l'université,

LÉGISLATION (SUITE)

étudiants, étudiants de formation continue ou auditeurs de l'université en tant qu'ils sont exemptés du paiement des taxes universitaires, la procédure est gratuite pour le recourant ou le demandeur. L'article 88 de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985, est réservé, ainsi que les dispositions relatives à l'assistance juridique.

Art. 11 Exemption des frais de recours (nouveau, l'art. 11 ancien devenant l'art. 13)

¹ La procédure de recours est gratuite pour les décisions en matière de naturalisation et pour les décisions en matière de privation de liberté.

² L'autorité qui recourt contre une décision de la commission cantonale de recours en matière administrative est exemptée des frais de procédure et émoluments.

Art. 12 Assistance juridique (nouveau)

¹ La partie au bénéfice de l'assistance juridique n'acquiesce pas les émoluments dont elle a été dispensée.

² La partie ayant sollicité l'assistance juridique est provisoirement dispensée d'avancer ces émoluments jusqu'à droit jugé sur sa demande d'assistance.

Art. 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert HENSLER

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■ **Irmtraud Cittadini architecte SIA**, à Coligny, CH-660-0434995-6, bureau d'architecture (FOSC du 07.05.1997, p. 3094). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 16709 du 18.12.2008 (04800532 / CH-660.0.434.995-6)

■ **Life Concepts SA, Victoria (Seychelles), succursale de Genève**, à Genève, CH-626-9009018-6, diffusion et commercialisation d'articles textiles, etc. (FOSC du 01.07.2004, p. 9/2337388). La succursale est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 16710 du 18.12.2008 (04800534 / CH-626.9.009.018-6)

■ **Maralemo Trading Limited, Limasol, succursale de Genève**, à Genève, CH-660-0448995-7, toutes activités de commerce international (FOSC du 19.08.2003, p. 6/1135714). La succursale est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 16711 du 18.12.2008 (04800536 / CH-660.0.448.995-7)

■ **RINEX NAFTA LIMITED, Tortola, succursale de Genève**, à Genève, CH-660-9448004-0, négoce international de pétrole brut et de produits pétroliers. (FOSC du 07.12.2004, p. 8). La succursale est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 16712 du 18.12.2008 (04800538 / CH-660.9.448.004-0)

■ **Stéphane Goetschmann**, à Lancy, CH-660-2177003-1, électricité en automobiles (FOSC du 11.11.2003, p. 6). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 16713 du 18.12.2008 (04800540 / CH-660.2.177.003-1)

■ **TECH 5 MEDICAL LIMITED, Londres, succursale de Genève**, à Genève, CH-660-1630004-8, vente, représentation, distribution, courtage de tous produits et services, etc. (FOSC du 09.09.2004, p. 6). La succursale est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 16714 du 18.12.2008 (04800542 / CH-660.1.630.004-8)

■ **Van Sang Nguyen**, à Genève, CH-660-0061986-3, traiteur spécialisé dans la nourriture asiatique, etc. (FOSC du 10.02.1986, p. 509). L'inscription est radiée par suite de remise de l'exploitation. Actif et passif repris par «La Perle d'Orient, Nguyen» (CH-660-7861008-4), à Genève. Registre journalier No 16715 du 18.12.2008 (04800544 / CH-660.0.061.986-3)

FOSC DU 29 DÉCEMBRE 2008, No 251.**NOUVELLES INSCRIPTIONS**

■ **BCD Travel Suisse SA [BCD Travel Suisse AG] [BCD Travel Suisse Ltd]**, à Meyrin, avenue Louis-Casali 79, 1216 Cointrin, CH-660-7781008-0. Nouvelle succursale de BCD Travel Suisse AG (BCD Travel Suisse SA) (BCD Travel Suisse Ltd) (CH-020.3.025.482-4), société anonyme, à Zurich. Signature collective à deux intitulés aux affaires de la succursale de Chappuis Boris, de Carouge (GE), à Echallens. Registre journalier No 16716 du 19.12.2008 (04802490 / CH-660.7.781.008-0)

■ **BEST Business Efficiency Solutions Sàrl**, à Genève, avenue de la Jonction 4, 1205 Genève, CH-660-7844008-5. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 11.12.2008. But: toutes prestations destinées à améliorer l'efficacité et la productivité des entreprises, par le

bias notamment de services de consultation de même que le développement, la commercialisation et la distribution sous licence de solutions informatiques spécifiques (cf. statuts pour but complet). Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Capital: CHF 20'000. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Associée: Groupe Linguistique Holding SA (CH-660-6169008-7), à Genève, pour 200 parts de CHF 100. Gérant: Fries Tobias, d'Allemagne, à Genève avec signature individuelle. Selon déclaration du gérant du 11.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16717 du 19.12.2008 (04802492 / CH-660.7.844.008-5)

■ **Best Trade Commerce (BT Com) Sàrl**, à Onex, chemin de Belle-Cour 89, 1213 Onex, CH-660-7870008-8. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 11.12.2008. But: promotion des échanges commerciaux au niveau global; commercialisation des services, produits, industries et technologies verts et/ou innovateurs; spécialisation de marketing dans les territoires chinois (cf. statuts pour but complet). Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Capital: CHF 20'000. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Associé-gérant: Cheung Ping-Chung, de Lancy, à Onex, pour 200 parts de CHF 100, avec signature individuelle. Selon déclaration du gérant du 11.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16718 du 19.12.2008 (04805316 / CH-660.7.870.008-8)

■ **Bosveil Fanny**, à Meyrin, chemin du Vieux-Bureau 92, 1217 Meyrin, CH-660-7871008-6. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Bosveil Fanny, de France, à Meyrin. But: fournisseur de matière première pour l'industrie pharmaceutique, diététique, alimentaire, cosmétique et vétérinaire. Registre journalier No 16719 du 19.12.2008 (04802494 / CH-660.7.871.008-6)

■ **Cominway, Kresse Fabienne**, à Collonge-Bellerive, chemin de Tremessaz 22, 1222 Vésenaz, CH-660-7872008-7. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Kresse Fabienne, de Genève, à Collonge-Bellerive. But: conseils en communication et marketing; services de coaching. Registre journalier No 16720 du 19.12.2008 (04802496 / CH-660.7.872.008-7)

■ **Geneva Private Wealth Advisors SA**, à Genève, avenue de Châtelaine 5, c/o Pennone & Partners SA, 1203 Genève, CH-660-7824008-6. Nouvelle société anonyme. Statuts du 04.12.2008. But: gestion de patrimoines mobiliers pour compte de tiers, administration de biens et droits, consultation financière, commerciale, industrielle à particuliers et aux entreprises et exécution d'opérations financières ou commerciales, avec exception des opérations réservées aux banques selon la loi (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, au porteur. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Administration: Salisbury John Michael, des USA, à Genève, président, avec signature individuelle, et Azar Bueno Jean-Pierre, d'Espagne, à Genève, en outre directeur, lequel signe collectivement

à deux. Organe de révision: Fidutec Audit SA (CH-660-0982997-0), à Genève. Registre journalier No 16722 du 19.12.2008 (04802500 / CH-660.7.824.008-6)

■ **GPDIINVESTMENTS UK LIMITED, Brentwood (GB), Succursale de Genève**, à Genève, rue de la Croix-d'Or 7, 1204 Genève, CH-660-7063008-8. Nouvelle succursale de GPDIINVESTMENTS UK LIMITED, private company limited by shares, à Brentwood, GB, inscrite auprès du Registrar of companies for England and Wales le 12.12.2003 sous le No 4993947. But de la succursale: développement de relations financières institutionnelles, développement des relations avec des investisseurs (particulièrement dans le domaine immobilier) et levées de fonds. Capital: GBP 1'000. Apport effectué: GBP 1. Signature individuelle limitée aux affaires de la succursale de Tzanos Emmanuel, de Grèce, à Chambésy, directeur de la succursale. Registre journalier No 16723 du 19.12.2008 (04802502 / CH-660.7.063.008-8)

■ **NERIA Sàrl**, à Lancy, route des Jeunes 6, 1227 Carouge, CH-660-7652008-8. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 21.11.2008. But: exploite un commerce d'automobiles d'occasions et développe en parallèle une activité de rénovation et nettoyage de véhicule (cf. statuts pour but complet). Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Capital: CHF 20'000. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Associé-gérant: Latour Jean-Pierre, de Môtiers (NE), à Chêne-Bourg, pour 200 parts de CHF 100, avec signature individuelle. Selon déclaration du gérant du 21.11.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16724 du 19.12.2008 (04802504 / CH-660.7.652.008-8)

■ **PIBAMASO Sàrl**, à Genève, rue des Délices 31, c/o Jeanne-Marie Mettan, 1203 Genève, CH-660-7816008-6. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 09.12.2008. But: achat et vente de matériel publicitaire commercial (cf. statuts pour but complet). Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Capital: CHF 50'000. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par écrit, fax ou courriel. Associé: Rochard Philippe, de France, à Divonne-les-Bains, F, pour 2 parts de CHF 20'000 et 1 part de CHF 10'000. Gérants: l'associé Rochard Philippe, président, et Mettan Jeanne-Marie, d'Evionnaz, à Genève, tous deux avec signature individuelle. Selon déclaration d'un gérant du 09.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16725 du 19.12.2008 (04805318 / CH-660.7.816.008-6)

MUTATIONS

■ **Abacompte SA, Société Fiduciaire**, à Genève, CH-660-0198985-0, exploitation d'une fiduciaire, etc. (FOSC du 08.03.2007, p. 7/3817114). Procuration individuelle a été conférée à Yeremian Joël, de Genève, à Gaillard, F. Registre journalier No 16727 du 19.12.2008 (04805320 / CH-660.0.198.985-0)

■ **ACH Securities SA**, à Genève, CH-660-0556000-0, activité de négociant en valeurs mobilières au sens de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM) (FOSC du 10.06.2008, p. 7/4515886). L'assemblée

générale du 03.12.2008 a décidé de créer une augmentation autorisée du capital-actions selon statuts. Statuts modifiés le 03.12.2008.

Registre journalier No 16728 du 19.12.2008 (04802506 / CH-660.0.556.000-0)

■ **Adingest SA**, à Genève, CH-660-0314982-5, acquisition, vente et gestion de biens mobiliers et immobiliers (FOSC du 15.07.2008, p. 8/4574942). Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Nouveaux statuts du 11.12.2008. KPMG SA n'est plus organe de révision. Selon déclaration du conseil d'administration du 11.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16729 du 19.12.2008 (04805322 / CH-660.0.314.982-5)

■ **ADVANCED ACCELERATOR APPLICATIONS (SWITZERLAND) SA**, à Genève, CH-660-1368002-7, vente de produits, services et études dans le domaine médical et industriel, etc. (FOSC du 23.11.2004, p. 6/2554762). Nouveaux statuts du 12.12.2008. L'administrateur Ber Gérard est maintenant domicilié à Chêne-Bougeries. Selon déclaration du conseil d'administration du 12.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Société Fiduciaire et de Comptabilité n'est plus organe de révision. Registre journalier No 16730 du 19.12.2008 (04805324 / CH-660.1.368.002-7)

■ **Amaris Consulting Sàrl**, à Vernier, CH-660-0104007-0, exécution de prestations dans les domaines informatiques, etc. (FOSC du 17.03.2008, p. 7/4389922). Lecoeur Christophe n'est plus gérant; ses pouvoirs sont radiés. Nouveau gérant: Latombe François, de France, à Plan-les-Ouates, avec signature individuelle. Registre journalier No 16731 du 19.12.2008 (04805326 / CH-660.0.104.007-0)

■ **Appro Trustee & Services SA**, à Genève, CH-660-0192974-4, fourniture de services administratifs, comptables et de gestion (FOSC du 16.03.2006, p. 6/3290364). Communication aux actionnaires: par pli recommandé ou par fax. Nouveaux statuts du 11.12.2008. «Jean Neuvacelle» n'est plus organe de révision. Selon déclaration du conseil d'administration du 11.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16732 du 19.12.2008 (04805328 / CH-660.0.192.974-4)

■ **Artpiscine SA**, à Versoix, CH-660-1107993-1, activités concernant les piscines et leurs accessoires (FOSC du 19.10.2005, p. 6/3066336). Nouveau siège: Perly-Certoux, chemin des Eculets 1, 1258 Perly. Conversion des 100 actions de CHF 1'000, jusqu'ici nominatives, liées selon statuts, en actions au porteur. Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, au porteur. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou pli recommandé s'ils sont tous connus. Nouveaux statuts du 09.12.2008. Capozzi Tania n'est plus administratrice; ses pouvoirs sont radiés. Capozzi Antonio, maintenant originaire de Gorgier et domicilié à Onex, jusqu'ici directeur, est nommé administrateur unique; il continue à signer individuellement. Registre journalier No 16733 du 19.12.2008 (04802606 / CH-660.1.107.993-1)

■ **Autocolor Sàrl**, à Carouge (GE), CH-660-2233998-6, activités dans le domaine de la peinture en bâtiments, de la peinture automobile et industrielle (FOSC du 13.01.2005, p. 8/2640006).

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Nouveaux statuts du 15.12.2008. Selon déclaration du gérant unique du 15.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16734 du 19.12.2008 (04805330 / CH-660.2.233.998-6)

■ **BALDWIN SA**, à Genève, CH-660-2241004-8, import-export de tous produits, plus particulièrement dans le domaine de la pétrochimie (FOSC du 06.03.2006, p. 7/3273102). Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou lettre recommandée s'ils sont tous connus. Nouveaux statuts du 09.12.2008. CF Compagnie fiduciaire de révision SA n'est plus organe de révision. Selon déclaration de l'administrateur du 09.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16735 du 19.12.2008 (04805332 / CH-660.2.241.004-8)

■ **Banque Cramer & Cie SA**, à Genève, CH-660-1989001-6, exploitation d'une banque et activité de négociant en valeurs mobilières (FOSC du 05.11.2008, p. 6/4720406). Fusion: reprise des actifs et pas-sifs de Mont-Blanc Financial Services Ltd, en liquidation, à Genève (CH-660-0608999-2), selon contrat de fusion du 02.12.2008 et bilan au 14.08.2008, présentant des actifs de CHF 1'013'898, des passifs envers les tiers de CHF 194'539, soit un actif net de CHF 819'359. La société reprenante détenant l'ensemble des actions de la société transférante, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution d'actions. Registre journalier No 16736 du 19.12.2008 (04804388 / CH-660.1.989.001-6)

■ **BBL immo SA**, à Genève, CH-660-1136004-6, réaliser des investissements immobiliers, etc. (FOSC du 20.03.2007, p. 7/3847734). H&G Fiduciaire Sàrl n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: SFD Swisscontrol SA (CH-660-0185007-1), à Carouge. Registre journalier No 16737 du 19.12.2008 (04805334 / CH-660.1.136.004-6)

■ **Bedell Trust Suisse SA**, à Genève, CH-660-0581004-8, créer, établir et administrer des trusts et des sociétés, etc. (FOSC du 18.12.2008, p. 11/4789714). Meyer Nicholas John n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. L'administrateur Milner John Frederick Edmund signe désormais individuellement. Garfield-Bennett Edward Charles, de Grande-Bretagne, à Saint-John, Jersey, GB, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 16738 du 19.12.2008 (04805336 / CH-660.0.581.004-8)

■ **BELPO SA, EN LIQUIDATION**, à Genève, CH-660-0535001-5, diffusion de tout produit textile, etc. (FOSC du 08.02.2008, p. 8/4330960). La procédure de faillite a été suspendue faute d'actif par jugement du Tribunal de première instance du 24.06.2008. Registre journalier No 16739 du 19.12.2008 (04805338 / CH-660.0.535.001-5)

■ **BIAGAR SA**, à Genève, CH-660-1527003-9, prestations de services de nature technique, etc. (FOSC du 06.08.2003, p. 5). Par suite du transfert de son siège à Lausanne, la société est inscrite au registre du commerce du canton de Vaud; par conséquent, elle est radiée d'office du registre de Genève. Registre journalier No 16827 du 19.12.2008 (04802794 / CH-660.1.527.003-9)

■ **Caisse de pensions complémentaire de ROLEX SA et de sociétés affiliées**, à Genève, CH-660-0394976-4, fondation (FOSC du 19.06.2008, p. 9/4530456). Heim Gian Simon est maintenant domicilié à Confignon. Registre journalier No 16740 du 19.12.2008 (04805340 / CH-660.0.394.976-4)

■ **Caisse de Pensions en faveur du personnel de HSBC Private Bank (Suisse) SA**, à Genève, CH-660-0246988-0 (FOSC du 20.05.2008, p. 8/4483518). Nouveaux statuts du 12.12.2008. Nouveau nom: **Fondation de prévoyance en faveur des employés de HSBC Private Bank (Suisse) SA**. Organisation: conseil de fondation et organe de révision. Registre journalier No 16741 du 19.12.2008 (04802608 / CH-660.0.246.988-0)

(Suite en page 15)

URGENCES

Urgences sanitaires,
SOS ambulances: 144.
Police: 117.

Service du feu: 118.
Service d'urgence -
Médecins à domicile

Service Rendez-vous Rapides
(Association des médecins):
tél. 022 322 20 20.

SOS Médecins à domicile
(24 h sur 24): tél. 022 748 49 50.
SOS Infirmières (24 h sur 24):
tél. 022 420 24 64.

Maternité et gynécologie
(32, boulevard de la Cluse):
tél. 022 372 33 11.

Urgences obstétricales
(accouchements): tél. 022 382 42 36.

Urgences gynécologiques:
tél. 022 382 68 16.

Policlinique chirurgie et médecine:
jour et nuit, 022 372 64 08.

Pédiatrie: Hôpital des enfants:
permanence téléphonique 24 h sur 24,
tél. 022 382 45 55,
47, avenue de la Roseraie.

Clinique de Carouge
1, avenue du Cardinal-Mermillod,
1227 Carouge, 24 h sur 24,
tél. 022 309 45 45.

Clinique des Grangettes:
tél. 022 305 04 58,
7, chemin des Grangettes,
Chêne-Bougeries, lundi-vendredi
sur rendez-vous 18 h-24 h, week-end
et fériés sur rendez-vous 8 h-24 h.

Hôpital de la Tour:
tél. 022 719 61 00, 24 h sur 24
3, avenue J.-D.-Maillard, Meyrin.

Association des chiropraticiens:
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h,
samedi, dimanche et jours fériés de
8 h à 13 h, tél. 022 781 82 00.

Association des médecins-dentistes
de Genève: service d'urgence, tous les
jours, y compris dimanche et jours
fériés, de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

Du 12 au 15 janvier:
Martine Maeder-Constantin,
16, place de Cornavin,
tél. 022 731 91 51.

Du 16 au 18 janvier:
Cyril Jaques,
56, rue de Lausanne,
tél. 022 732 18 10.

Du 19 au 22 janvier:
Emmanuel Joubert,
12, rue des Vernes,
tél. 022 782 81 59.

Cliniques dentaires-urgences
et tous soins: du lundi au vendredi
de 8 h à 19 h, samedi de 8 h à 17 h,
dimanche et jours fériés de 9 h
à 17 h, en alternance: Champel,
rive gauche, 5, chemin Malombré,
tél. 022 346 64 44; Servette, rive droite,
60, avenue Wendt, tél. 022 733 98 00.

Prothèses dentaires cassées:
Service de réparation A.L.P.D.S.
7/7, de 9 h à 17 h, tél. 079 334 25 61.

Vétérinaires:
0900 83 83 43 ou 0900 VETEGE
(1,50 F/minute).

HUG - Base hélicoptère Rega 15:
tél. 144 ou 1414.

Services industriels de Genève:
permanence téléphonique
24 h sur 24, tél. 022 420 88 11,
2, chemin du Château-Bloch, Vernier.
La Main tendue (24 h sur 24):
143 ou 022 328 28 28.

Renseignements: 1811.

Service de l'heure: 161.

Prévisions météorologiques: 162.

Centrale des taxis: 022 33 141 33.
Secours routier (jour et nuit), numéro
d'appel pour la Suisse romande: 140.

IMPRESSUM

Editeur:

Chancellerie d'Etat de la
République et canton de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964, 1211 Genève 3

Publicité et abonnements:

publicitas

Rue de la Synagogue 35
Case postale 5845, 1211 Genève 11
tél. 022 807 34 00, fax 022 807 35 25
faoge@publicitas.ch

Modules:

largeur 55 mm / hauteur 32 mm
noir/blanc Fr. 85.- / quadri Fr. 120.-

Impression:

Atar Roto Presse SA,
Genève - Rue des Sablières 13
Z.I. Satigny - CP 565 - 1214 Vernier

VENTES D'APPARTEMENTS

VENTES D'APPARTEMENTS (art. 39 LDTR)

Publication FAO du 14 janvier 2009

Département des constructions et des technologies de l'information

Requête n°	Requérant et propriétaire de l'appartement	Objet	Lieu et commune	Acquéreur de l'appartement	Prix de vente
Autorisations					
10504	Dubouchet, G.	Appartement de 6 pièces composé des lots 3.06 et 4.03 aux 1er et combles	Avully, 23, rte du Moulin-Roget	Dello Buono, G. et P., M. et Mme	885 000 F
10505	De Saegher, M., Mme et Beeckman, B.	Appartement No 2.06 de 7 pièces au rez-de-chaussée	Versoix, 143 A, rte de Suisse	Kurczabinska, J., Mme et Greig, T.	1 037 000 F
10506	Jaglom, E.	2 studios Nos 2.02 et 3.01 au rez-de-chaussée et au 1er étage	Carouge, 1, place de l'Octroi	Sacrum Holding SA p.a. Me Goerg, C., notaire	529 500 F

LDTR = Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996.

Les décisions publiées ci-dessus peuvent faire l'objet de recours dans les 30 jours dès la présente publication auprès de la Commission cantonale de recours en matière administrative (CCRA, 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3).

AUTORISATIONS

Publication FAO du 14 janvier 2009

AUTORISATIONS

Département des constructions et des technologies de l'information

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Requête n°	Requérant	Mandataire	Nature de l'ouvrage	LDTR			Dérogation demandées LCI LALAT LPMNS**	Zone de construction*	Parcelle	File	Commune et lieu	Propriétaire de la parcelle
A. Autorisations définitives et par annonce de travaux												
APA 27155/2	Mathey Agencements pour Priarollo	—	Aménagement d'un bar à café: déplacement d'un bar à café	—	—	26	—	Ind. art.	2915	15	Petit-Saconnex, 51, 53, av. Blanc	Malatesta, M. - PPE
APA 29450/2	Robert, C., M. et Mme	Darmon, A., arch.	Transformation d'une habitation: réfection des façades des bâtiments, modification de fenêtres	—	—	—	—	5	325	12	Céligny, 324, rte de Suisse	Robert, C., M. et Mme
APA 30245	Frykman, S. et H., M. et Mme	Keller, A., arch.	Agrandissement d'une villa et démolition d'une véranda	—	—	—	—	5	5288	30	Anières, 33, ch. du Nant-d'Aisy	Frykman, S. et H., M. et Mme
APA 30256	Société Privée de Gérance	—	Création d'une ouverture entre deux logements en attique	9	—	—	—	5, dév. 3	4063	70	Petit-Saconnex, 18, ch. Briquet	Succession de Bongard, L.
APA 30472	Société immobilière rue Toepffer 1	Allimann, J.-P., arch.	Réfection des façades d'un immeuble	—	—	—	—	2, VV	4147	7	Cité, 1, rue Rodolphe-Toepffer, 14 bis, bd Helvétique	Société immobilière rue Toepffer 1
APA 30501	Imfeld Cevallos, B., Mme	Strobino, F., arch. pour Analyses et Développements immobiliers	Réfection d'un appartement au 2e étage	9	—	—	—	3	6426	83	Cité, 12, rue Cavour	Caisse de pension Merck Sero
APA 30552	Banque cantonale de Genève	Duboule, G., arch.	Réaménagement d'une agence bancaire	—	—	—	—	3	3929	30	Petit-Saconnex, 58, rue Liotard, 54, av. Wendt	SI rue Liotard 58 SA
APA 30584	Burkhard, R.	Villat, C., arch. pour Villat et Associés SA	Remplacement des fenêtres, modification des aménagements de cuisine	—	—	—	—	4B prot.	883	16	Avully, 9, rte du Moulin-Roget	Burkhard, R.
APA 30611	Commune de Lancy	—	Agrandissement d'une déchetterie	—	—	—	—	5, 3	3871	35	Lancy, ch. des Palettes	DP communal
101480/2	Ras-Work, M., et Pedersen, J., c/o Ras-Work	Bohnet, P.-A., et Stiles, D., arch. pour Strata Architecture	Rénovation et surélévation d'une villa, garage: installation de panneaux solaires en toiture et de sondes géothermiques	—	—	27 C	—	Agr.	1061	25	Grand-Saconnex, 11, ch. de Sandedis	Ras-Work, M., et Pedersen, J.
101971	El Solh, M.	Meylan, A., arch. pour Atelier K architectes associés SA	Construction d'une villa, d'un garage souterrain, d'un parking et d'une piscine	—	—	—	—	5	4737	28	Anières, 6, ch. de Fleur-d'Eau	El Solh, M.
102256	Saxoud, M.-F., Mme	Schaefer, A., arch. pour Archi-Déco Sàrl	Construction d'un immeuble avec garage souterrain	—	106	—	—	4B prot.	4940	51	Plan-les-Ouates, 267, rte de Saconnex-d'Arve	Saxoud, M.-F., Mme
5989	El Solh, M.	Meylan, A., arch. pour Atelier K architectes associés SA	Démolition d'une villa, d'un garage et de murs	—	—	—	—	5	4737	28	Anières, 6, ch. de Fleur-d'Eau	El Solh, M.
6029	Société Via Domani SA	Devaud, P., et Maurer, E., arch.	Démolition d'une habitation, d'un garage et bâtiments annexes	—	—	—	—	5	2158	42	Vandœuvres, 61, ch. de la Seymaz	Sumi, R. W.
6044	Saxoud, M.-F., Mme	Schaefer, A., arch. pour Archi-Déco Sàrl	Démolition d'un hangar agricole	—	—	—	—	4B prot.	4940	51	Plan-les-Ouates, 267, rte de Saconnex-d'Arve	Saxoud, M.-F., Mme
B. Autorisation préalable												
18100	Hökfelt, A., Mme	Cerutti, J. et S., arch. pour Cerutti Architectes	Reconstruction d'une habitation	—	—	—	—	5	6076	38	Collonge-Bellerive, 4, ch. des Prés-Courts	Hökfelt, A., Mme

LCI = Loi sur les constructions et les installations diverses, du 14 avril 1988.

LDTR = Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996.

LALAT = Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987.

Les décisions présentement publiées peuvent faire l'objet de recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière administrative (CCRA)

conformément à la loi sur la procédure administrative (délai 30 jours à compter de la présente publication, adresse: 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3).

* L'attention du public est attirée sur le fait que certaines zones sont régies par des dispositions spéciales. Toutes indications utiles concernant les zones peuvent être obtenues au Département du territoire, guichet de renseignements de la direction de l'aménagement du canton, 5, rue David-Dufour, 1205 Genève, 5^e étage (9 h-12 h et 14 h-16 h).

** Les travaux font l'objet d'une autorisation de principe prise par arrêté du Conseil d'Etat.

REQUÊTES EN AUTORISATION

REQUÊTES EN AUTORISATION

Publication FAO du 14 janvier 2009

Département des constructions et des technologies de l'information
POLICE DES CONSTRUCTIONS

Requête n°	Requérant	Mandataire	Nature de l'ouvrage	Dérogation demandées			Abattage d'arbres**	Zone de construction*	Parcelle	File	Commune et lieu	Propriétaire de la parcelle
				LDTR	LCI	LALAT						
99602/2	Pillet SA	Duboule, Andereg et Rinaldi, arch. associés	Centre commercial (2e étape), adaptation du centre commercial existant, construction d'un établissement médico-social: diverses modifications du projet initial	—	—	—	—	5, dév. 3	4619, 4620	17	Lancy, 77, rte de Chancy, 3, ch. des Mouilles	Pillet, Y., Fondation communale pour le logement de personnes âgées
100601/6	Mukhendi, T. c/o Invest Plus ICC	Prillard, J., arch.	2 villas contiguës, garage souterrain, mur de soutènement, aménagement extérieur 25%: modification des villas «A» et «B», installation de panneaux solaires en toiture, mur en limite de propriété villa «B» portails d'entrée, création d'un local jardin sous terrasse	—	—	—	—	5	4175, 4176	32	Anières, 2, 4, ch. François-Rossiaud	Mukhendi, T.
101013/2	Ojeh, F. A.	Reynaud, P. et Gaillard, P., arch associés	Construction d'un hôtel, garage souterrain: transformation intérieure et modification implantation d'un hôtel installation de sondes géothermiques	—	—	—	—	5	5362, 6026	33	Collonge-Bellerive, 31, rte de Thonon	Ojeh, F. A.
102599	Briant, A. D.	Held, J.-C., arch.	Transformation intérieure d'un appartement au 3e étage	9	—	—	—	1 W	5311	27	Cité, 13, Grand-Rue	Copropriété Dalhia SA, Montrose Properties SA
102600	Société Genevoise d'investissements fonciers	Lopreno, M., arch.	Aménagement d'un logement dans les combles, installation d'un ascenseur, rénovation des façades	9	12	—	—	2	133	4	Eaux-Vives, 7, rue des Vollandes	Société Genevoise d'investissements fonciers
102601	Pratolini, J.-D.	Hirt, J.-P. et Beche, M., arch.	2 villas contiguës, garages, réduit	—	59	—	Oui	5	3633, 6127	28	Thônex, 17, 19, ch. des Colibris	Pratolini, J.-D.
102602	Comité International de la Croix-Rouge	Groupe8 Architectes associés	Halle pour logistique et archives, installation de sondes géothermiques	—	—	—	—	Agr., dév. ind. et art.	10376, 10377	45	Satigny, 6, rue du Pré-de-la-Fontaine	Etat de Genève
102603	Arguc, M., Gunduz, H.	Rudaz, J.-R., arch. pour Rudaz Lachat architectes Sàrl	Hôtel Admiral: aménagement de 5 chambres dans les combles	9	12	—	—	2	2953	50	Cité, 8, rue Pellegrino-Rossi	Arguc, M., Gunduz, H.
102604	Myerson, B. A. c/o Principle Capital Holdings	Meylan, P. ing. c/o Rampini et Cie SA	Construction d'un garage à bateau	—	—	—	—	5	1330, 2211	13	Hermance, 473 A, 475, rte d'Hermance	Myerson, B. A., DP cantonal lac
102605	Ville de Genève	Comte, J.-M., et Ramseier, P., arch.	Rénovation de la «Villa Freundler» et réaménagement du parc public	9	—	—	Oui	2	2176, 3173, 3176, 3568	41	Plainpalais, 35, rue de Carouge, 4, place Saint-François	Ville de Genève, paroisse protestante de Plainpalais, DP communal
102606	Commune de Lancy	De Planta et Portier, arch.	Construction d'une salle polyvalente, installation de sondes géothermiques	—	—	—	Oui	5, dév. 3	3370	6	Lancy, 11, ch. de l'Avenir	Commune de Lancy
102607	Fondation des Clés de Saint-Pierre	G. M. Architectes associés	Cathédrale de Saint-Pierre: aménagement du beffroi	—	—	—	—	1 W	4950	22	Cité, 8, cour de Saint-Pierre	Eglise protestante de Genève
102608	Alpine-Energie Suisse SA pour Sunrise Communications AG, represented by Alcatel-Lucent	—	Installation pour téléphonie mobile	—	—	—	—	2	6446	57	Cité, 7, rue Jean-Antoine Gautier	Degaudenzi, A. C.
102609	Société Immobilière du Mandarin Orientale (Genève) SA	Reynaud, P. et Pont, F., Mme, arch. associés	Rénovation d'un hôtel au 6e étage	—	—	—	—	1	6658	49	Cité, 3, rue du Temple	Ville de Genève
6170	Commune de Lancy	De Planta et Portier, arch.	Démolition d'un pavillon provisoire	—	—	—	—	5, dév. 3	3370	6	Lancy, 11, ch. de l'Avenir	Commune de Lancy

LCI = Loi sur les constructions et les installations diverses, du 14 avril 1988.

LDTR = Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996.

LALAT = Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987.

Durant les 30 jours à compter de la présente publication, les dossiers ainsi que les éventuels rapports d'impact peuvent être consultés au Département des constructions et des technologies de l'information, police des constructions, 5, rue David-Dufour, 1205 Genève, 4e étage (9 h-12 h).

Les observations éventuelles doivent lui être adressées dans le même délai.

* L'attention du public est attirée sur le fait que certaines zones sont régies par des dispositions spéciales.

Toutes indications utiles concernant les zones peuvent être obtenues au Département du territoire, guichet de renseignements de la direction de l'aménagement du canton, 5, rue David-Dufour, 1205 Genève, 5e étage (9 h-12 h et 14 h-16 h).

** La présente publication vaut publication de la requête en autorisation d'abattage d'arbres.

Ce dernier dossier peut être consulté, dans les 30 jours, au Département du territoire, Domaine nature et paysage, 7, rue des Battoirs, 1205 Genève, de 8 h 30 à 12 h.

Les observations éventuelles doivent lui être soumises dans le même délai.

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■ **Capitas Holding SA**, à Genève, CH-660-2206006-2, prise et gestion de participations dans toutes entreprises, etc. (FOSC du 14.11.2006, p. 8/3635052). Nouvelle adresse: rue de Malatrex 30, 1201 Genève.
Registre journalier No 16742 du 19.12.2008 (04802610 / CH-660.2.206.006-2)

■ **Capitas Management Sàrl**, à Genève, CH-660-2567006-6, prestations de service dans les domaines du consulting, etc (FOSC du 14.11.2006, p. 7/3634826 Nouvelle adresse: rue de Malatrex 30, 1201 Genève.
Registre journalier No 16743 du 19.12.2008 (04805342 / CH-660.2.567.006-6)

■ **CB Communication Sàrl**, à Genève, CH-660-1980006-6, édition, publicité, graphisme, communication événementielle et toute activité y relative (FOSC du 07.09.2006, p. 7/3539490). Nouveau siège: Collonge -Bellerive, route de Thonon 146, 1222 Vésénaz. Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption:

selon statuts. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Nouveaux statuts du 03.12.2008. Selon déclaration des gérants du 03.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint.
Registre journalier No 16744 du 19.12.2008 (04802612 / CH-660.1.980.006-6)

■ **Concept Immo SA**, à Meyrin, CH-660-1231996-8, courtage immobilier; achat, vente de tous biens immobiliers à l'étranger, etc. (FOSC du 07.06.2005, p. 7/2869794). Cangini Laure n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Goncalves Fabrice, de Birrhard, à Versoix, est administrateur unique avec signature individuelle.
Registre journalier No 16746 du 19.12.2008 (04805346 / CH-660.1.231.996-8)

(Suite page suivante)

Avis de société

L'ASSOCIATION
DES INTÉRÊTS DU
PETIT-SACONNEX
SERVETTE GRAND-PRÉConvoque
une assemblée générale
extraordinairele lundi 23 février 2009
à 17 hen l'Etude de
Me Jean-Pierre WAVRE
64, route de Florissant
1206 Genève

Ordre du jour:

1. contrôle des présences
2. nomination du président
3. nomination du secrétaire
4. dissolution de l'association selon les statuts
5. divers

1018-589101

REGISTRE
DU COMMERCE
(SUITE)

AUTORISATIONS

AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRES

Publication FAO du 14 janvier 2009

Département du territoire - Domaine nature et paysage

Dossier	Requérant	Propriétaire	Motif	Parcelle	Commune et lieu	Arbres
---------	-----------	--------------	-------	----------	-----------------	--------

A. Autorisation d'abattage d'arbres délivrée en liaison avec une autorisation de construire 2008

0871-0-1	Atelier K	El Solh, M.	A	4737	Anières, 6, ch. de Fleur-d'Eau	des arbres selon plan
----------	-----------	-------------	---	------	--------------------------------	-----------------------

A = Immeubles. B = Chaussées, canalisations. C = Places de parc, garages. D = Lignes aériennes. E = Travaux fluviaux. F = Cultures. G = Servitudes. H = Sécurité, salubrité. I = Entretien végétation. K = Divers. Art. 10 = Cas de peu d'importance. APA = Immeubles procédure accélérée.
 La décision présentement publiée peut faire l'objet d'un recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière administrative (CCRA, adresse: 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3, tél. 022 388 12 20) dans un délai de 30 jours à compter de sa publication.
 Le dossier peut être consulté au Domaine nature et paysage, 7, rue des Battoirs, 1205 Genève, de 8 h 30 à 12 h.

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■ **Connat T2P**, à Cartigny, CH-660-1153004-7, commerce, import, export de toiles, tissus et vêtements, etc. (FOSC du 13.09.2007, p. 6/4108558). La procuration de Brocard Jean-Paul est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à Baullet Jacky, d'Esmonts, à Versoix. Registre journalier No 16747 du 19.12.2008 (04805348 / CH-660.1.153.004-7)

■ **CONSTRUCTA (SUISSE) SA**, à Genève, CH-660-0116956-1, activités de courtage, etc. (FOSC du 11.03.2005, p. 7/2743878). Signature collective à deux a été conférée à Ganier Julien, de France, à Paris, F, et Redier Jacques-Antoine, de France, à Genève, directeurs. Nouvelle adresse: rue du Conseil-Général 35, 1205 Genève. Registre journalier No 16748 du 19.12.2008 (04805350 / CH-660.0.116.956-1)

■ **Copytrend SA Genève**, à Genève, CH-660-0057952-0, exploitation d'une entreprise de reproduction, etc. (FOSC du

15.06.2006, p. 7/3417854). Communication aux actionnaires: par écrit ou par courrier électronique. Nouveaux statuts du 12.11.2008. Herz Werner est maintenant domicilié à Freienbach. Signature collective à deux a été conférée à Gay Yvan, de Montalchez, à Prilly, directeur. PricewaterhouseCoopers AG n'est plus organe de révision. Selon déclaration de l'administrateur unique du 12.11.2008,

la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 16749 du 19.12.2008 (04802614 / CH-660.0.057.952-0)

■ **CRISTAL PETROLE SA**, à Genève, CH-660-1131006-3, conseilsetcourtages dans toutes transactions pétrolières (FOSC du 12.05.2006, p. 6/3372202).

Nouveaux statuts du 12.12.2008. Selon déclaration du conseil d'administration du 12.12.2008, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. SOCIETE PROFESSIONNELLE DE QUALITE REVISION (SPQR) SARL n'est plus organe de révision. Registre journalier No 16750 du 19.12.2008 (04805352 / CH-660.1.131.006-3)

Immobilier

Remises de commerces

AGEFCO

9, rue François-Bellot - 1206 Genève

Michèle SONZOGNI, agent autorisée

Achat et vente tous commerces

Tél. 022 346 28 28

www.agefco.ch

Nadiamond Sàrl informe les intéressés qu'elle a remis son commerce d'antiquités, sis 12, rue du Perron à Genève, à **Michel Berthet**, qu'elle recommande très vivement et ce, dès le 15 janvier 2009. La vente porte sur l'actif à l'exclusion de tout passif. Les productions éventuelles sont à faire parvenir à Agefco-Michèle Sonzogni, 9, rue Bellot, 1206 Genève, avant le 30 janvier 2009.

18-587773

ZONE ZIMEYSA SURFACE COMMERCIALE au 1^{er} étage d'un bâtiment industriel

Très belle surface d'environ 619 m² comprenant

- une surface pour atelier de 419 m² environ atteignable par une rampe carrossable
- un local administratif de 200 m² environ dont la moitié peut être utilisée comme logement.

Travaux de finition de ces surfaces à discuter avec l'architecte.

Loyer annuel: Fr. 200.- le m²

Renseignements:
Laurence Bernard
 ☎ 022 716 50 50
 ou 079 336 84 11

BURGER

Agence immobilière Rodolphe Burger s.a.

27, quai des Bergues - 1201 Genève
 Tél. 022 716 50 50 - Fax 022 716 50 51
 www.burger-sa.ch - info@burger-sa.ch